

Charles Personnaz

## **Rapport au Président de la République**

**Renforcer l'action de la France  
dans la protection du patrimoine du Moyen-Orient  
et le soutien au réseau éducatif des communautés chrétiennes de la région**

Octobre 2018



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Table des matières.....</b>	<b>3</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>7</b>
<b>Synthèse.....</b>	<b>9</b>
<b>Liste des propositions.....</b>	<b>13</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>17</b>
<b>I. Soutien de la France à la protection et à la mise en valeur du patrimoine des communautés chrétiennes et des autres minorités du Moyen-Orient .....</b>	<b>27</b>
<b>A. UN PATRIMOINE BIMILLÉNAIRE À VOCATION UNIVERSELLE .....</b>	<b>27</b>
<b>B. ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>28</b>
1. L'Irak et la Syrie .....	29
2. Le Liban, la Jordanie, les Territoires palestiniens et Israël .....	33
3. L'Égypte.....	39
4. La Turquie.....	41
<b>C. ACTIONS MENÉES PAR LA FRANCE .....</b>	<b>43</b>
1. Une tradition ancienne d'étude et de recherche portée par de nombreuses institutions	43
2. Une prise de conscience récente.....	45
<b>D. ÉTAT DES BESOINS, ÉLÉMENTS D'UNE STRATÉGIE .....</b>	<b>48</b>
1. Manifester en France l'importance du patrimoine des communautés chrétiennes orientales et des minorités du Moyen-Orient .....	48
2. Faire connaître la civilisation du christianisme oriental et l'action de la France.....	50
3. Syrie : Restaurer le monument à la mémoire du génocide arménien de Deir Ez-Zor ...	51
4. Mettre en œuvre un plan concerté pour la protection et la restauration du patrimoine écrit des communautés .....	51
5. Créer un centre régional de formation aux métiers de la restauration .....	52
6. Renforcer la coopération en matière d'inventaires .....	52
7. Proposer à l'ALIPH des projets de restauration qui concernent le patrimoine des communautés chrétiennes et des autres minorités de la région .....	53
8. Mener, grâce à l'Agence française de développement, des programmes de mise en valeur du patrimoine .....	55

<b>II. Soutien de la France au réseau éducatif des communautés chrétiennes du Moyen-Orient .....</b>	<b>59</b>
<b>A. DES PRINCIPES D'ÉDUCATION PARTAGÉS .....</b>	<b>61</b>
<b>B. UN RÉSEAU DENSE ET ENRACINÉ, SOUTENU PAR LA FRANCE .....</b>	<b>63</b>
1. Un réseau de réseaux .....	63
2. Un réseau organisé en cercles concentriques par rapport à la coopération française en matière éducative .....	64
3. Le Liban et l'Égypte.....	67
4. La Jordanie, les Territoires palestiniens et Israël, la Syrie et l'Irak.....	75
5. La Turquie.....	80
<b>C. DES BESOINS COMMUNS À TOUTE LA RÉGION SELON DES MODALITÉS DIFFÉRENTES, UNE AIDE DE LA FRANCE RÉELLE MAIS INSUFFISANTE .....</b>	<b>81</b>
1. Un besoin de formation initiale et continue partiellement pris en compte .....	81
2. Un besoin de renforcement de l'environnement francophone .....	82
3. Un besoin de travailler également avec les écoles non bilingues .....	84
4. Un besoin d'enseignement spécialisé et professionnel.....	84
5. Un besoin d'enseignement supérieur en français .....	85
<b>D. UNE STRATÉGIE POUR LE RÉSEAU DES ÉCOLES DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES AU MOYEN-ORIENT.....</b>	<b>86</b>
1. La question de la pérennité et du développement des écoles des communautés chrétiennes dans le dialogue politique de la France avec les États de la région .....	87
2. La constitution d'un fonds pour la formation, l'environnement francophone et la convivialité en faveur des écoles chrétiennes du Moyen-Orient.....	87
3. Le renforcement des équipes de coopération éducative dans les services de coopération français dans la région, le renforcement des instituts français .....	89
4. L'extension du réseau Barnabé à l'ensemble du Moyen-Orient.....	89
5. La structuration d'une représentation en France des écoles chrétiennes du Moyen-Orient .....	89
6. La reconnaissance de l'action des écoles chrétiennes du Moyen-Orient.....	90
<b>ANNEXES.....</b>	<b>91</b>
<b>Annexe n° 1 : lettre de mission .....</b>	<b>93</b>
<b>Annexe n° 2 : liste des personnes rencontrées et consultées dans le cadre de la mission.....</b>	<b>95</b>
<b>Annexe n°3 : origine des églises d'Orient .....</b>	<b>105</b>
<b>Annexe n°4 : carte des chrétiens au Moyen-Orient .....</b>	<b>107</b>

<b>Annexe n°5 : discours de bienvenue à l'école Saint-Vincent-de-Paul d'Abbasieh au Caire .....</b>	<b>109</b>
<b>Annexe n°6 : lettre de Sœur Mariam An Nour au Président de la République .....</b>	<b>111</b>
<b>Annexe n°7 : lettre du pape Tawadros II au sujet de la bibliothèque centrale patriarcale.....</b>	<b>113</b>



## REMERCIEMENTS

Notre gratitude s'adresse en premier lieu à Monsieur le Président de la République pour sa confiance et l'attention portée à ce sujet délicat et essentiel.

Elle va également à M. Jack Lang pour les encouragements et le soutien apportés, ainsi qu'à Monseigneur Pascal Gollnisch, soutien inlassable de communautés durement éprouvées.

M. Jean-Marc Berthon, M. François-Xavier Deniau, M. Jean-Christophe Peaucelle et M. Hervé Tilly ont assuré le suivi de cette mission. Qu'ils en soient remerciés.

Nous remercions aussi chaleureusement l'ensemble des personnes rencontrées au cours de notre mission à qui ce document doit beaucoup de sa substance.

Enfin, nous n'oublions pas les conseils apportés par Mme Christine Personnaz, M. Vincent Gelot et M. Emmanuel Pénicaut durant l'écriture de ce texte dont les imperfections qui demeurent reviennent à l'auteur.





## SYNTHÈSE

Au Moyen-Orient, la France est engagée pour le pluralisme et la liberté, au cœur de l'universalisme des principes qu'elle promeut. Elle le fait en s'adressant à tous, à toutes les nations et à toutes les communautés, en étant consciente de ses liens et de sa responsabilité historique dans la région.

Dans cet engagement, la France réserve une place particulière, non exclusive, au soutien des communautés chrétiennes et d'autres communautés en danger comme les yézidis. Elle honore ainsi une relation séculaire qui l'oblige mais qu'il ne faut pas considérer comme l'accomplissement d'un devoir de nostalgie ou la simple révérence vis-à-vis d'un passé commun. Le soin de la France vis-à-vis de ces communautés participe au contraire d'un investissement général pour la construction de la paix et de la prospérité de la région, qui est aussi un investissement fécond pour la France.

Cet investissement d'avenir revêt un caractère de grande urgence car ces communautés, si éprouvées ces dernières années, menacées dans leur existence par les milliers de morts et l'exil de centaines de milliers de leurs membres restent tentées par un départ massif et définitif. Le Moyen-Orient y perdrait son pluralisme, une part profonde des sources de sa culture, son caractère pluriconfessionnel ; le lien unique qu'entretient la France avec le monde arabe en serait affecté de manière irrémédiable, tant ces communautés jouent un rôle de passeurs entre les deux rives de la Méditerranée.

Le présent rapport s'intéresse à deux sujets en apparence éloignés mais qui pourtant s'accordent car ils participent tous deux de la construction d'une citoyenneté renouvelée au Proche et Moyen-Orient : le soutien à la protection du patrimoine et l'aide au réseau éducatif des communautés chrétiennes.

Les communautés chrétiennes de la région sont dépositaires d'un patrimoine bimillénaire. Ce legs multiforme a subi les dommages du temps, de la faiblesse des moyens employés pour le protéger et, jusqu'à aujourd'hui, de la fureur guerrière des hommes. En Syrie et en Irak, les guerres civiles et la violence iconoclaste des mouvements islamistes l'ont durement touché tout comme le patrimoine des yézidis et celui des communautés musulmanes, chiites et sunnites. Dans les autres pays du monde arabe, le risque vient davantage de la faiblesse des protections et d'une pression immobilière incontrôlée.

Pour développer son assistance à la protection du patrimoine, la France s'appuie sur une tradition ancienne d'étude et de recherche sur le monde oriental,

nourrie dans ses universités, dans ses bibliothèques et dans ses musées. A ce riche ensemble de connaissances et de liens humains s'ajoute, depuis quelques années, la prise de conscience de la fragilité de ce patrimoine de l'humanité. Le spectacle affligeant des destructions de Palmyre et d'autres lieux emblématiques a encouragé à créer de nouveaux outils d'intervention. C'est ainsi qu'à l'initiative de la France, l'Alliance internationale pour la sauvegarde du patrimoine en péril a été fondée.

Grâce à cette expertise et à ces instruments, plusieurs propositions sont ici présentées. Il s'agit notamment : de faire connaître en France, à travers nos institutions culturelles, la riche civilisation du christianisme oriental, des yézidis, des juifs du Moyen-Orient ; de mettre en œuvre un plan concerté pour la protection du patrimoine écrit ; de renforcer la coopération en matière d'inventaires ; de proposer à l'ALIPH des projets de restauration du patrimoine de ces communautés ; de mener, grâce à l'Agence française de développement, des projets de mise en valeur du patrimoine.

En participant ainsi à la protection du patrimoine de ces communautés, nous réaffirmons qu'elles sont les héritières d'un art, d'une pensée, d'une foi qui constituent l'une des racines les plus profondes de la construction historique des sociétés arabes et que de cet enracinement vient le désir de participer au devenir de ces sociétés et de leur transmettre une culture à la fois très identifiée et ouverte sur l'universel.

Légataires d'un héritage culturel à mettre en partage, les communautés chrétiennes servent également les sociétés dont elles font partie grâce à un intense effort en faveur de l'éducation de tous : chrétiens et musulmans, riches et pauvres, de toutes les régions. Le réseau des écoles chrétiennes est dense et de grande qualité. Il enseigne des principes qui sont ceux de la devise française et doit être soutenu par la France pour deux raisons majeures : il est le principal vecteur de la francophonie dans la région ; il constitue un espace de construction de la paix et de la convivialité. Dans ces écoles grandissent et apprennent ensemble des enfants de toutes religions.

Lieux de liberté, ces écoles doivent être davantage appuyés. Elles font face à différents défis : politiques, financiers, de formation, de déclin de l'environnement francophone. Ces enjeux sont réels et importants mais il est à la portée de la France d'investir suffisamment pour les relever ensemble. Elle peut le faire en créant un fonds de soutien, associant partenaires privés et publics, en développant la formation continue y compris pour les écoles non bilingues, en encourageant l'envoi de volontaires de la francophonie, en étendant des expériences réussies dans tel ou tel pays, en témoignant à tous les acteurs de ce réseau sa reconnaissance.

Le réseau des écoles chrétiennes au Moyen-Orient offre un triple service public : aux communautés chrétiennes, il donne les moyens de construire un avenir sur place ; aux États arabes, il apporte la qualité d'un enseignement ouvert à tous et ouvert au monde ; à la France, il donne un relais irremplaçable pour le rayonnement de sa culture qu'elle a en partage avec le Proche et le Moyen-Orient.

À l'heure de la reconstruction de pays terrassés par les guerres, à l'heure où les efforts pour construire la stabilité et la paix dans la région doivent être amplifiés, en s'engageant pour le patrimoine du Moyen-Orient et le réseau éducatif des communautés chrétiennes, la France tisse en réalité une partie de sa relation future avec le Proche et le Moyen-Orient.

Pour mettre en œuvre cette ambition, plusieurs propositions sont détaillées dans les pages qui suivent, politiques et techniques, ponctuelles ou structurelles. Elles pourraient être annoncées à l'occasion des visites prévues du Président de la République dans la région (Égypte, Liban, Irak) et faire l'objet d'un suivi bisannuel, piloté par la cellule diplomatique de la Présidence de la République et mis en œuvre par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale et de la Culture. Pour suivre ce dossier, un chargé de mission pourrait être nommé par le Président de la République pour les trois ans à venir avec notamment comme mission de préparer la conférence de Paris de 2019 consacrée aux victimes des violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient et de mettre en œuvre les recommandations de ce rapport. S'agissant de sujets culturels et éducatifs, le parrainage de ce dossier par l'Institut de France semblerait approprié.



## LISTE DES PROPOSITIONS

### *Propositions d'ordre politique*

1. Aborder la question de la pérennité et du développement des écoles chrétiennes dans le dialogue politique avec les États de la région (loi 46, « protection de la France », décrets de septembre 2018 en Égypte) ;
2. Demander aux États de la région des facilités de visa pour les volontaires de la francophonie ;
3. Demander officiellement à Israël de faciliter un accès régulier à Gaza pour les archéologues français qui s'y rendent ponctuellement pour soutenir et former les équipes locales ;
4. Dans le cadre d'une initiative européenne, proposer la réunion d'un conseil scientifique international en vue d'établir un code de déontologie pour la recherche archéologique et la protection du patrimoine dans la vieille ville de Jérusalem ;
5. Engager une discussion avec l'Autorité palestinienne pour inclure le français dans les matières du *tawijih* ;

### *Propositions relatives au patrimoine*

6. Entamer une réflexion pour améliorer la présentation des collections relatives à Byzance et au christianisme oriental du Louvre ; étudier la manière dont pourrait se structurer « une tête de réseau » dans ce domaine ;
7. Encourager le maintien d'un enseignement complet de langues orientales anciennes en France ;
8. Créer un centre régional de formation aux métiers de la restauration ;
9. Proposer à ALIPH des projets de restauration qui concernent le patrimoine des communautés chrétiennes et autres minorités de la région (Cf. liste) ;
10. Mener, grâce à l'Agence française de développement, des programmes de mise en valeur du patrimoine (Cf. liste) ;
11. Mettre en place une ligne de crédit annuelle pour l'entretien des domaines nationaux de Jérusalem ;

12. Étudier la possibilité d'une coopération entre la bibliothèque centrale patriarcale copte et la Bibliothèque nationale de France ;
13. Mener une réflexion sur la sécurité des missions archéologiques ;
14. Encourager la création d'une chaire relative au Proche-Orient chrétien dans une université ou au collège de France ;
15. Restaurer le monument à la mémoire du génocide arménien de Deir Ez-Zor ;
16. Promouvoir auprès des autorités nationales concernées la possibilité de restaurer des manuscrits dans le cadre du centre de restauration des manuscrits *Beit Gazo* au Liban ;
17. Renforcer la coopération en matière d'inventaires ;
18. Ouvrir sur le portail France Archives un volet consacré aux sources du patrimoine du Moyen-Orient ;
19. Engager un programme d'inventaire des icônes du Proche-Orient ;
20. Accueillir en France pour des formations des religieux ou des laïcs responsables de collections ou de fonds au sein des communautés ;
21. Distinguer, dans l'ordre des Arts et Lettres, des personnalités ayant participé au sauvetage du patrimoine au Moyen-Orient ;

*Propositions relatives au réseau éducatif des communautés chrétiennes*

22. Constituer un fonds pour la formation, l'environnement francophone et la convivialité en faveur des écoles chrétiennes du Moyen-Orient ;
23. Renforcer les équipes de coopération éducative dans les services de coopération français dans la région ;
24. Étendre progressivement le réseau Barnabé à l'ensemble de la région ;
25. Réfléchir à la doctrine de l'homologation pour ne pas décourager les établissements volontaires ;
26. Organiser une représentation en France du réseau éducatif des communautés chrétiennes ;
27. Envisager le processus pouvant amener une école ou une section en Jordanie, en Irak et en Palestine à l'obtention du label FrancEducation ;

28. Étendre progressivement le label CELF à l'ensemble de la région pour les écoles non bilingues qui font un effort significatif pour un enseignement de qualité du français ;
29. Annoncer, à l'occasion d'une visite officielle, que la France consent à louer à l'euro symbolique un terrain à Baalbek pour l'extension du collège maronite et un terrain à Beyrouth pour le maintien de l'école syriaque catholique, à condition que l'enseignement du français y soit assuré pour les 100 prochaines années ;
30. Prévoir une visite, à l'occasion des prochains voyages du Président de la République dans la région, d'une école du réseau des écoles chrétiennes francophones ;
31. Engager une réflexion pour soutenir le réseau des écoles chrétiennes francophones en Syrie ;
32. Engager une réflexion sur les tarifs des formations françaises en les comparant à celles d'autres pays pour les adapter au mieux aux possibilités locales ;
33. Réfléchir sur les conditions de sécurité dans le cadre d'une relance du volontariat international et à l'adaptation des missions des volontaires pour les mener en pleine sécurité ;
34. Développer les bourses théologiques (de 6 bourses nouvelles par an à 12 ou 15 par an dont 3 pour des chrétiens orientaux) et maintenir les bourses maronites (2 nouvelles bourses par an) dans une enveloppe distincte ;
35. Développer les marques de reconnaissance de la France à l'endroit des personnels du réseau des écoles chrétiennes.





## INTRODUCTION

Les convulsions du Moyen-Orient ont un effet dévastateur sur les peuples de la région. Les guerres, les troubles politiques et les conditions économiques défavorables fragilisent durablement les sociétés arabes. Dans ce contexte, les communautés chrétiennes et d'autres communautés parmi lesquelles les yézidis, principalement en Irak, ont été particulièrement déstabilisées. Leur existence a été remise en cause. Des centaines de milliers de leurs membres ont dû fuir des terres où ils vivaient depuis des siècles ; d'autres ont été tués ; d'autres encore sont restés mais souffrent au quotidien de discriminations, parfois de violences.

### QUELLES COMMUNAUTÉS ET QUEL PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE ?

Les communautés concernées par ce rapport sont principalement les communautés chrétiennes de toutes confessions : grecs orthodoxes et catholiques, syriaques catholiques et orthodoxes, arméniens apostoliques, catholiques et protestants, maronites, catholiques latins, coptes catholiques, orthodoxes et protestants.

Outre ces communautés, il est aussi fait mention dans ce rapport des yézidis, qui vivent principalement en Irak et ont été durement éprouvés par Daech, à tel point que le mot de génocide s'applique au traitement qu'ils ont subi (massacres, enlèvement et esclavage des femmes, éradication des lieux symboliques de la communauté). Le patrimoine juif est lui aussi évoqué.

Géographiquement, la région concernée couvre l'Égypte, Israël, les territoires palestiniens, la Jordanie, le Liban, la Syrie, l'Irak et la Turquie. Pour ce qui relève du patrimoine chrétien, les États de la péninsule arabique sont aussi concernés.

### DES COMMUNAUTÉS AU SERVICE DES SOCIÉTÉS AUXQUELLES ELLES APPARTIENNENT

Ces communautés occupent une place singulière et irremplaçable dans le destin des nations auxquelles elles appartiennent, dont elles forment un rameau vivace et fécond. Elles participent au maintien du caractère multiconfessionnel de la région, déjà durement écorné par le départ des communautés juives, et constituent des traits d'union indispensables à la construction de la paix. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les chrétiens, aux côtés de tous leurs concitoyens, ont ainsi participé et parfois animé tous les mouvements politiques de la région, entretenant l'ambition de la

construction de nations où l'égalité politique des citoyens serait effective sans nier leurs identités religieuses et culturelles. Sur ce chemin, malgré des désillusions nombreuses, elles maintiennent, envers et contre tout, le combat pour des valeurs qui sont aussi celles de la France : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'ouverture, l'esprit critique. D'une manière qui leur est naturelle alors qu'elle pourrait nous apparaître paradoxale, cela passe aussi par la recherche d'une séparation entre le domaine civil et politique d'une part, le domaine religieux d'autre part dans le but de promouvoir la liberté de conscience et la liberté religieuse, au fondement même de la défense des droits de l'homme.

Ces communautés vivent depuis des siècles avec les communautés musulmanes dans une relation parfois difficile mais le plus souvent apaisée, nourrissant avec elles un dialogue constant, affrontant avec elles les mêmes difficultés qui secouent la région. Depuis des siècles, elles ont ouvert des espaces où tous se retrouvent et vivent fraternellement, qu'il s'agisse d'œuvres sociales comme les orphelinats, les dispensaires, les hôpitaux, ou d'œuvres éducatives qui se comptent en centaines d'établissements. Ainsi, elles accompagnent efficacement le développement de leurs sociétés en diffusant la connaissance à tous, sans distinction. Signalons ici leur rôle irremplaçable pour la promotion de la femme.

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup>, avec l'aide des congrégations latines installées progressivement depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et sous l'effet de l'engouement de cette époque pour la recherche archéologique, les communautés se sont intéressées à leur patrimoine, d'une part pour des raisons historiques, liturgiques, théologiques mais aussi dans l'idée de manifester l'ancienneté et la richesse de leurs apports aux sociétés arabes et à la civilisation arabo-musulmane dans son ensemble. C'est ce que manifeste par exemple l'ouverture en 1910 du musée copte au Caire, devenu musée national en 1931. Cet intérêt pour le patrimoine n'a donc rien d'anecdotique car ces témoignages anciens manifestent l'enracinement millénaire de ces communautés dans la région et leur contribution éminente.

#### DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES MAIS NON EXCLUSIVES AVEC LA FRANCE : RÉPONSES À QUELQUES QUESTIONS FRÉQUEMMENT ENTENDUES

La France entretient avec ces communautés une relation ancienne, profonde mais non exclusive. Le dialogue politique et commercial entamé sous François I<sup>er</sup> avec l'empire ottoman a eu comme effet de mettre en contact ces communautés chrétiennes avec la France et cette fréquentation séculaire ne s'est pas interrompue, malgré certains malentendus persistants qui s'expriment par différentes interrogations.

*Comment nourrir une telle relation alors qu'en France la loi de 1905 sépare les églises et l'État ?*

À cette question, on pourrait répondre de manière convenue par la fameuse formule de Gambetta : « la laïcité n'est pas un produit d'exportation ». Ce serait mal reconnaître l'appétit de nombre de personnes, chrétiennes et musulmanes, dans l'ensemble du Moyen-Orient pour la laïcité à condition que celle-ci ne soit pas antireligieuse et entendue comme la séparation entre ce qui relève du domaine politique et ce qui appartient au champ religieux. Et c'est précisément, dans nombre de cas, ce que portent les communautés chrétiennes de la région, au profit de tous, notamment dans leur effort éducatif qui s'astreint à une stricte neutralité dans l'accueil de tous les élèves. Dans de nombreux cas, les écoles chrétiennes accueillent une majorité voire une totalité d'élèves musulmans.

*N'est-ce pas poursuivre ce soutien aux minorités utilisé lorsque la France administrait le Liban et la Syrie sous mandat, avec les risques connus d'une telle politique ?*

S'agit-il d'une politique d'instrumentalisation des minorités ? Non, bien sûr et pour plusieurs raisons. D'abord parce que considérer les communautés chrétiennes et les autres communautés concernées comme des minorités reviendrait à ne prendre en compte que l'aspect quantitatif des choses. Or, ces communautés ne sont pas des minorités qu'il faudrait protéger comme des espèces en voie de disparition mais des acteurs engagés dans la construction des sociétés auxquelles elles appartiennent. Elles connaissent suffisamment le prix qu'il a fallu payer parce qu'elles apparaissaient faussement comme des agents extérieurs pour ne pas se prêter à ce type de manipulations. Enfin, parce que leur objectif est d'abord de construire une citoyenneté commune, elles refusent elles-mêmes d'être perçues comme minoritaires. Ce fut d'ailleurs tout l'objet de leur mouvement d'émancipation engagé dans les dernières années de l'empire ottoman.

*Entretenir un lien si privilégié, n'est-ce pas exclure les communautés musulmanes qui représentent l'essentiel des populations des États arabes ?*

À cette deuxième question qui est celle de savoir si la France peut entretenir une relation privilégiée avec certaines communautés, il faut répondre par l'affirmative à condition que cette relation se noue et s'enrichisse au profit de tous. Évidemment, la France parle avec tous sans distinction mais elle fait aussi droit aux histoires particulières qui se sont écrites dans la durée. Ce n'est pas faire injure aux uns que d'entretenir une relation particulière avec les autres. L'avenir d'un Moyen-Orient en paix passe par la coexistence des différentes communautés qui y vivent. Soutenir ces communautés n'est pas les préférer, c'est reconnaître à la fois leur fragilité réelle et leur participation éminente au développement d'ensemble des

sociétés arabes. Ainsi le sort des communautés chrétiennes est-il lié au sort de la majorité musulmane de cette partie du monde.

#### PATRIMOINE ET ÉDUCATION, FERMENTS D'UNE CITOYENNETÉ PLEINE ET ENTIÈRE

Les deux thèmes de la présente mission, le patrimoine et l'éducation, sont liés à la question politique de la citoyenneté. En protégeant et en mettant en valeur l'héritage des siècles, les communautés chrétiennes manifestent l'ancienneté de leur vie dans la région et leur rôle historique. En éduquant des centaines de milliers d'enfants, riches et pauvres, filles et garçons, chrétiens et musulmans, dans les grandes villes comme dans les campagnes, leurs écoles construisent la citoyenneté de demain, respectueuse des identités de chacun et favorisant l'égalité entre tous.

Que la France soutienne ces deux aspects revient à promouvoir la construction d'une citoyenneté pleine et entière dans les États de la région, ce qui est le meilleur gage de la construction de la paix. Par ailleurs, ce soutien doit contribuer au maintien sur leurs terres de toutes les communautés. Savoir et montrer, grâce aux monuments, que l'on est d'ici depuis des siècles, espérer, parce que ses enfants disposent d'une école de qualité pour grandir, que l'avenir se construit à l'endroit où l'on habite, constituent deux ferments essentiels pour permettre à tous de rester chez eux. En cela, la capacité des communautés chrétiennes à demeurer sur leurs terres sera, dans les mois et les années qui viennent, le meilleur baromètre des efforts internationaux déployés en vue de stabiliser la région.

#### LES ORIENTATIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le 27 mars 2015, la France a suscité un débat ouvert au Conseil de sécurité des Nations-Unies sur la question des victimes des violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient. Dans la foulée de ce débat qui se voulait « un cri d'alarme », une conférence internationale s'est réunie à Paris en septembre 2015, portant sur le même thème et réunissant 56 États et 11 organisations régionales et internationales. Dans le plan d'action adopté à l'issue de la réunion figuraient en bonne place les actions à mener en faveur de la culture et de l'éducation. En France, un fonds de soutien à ces victimes a été créé pour les années 2015 et 2016 doté de 5 M€ par an<sup>1</sup>. Il a été reconduit pour les années 2017-2018 et 2019-2020<sup>2</sup>. Une

---

<sup>1</sup> Le fonds peut être abondé par les collectivités territoriales par le biais du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), créé en mars dernier pour permettre à ces dernières de centraliser leurs actions d'aide aux victimes de crises humanitaires à l'étranger.

<sup>2</sup> En 2017, ce fonds a permis de financer 26 projets pour un total de 7 M€, 11 projets humanitaires et 15 projets de stabilisation, principalement en Irak.

deuxième conférence internationale sur le sujet a eu lieu à Madrid en mai 2017. La troisième devrait se réunir à Paris en 2019. Elle pourrait être l'occasion de mettre en valeur l'action de la France dans le domaine de la préservation du patrimoine et de l'éducation des communautés concernées en mettant en exergue certaines propositions du présent rapport.

En septembre 2017, à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « Chrétiens d'Orient, 2000 ans d'histoire », organisée par l'Institut du monde arabe, en partenariat avec l'Œuvre d'Orient<sup>3</sup>, le Président de la République a rappelé fortement, en présence du président de la république libanaise, le lien qui unissait la France avec les communautés chrétiennes orientales et combien ce lien nous obligeait, notamment en veillant à la protection de leur culture et de leur place dans les sociétés arabes.

Le 20 mars 2017, sous la coupole de l'Institut de France, le Président de la République a aussi rappelé son engagement pour la langue française et le plurilinguisme<sup>4</sup>, en insistant sur le rôle des professeurs de français, sur la formation des maîtres, sur la nécessité de faire de l'éducation un axe fort de l'aide publique au développement. Des objectifs clairs ont été exprimés : développement des établissements partenaires pour doubler le nombre d'élèves dans le système français d'ici à 2025, passage à 500 établissements dotés du label FrancEducation en 2022 contre 209 en 2018.

Dans ce cadre, le 12 avril 2018, le Président de la République a écrit un message d'encouragement aux participants du colloque de Beyrouth, réunissant 800 représentants des écoles chrétiennes du Moyen-Orient : *« Les écoles chrétiennes et en particulier catholiques, au Liban et dans plusieurs autres pays du Proche et du Moyen-Orient, apportent depuis plusieurs siècles – depuis le XVII<sup>e</sup> siècle pour les plus anciennes – une contribution essentielle à la diffusion du savoir, du respect mutuel entre les personnes et de la francophonie. Et cela au profit non seulement des élèves nés dans des familles chrétiennes mais aussi des enfants qui grandissent dans d'autres communautés, notamment musulmanes, contribuant ainsi à faire vivre la diversité pluriséculaire des sociétés du Moyen-Orient. La France est profondément attachée à cette action qui, enracinée dans l'histoire, façonne un avenir commun aux populations de cette région. »*

---

<sup>3</sup> Créée en 1856, l'Œuvre d'Orient est une association française dont l'objet est de venir en aide aux communautés chrétiennes orientales. En 2017, elle bénéficiait des dons de 71 000 donateurs et distribuait 17,5 M€ dans 23 pays, dont 20 % pour la Syrie et 17 % pour l'Irak.

<sup>4</sup> Les annonces de ce discours ont été synthétisées dans un document intitulé « ambition pour la langue française et le plurilinguisme.

Enfin, d'une manière constante, la France a rappelé que la diversité ethnique et religieuse et le pluralisme du Proche et du Moyen-Orient devaient être préservés et qu'ils étaient un gage de la stabilisation progressive de la région.

#### DÉROULEMENT DE LA MISSION

Ces orientations énoncées à différents moments convergent et constituent le socle de la présente mission. Celle-ci s'est déroulée du mois de juillet 2018 jusqu'à la fin du mois d'octobre. Elle a donné lieu à de nombreux entretiens, d'abord dans les ministères concernés (Affaires étrangères, Éducation nationale, Culture) et dans leurs opérateurs : Agence française de développement (AFD), Institut Français, Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE), Institut du monde arabe, Centre international d'études pédagogiques (CIEP), Louvre, Institut national du patrimoine, Bibliothèque nationale de France.

En outre, différents organismes, associations ou institutions français ont été consultés : l'UNESCO, l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH), France Volontaires, l'Office central de répression contre le trafic des biens culturels (OCBC), l'Œuvre d'Orient, Fraternité en Irak, Cités Unies France, l'Institut français du Proche-Orient, l'École biblique et archéologique française de Jérusalem, l'Institut catholique de Paris, le groupement d'éducateurs sans frontières (GREF), l'Association générale des intervenants retraités (AGIRabcd), le Secrétariat général de l'école catholique, le Réseau Barnabé, la Mission laïque,

Les postes diplomatiques dans la région ont été sollicités par l'envoi d'un questionnaire sur le patrimoine et le réseau éducatif des communautés chrétiennes, auquel ils ont bien voulu répondre avec précision, en communiquant les éléments à leur disposition. L'Institut français du Proche-Orient a apporté son plein concours à la rédaction de ces réponses. Nombre d'observations contenues dans ces notes ont été reprises dans le rapport. Elles ont été complétées par les rapports de Jean-Baptiste Bernard, stagiaire à l'Œuvre d'Orient, sur les écoles de Jordanie et de Palestine et par les actes des colloques de 2014, 2016 et 2018 organisés par l'Œuvre d'Orient sur la question de l'enseignement catholique au Proche et Moyen-Orient et de la francophonie.

Avant le début de la mission, un voyage dans le Nord de l'Irak avait permis d'étudier la situation dans ce pays, notamment en ce qui concerne le patrimoine. Puis dans le cadre de la mission, trois déplacements ont été organisés grâce à l'aide du ministère des Affaires Étrangères, du ministère de l'Éducation Nationale et des postes concernés : au Liban, dans les Territoires palestiniens et en Israël, en Égypte. De nombreuses visites de terrain ont été effectuées, notamment dans quinze écoles

et dans les institutions en charge de la protection du patrimoine. Ces voyages ont été l'occasion de nombreux entretiens. Sa Béatitude Bechara Raï, patriarche des maronites, d'Antioche et de tout l'Orient, Sa Sainteté Tawadros II, patriarche des coptes orthodoxes, M. Khaled el Enany, ministre égyptien des Antiquités ont ainsi bien voulu nous recevoir.

Sur le fondement de ces rencontres, de ces visites et de la documentation rassemblée, il s'est d'abord agi de dessiner un état des lieux, un état des besoins et de préciser les actions déjà menées par la France. Ensuite, une stratégie pour l'avenir a été envisagée, articulée autour de propositions concrètes. Ces propositions sont pour quelques-unes d'entre elles d'ordre politique car elles renvoient à des problématiques que seule l'action politique peut résoudre. Les autres sont d'ordre technique et répondent à la question : comment mieux soutenir ces communautés dans leurs efforts pour protéger leur patrimoine et développer leur réseau éducatif au service de tous ?

Pour agir dans ce sens, il n'est pas nécessaire d'inventer de nouveaux instruments. L'extension des compétences de l'AFD à l'éducation, à la francophonie et à la culture, la création du fonds MINKA Paix et résilience doté grâce à la taxe sur les transactions financières, les fonds de soutien prioritaire innovants du ministère des Affaires Étrangères, les fonds européens peuvent tous venir en appui de l'ambition de la France pour la diversité et le pluralisme du Moyen-Orient.

Signalons enfin l'urgence des efforts à accomplir. Les communautés en question sont profondément déstabilisées comme les sociétés auxquelles elles appartiennent. Si on ne les aide pas – et la France doit tenir sa place dans ce soutien – elles ne seront plus en mesure de participer à la stabilisation et à la reconstruction des nations arabes. Or, si ce mouvement ne s'accomplit pas, il est probable, les mêmes causes produisant les mêmes effets, que d'autres phénomènes semblables à Daech parviendront à reprendre vie.

En outre, d'un point de vue français, si un investissement financier et humain, certes à mesurer avec rigueur, n'est pas consenti à cette ambition majeure de participer à la pacification de la région et de relancer une dynamique en faveur de la francophonie, notre influence culturelle et politique, fragilisée en bien des aspects, s'étiolera de manière durable, alors même que nombreux sont ceux, notamment au sein de ces communautés, qui l'appellent de leurs vœux et qui en sont les plus ardents ambassadeurs. Faute d'augmentation des moyens disponibles pour conduire cette action, nos partenaires culturels et francophones dans la région renonceront rapidement à porter seuls le poids du partenariat. Mais l'investissement nécessaire est à la portée de notre pays. Il s'agit d'un investissement d'avenir en cohérence avec l'universalisme des valeurs françaises.







Restauration du mausolée de Mar Behnam dans la plaine de Ninive (Photo : P. Maguesyan)



## **I. Soutien de la France à la protection et à la mise en valeur du patrimoine des communautés chrétiennes et des autres minorités du Moyen-Orient**

### **A. Un patrimoine bimillénaire à vocation universelle**

Les communautés chrétiennes héritent au Moyen-Orient d'un patrimoine bimillénaire, à la fois matériel et immatériel : monuments, icônes, manuscrits, archives, objets de la liturgie et de la vie quotidienne, musique, rites et langues. Il en va de même pour d'autres communautés de la région comme les yézidis. Il s'agit à la fois d'un héritage propre à ces communautés<sup>5</sup> et à leurs nations mais aussi d'un patrimoine mondial qu'elles ont en dépôt et que leur mission est aussi d'offrir en partage. C'est pourquoi certains États de la région ont insisté pour que leur patrimoine chrétien figure parmi les sites protégés par l'UNESCO au titre de la liste du patrimoine mondial de l'humanité<sup>6</sup>. Le fait que certains de ces sites soient toujours des lieux de culte à la fois locaux et universels parce qu'ils sont les témoins de l'histoire biblique ou évangélique renforce le fait que le patrimoine chrétien au Moyen-Orient est à la fois le témoin d'un enracinement et d'une vocation universelle.

Ce patrimoine, legs des générations antérieures, a souvent été préservé dans des conditions difficiles. Beaucoup de manuscrits ne sont par exemple parvenus jusqu'à nous que parce qu'ils ont été dissimulés. Les contraintes qu'il a fallu surmonter pour les préserver et les transmettre soulignent le caractère qu'ils revêtent aux yeux de leurs dépositaires. Agir en faveur du patrimoine n'est pas secondaire. Dans la plaine de Ninive, la reconstruction des églises ou des temples yézidis fait partie du préalable au retour des populations civiles, de leur aveu-même.

Comme en France, la protection du patrimoine au Moyen-Orient appartient à une stratégie globale en faveur d'un développement durable. Protéger le patrimoine, c'est à la fois garantir un cadre de vie harmonieux aux populations concernées, participer à un urbanisme à taille humaine, prendre part au développement économique, quand les richesses culturelles attirent des touristes, renforcer les communautés en les réinscrivant dans leur histoire et leurs territoires.

---

<sup>5</sup> Juridiquement, dans les pays arabes les biens qui appartiennent aux communautés chrétiennes, à l'instar de ceux qui relèvent des autres communautés religieuses, sont souvent constitués sous la forme de biens de mainmorte (Waqf).

<sup>6</sup> Sainte-Catherine, le Vieux-Caire et le site d'Abou Mena en Égypte, Béthanie au-delà du Jourdain et Um er-Rasas en Jordanie, la vieille ville de Jérusalem proposée par la Jordanie en 1982, la basilique de la Nativité de Bethléem dans les territoires palestiniens, la « vallée sainte » de la Qadisha, les « villages antiques du nord » de la Syrie.

Cette prise en compte globale nécessite de manière concomitante un effort d'éducation aux enjeux du patrimoine afin de sensibiliser chacun à sa protection. Récemment, l'UNESCO a rappelé à quel point la restauration et le relèvement du patrimoine culturel étaient partie intégrante des processus de stabilisation et de construction de la paix<sup>7</sup>.

Participer à la protection du patrimoine de certaines communautés ne se fait pas au détriment des autres. Ce que la France peut faire pour les uns est en fait au profit de tous. Former un restaurateur, quelle que soit sa spécialité, se fait au profit du patrimoine dans son intégralité et non de tel ou tel segment. Distinguer, dans le cadre d'un rapport, les questions relatives au patrimoine de certaines communautés, ne constitue pas une négation des besoins qui existent ailleurs, parfois aussi criants. Les observations ici présentées peuvent, dans bien des cas, être généralisées à l'ensemble du patrimoine du Moyen-Orient.

## **B. État des lieux**

Le patrimoine des communautés chrétiennes du Moyen-Orient connaît des menaces qui ne lui sont pas toutes spécifiques. Beaucoup ont pour cause la faiblesse des administrations chargées de sa protection alors que les besoins sont immenses tant le Moyen-Orient hérite d'une richesse inégalée en la matière. Les communautés qui en ont la garde ne sont par ailleurs pas toujours consciente ni de l'intérêt des monuments et des objets qu'elles conservent ni de la manière de les préserver. Ces difficultés ont été aggravées par la guerre, en Irak et en Syrie, qui a, dans ces deux berceaux de civilisations, entraîné des destructions considérables et nourri à grande échelle les trafics d'œuvre d'art pillées sur les sites. Un autre problème générique réside dans l'urbanisation galopante, peu maîtrisée, qui cause la destruction sans retour de nombreux sites archéologiques.

Certains dangers menacent en propre le patrimoine chrétien, le premier étant un désintérêt des autorités publiques qui peut le cibler particulièrement. Par ailleurs, dans les pays où la loi islamique est une des sources du droit, sinon la seule, la construction mais aussi la rénovation ou la restauration des lieux de culte chrétiens est soumise à autorisations, souvent malaisées à obtenir<sup>8</sup>. Dans certains cas, le bâtiment est déjà détruit quand l'autorisation est signée.

---

<sup>7</sup> Recommandation de Varsovie du 8 mai 2018.

<sup>8</sup> En Égypte, en août 2016, le Parlement a adopté une loi qui précise les procédures de construction et restauration des églises. Théoriquement, cette loi a simplifié les demandes de permis de construire en confiant leur examen aux gouverneurs et non plus au Président de la République. En réalité, le

La disparition des communautés chrétiennes est aussi une cause de la destruction du patrimoine, comme cela l'a été aussi pour le patrimoine juif dans la région<sup>9</sup>. En Turquie de l'Est, les chrétiens ne se comptent plus que par centaines. Inexorablement, malgré certaines restaurations entreprises à des fins touristiques et politiques par l'administration turque<sup>10</sup> ou malgré le travail individuel mené par des passionnés, des centaines d'églises arméniennes, grecques, syriaques, géorgiennes s'effacent peu à peu quand elles ne sont pas détruites.

## **1. L'Irak et la Syrie**

Le patrimoine de l'Irak et de la Syrie souffre depuis de nombreuses années des effets des guerres. Sa destruction est parfois devenue un objectif pour marquer l'opinion nationale et internationale. En témoignent les destructions de Palmyre, de Hatra, de Nimrud, de Mossoul.

### **a. L'Irak**

En Irak, le patrimoine monumental chrétien est surtout présent dans le Nord du pays. Dans le Sud, il se concentre dans deux villes : Bagdad et Bassora. Il est constitué d'églises, la plupart de petites dimensions et de monastères de plus grande ampleur (Mar Matta, Rabban Hormizd, Mar Behnam).

Des sites archéologiques chrétiens sont par ailleurs repérés dans l'ensemble du pays. Des fouilles menées par une équipe franco-irakienne à Bazyan, au Kurdistan d'Irak ont permis de dégager un petit monastère. Un projet de fouille d'un monastère chrétien dans la région de Najaf, validé par la commission des fouilles, est pour le moment suspendu, du fait des conditions de sécurité.

Les guerres successives ont entraîné de nombreuses destructions et pillages qui ne concernent pas le seul patrimoine chrétien ni des autres communautés minoritaires (yézidis, mandéens-sabéens). L'ensemble des sites qui illustrent la très longue histoire de la Mésopotamie depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours a beaucoup souffert. Daech a apporté une terrible séquence supplémentaire à cette litania de destructions, en ciblant le patrimoine de toutes les époques et de toutes les communautés, et en insistant sur tous les monuments prétendument liés à une hétérodoxie musulmane. Le patrimoine chrétien n'a pas été épargné. Dans la plaine de Ninive, le monastère de Mar Behnam, connu pour la qualité de son décor atabeg

---

fait que la sensibilité du voisinage non chrétien doit être prise en compte limite la portée de la nouvelle législation.

<sup>9</sup> Compte tenu de l'importance numérique qui était celle des communautés juives de la région, on reste frappé par la disparition rapide des traces de leur présence.

<sup>10</sup> Sur ce modèle, on peut citer les restaurations des églises arméniennes du lac de Van, de la ville arménienne d'Ani ou du monastère grec de Suméla.

du XIII<sup>ème</sup> siècle, a fait l'objet d'un véritable saccage : le mausolée abritant le tombeau des saints a été dynamité, toutes les croix et toutes les figures du décor sculpté de l'église ont été burinées. À Qaraqosh, les églises ont été brûlées au moment de la reconquête. À Mossoul, elles ont servi de casernes ou de lieux d'entraînement pour les djihadistes. Leurs décors ont été arrachés pour être vendus. Comme le reste de la vieille ville, elles ont aussi grandement souffert des violents combats pour la reprise de la ville.

Dans le sud du pays, à Tikrit, à Bagdad ou Bassora, les églises ont aussi souffert du fait du départ des chrétiens, des combats ou des attentats. Comme à Mossoul, elles appartiennent au tissu historique multiconfessionnel de ces villes.

Plusieurs fonds de manuscrits constituent une richesse culturelle essentielle pour les communautés qui les détiennent. Concentrés dans le Nord du pays, ils ont été en grande partie<sup>11</sup> préservés des atteintes de Daech, à l'inverse des imprimés souvent intégralement détruits. Il faut saluer sur ce point l'action résolue des dominicains et notamment du père Najeeb Michaël (o.p.) pour sauver les manuscrits de Qaraqosh, précédemment à Mossoul, ainsi que le courage des moines de Mar Benham qui, à leurs risques et périls, ont caché les manuscrits du couvent en édifiant un mur pour les dissimuler sous un escalier. De tels exemples de dévouement mériteraient d'être reconnus officiellement par la France<sup>12</sup>. Ces fonds de manuscrits ne sont pas tous connus des chercheurs. Les principaux sont ceux des monastères de Mar Matta, de Notre-Dame des Semences, de Mar Behnam et celui des dominicains. Si leur numérisation est bien entamée, grâce, pour partie, à l'action du Centre d'étude et de recherche des manuscrits orientaux (CERMO)<sup>13</sup>, la conservation, leur restauration et leur étude méritent une coopération d'ampleur.

Le pillage quasi systématique du patrimoine irakien, dans toutes ses composantes, se poursuit, mais sur des sites plus retirés que lors des grandes vagues qui ont suivi l'embargo en 1991, l'invasion américaine de 2003 et l'occupation par Daech d'une partie du territoire national et qui concernaient même les sites les plus

---

<sup>11</sup> Certains fonds de manuscrits de Mossoul ont cependant disparu durant la période d'occupation par Daech. Citons pour mémoire la collection de l'église Mar Touma composée de 130 manuscrits. Deux d'entre eux ont été sauvés grâce au courage du curé de la paroisse qui est revenu sur les lieux pendant l'occupation par Daech. Trois viennent d'être récupérés au tribunal de Mossoul. Tous numérisés, ils n'ont pas fait l'objet d'un signalement en bonne et due forme aux autorités policières en charge des enquêtes sur ces trafics (Interpol, Office mondial des douanes, en France, l'Office central de répression contre le trafic des biens culturels), ce qui illustre la nécessité d'inventaires et de certaines procédures en cas de perte ou de vol.

<sup>12</sup> Faire entrer ces défenseurs d'un patrimoine universel dans l'ordre des Arts et Lettres serait ainsi une juste reconnaissance de leurs mérites.

<sup>13</sup> Ce centre, créé par le père Najeeb Michaël (o.p.), est aidé par l'université bénédictine de Collegetteville, Minnesota aux Etats-Unis qui finance les numérisations et rassemble les images dans sa bibliothèque virtuelle : <https://www.vhmmml.org/>

emblématiques. L'absence d'une carte archéologique complète (sous la forme moderne d'un système d'information géographique) facilite les trafics. Pour les empêcher, le gouvernement irakien a mis en place une législation très restrictive sur la circulation des œuvres d'art<sup>14</sup> dont un des effets non désiré est la difficulté de faire sortir des œuvres d'Irak à des fins d'exposition ou de restauration<sup>15</sup>.

### **Le patrimoine yézidi**

Les yézidis, dont la plupart vivent dans le Nord de l'Irak et au Kurdistan irakien, appartiennent à une communauté qui pratique une religion monothéiste aux racines iraniennes.

Le patrimoine yézidi est mal connu. Il se concentre dans le Nord de l'Irak dans les trois zones des Yézidis, à Sindjar, à Sheikhan-Lalish qui est le centre spirituel de la communauté et à Baashiqa-Bahzani qui était le lieu de la production intellectuelle yézidie, où les livres sacrés étaient produits et conservés.

Il est composé essentiellement de sanctuaires, de manuscrits mal connus et d'un patrimoine immatériel de rites.

Daech a causé d'importantes destructions à ce patrimoine. Les temples ont été détruits, les livres brûlés. Au génocide humain, dont le prêtre français Patrick Desbois dans le cadre de son association Yahad in Unum<sup>16</sup> est en train de collecter méthodiquement les témoignages et les preuves, s'est ajouté un génocide culturel.

Malgré les épreuves, la communauté yézidie, grâce à l'aide de sa diaspora s'est trouvée en état de reconstruire les vingt-deux temples de Baashiqa brûlés et démolis par Daech.

Lors de son entretien avec Nadia Mourad, prix Nobel de la paix, le Président de la République a notamment annoncé la poursuite de l'aide de la France à la reconstruction de la région de Sindjar.

Depuis les destructions de Daech, le patrimoine irakien, déjà très endommagé par les guerres précédentes, est au cœur des attentions internationales.

---

<sup>14</sup>L'article 113 de la Constitution de la République d'Irak (15 octobre 2005) ainsi que la loi n° 55 de 2002 portant sur les Antiquités et le Patrimoine (18 novembre 2002) encadrent le domaine patrimonial. La loi 55 prévoit des sanctions lourdes allant jusqu'à 15 ans de prison pour les fouilles illégales et le pillage, et jusqu'à 10 ans et 1 million de dinars irakiens pour le trafic illicite d'objets.

<sup>15</sup> C'est ainsi qu'aucune œuvre irakienne n'a pu être présentée à l'exposition « Chrétiens d'Orient » à l'Institut du monde arabe.

<sup>16</sup> Soutenu par l'Œuvre d'Orient et le centre de crise du Ministère des Affaires européennes et étrangères.

Dès 2009, les Irakiens ont créé à Erbil, avec l'aide de plusieurs institutions américaines (Smithsonian Institute, diverses universités), l'Iraqi Institute for the Conservation of Antiquities and Heritage (IICAH) avec pour mission la formation d'experts en restauration et en conservation. Depuis la reprise de Mossoul, l'Irak est entré dans une nouvelle ère, celle de la reconstruction<sup>17</sup>. En ce qui concerne le patrimoine, le 10 septembre 2018, l'UNESCO a organisé une réunion pour le lancement de son initiative « Faire revivre l'esprit de Mossoul », présentée par sa directrice générale Audrey Azoulay en février 2018, au Koweït, lors de la conférence internationale pour la reconstruction de l'Irak. Les Émirats Arabes Unis ont annoncé le versement de 50,4 M\$, notamment pour la reconstruction de la mosquée Al-Nouri, de son minaret Al-Habda mais aussi pour d'autres bâtiments du périmètre, des jardins et des infrastructures publiques. De manière coordonnée, ALIPH (cf. *infra*) soutient des projets à Mossoul et dans la plaine de Ninive. Il faut désormais faire entendre la voix du patrimoine des communautés chrétiennes et des autres communautés minoritaires dans cette reconstruction, qu'il s'agisse de Mossoul et de sa région ou du reste du pays.

#### b. La Syrie

La situation du patrimoine syrien est loin d'être stabilisée et connue en détail. Les récents développements des affrontements dans la province d'Idlib ne permettent pas, par exemple, de connaître avec précision l'état des villages du massif calcaire, inscrits parmi les sites du patrimoine mondial par l'UNESCO<sup>18</sup>. Les informations connues sont celles données par la direction générale syrienne des antiquités et des musées (DGAM) sur son site internet, par l'UNESCO à travers un observatoire du patrimoine culturel syrien soutenu par l'Union Européenne et par différentes ONG ou associations dont les membres se rendent sur place.

Dès le début du conflit, la DGAM a cherché à mettre à l'abri les collections des principaux musées nationaux (au nombre de 34). Si certaines pertes ou vols sont sans doute à déplorer, l'essentiel a été préservé. Les sites ont eu en revanche à subir les affres du conflit : destructions durant les combats et les bombardements, pillage organisé. Les photographies de certains sites archéologiques comme Ebla ou

---

<sup>17</sup> Sur la reconstruction de la Syrie et de l'Irak, la France pourrait fournir un apport intellectuel important en diffusant l'expérience acquise lors des reconstructions ayant suivi les deux conflits mondiaux. L'UNESCO a fait évoluer sa doctrine sur les reconstructions par la recommandation de Varsovie sur la reconstruction et sur le relèvement du patrimoine culturel du 8 mai 2018.

<sup>18</sup> Les nouvelles d'un site aussi célèbre que celui de Saint-Siméon sont partielles. Dans la région, on a appris la destruction ou la vandalisation de telle ou telle église. Partout, des réfugiés se sont installés dans les ruines qui risquent aussi d'être utilisées comme retranchement en cas de reprise des combats terrestres dans la région.



Apamée donnent une idée de l'ampleur et du caractère très organisé des fouilles sauvages et des vols destinés à alimenter les trafics internationaux : à intervalles réguliers, des pelleteuses ont ouvert des trous béants pour dénicher des pièces sans doute de grande valeur mais dont on ne connaît rien.

Concernant plus précisément le patrimoine chrétien de la Syrie, il a connu le même sort que les autres catégories de patrimoine. Dans les régions occupées par Daech, les églises, pour la plupart contemporaines, ont presque toutes été détruites. À Deir Ez-Zor, l'église des franciscains a été rasée tout comme celles des Syriaques orthodoxes. L'église arménienne des Saints-Martyrs, élevée en 1928 en mémoire des marches à la mort de 1915 et le mémorial, haut lieu de la mémoire arménienne, ont été détruites en 2014<sup>19</sup>. Dans les régions occupées par d'autres groupes islamistes, les églises ont aussi fait l'objet de destructions systématiques.

À Alep, le désastre patrimonial de la vieille ville (inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 1986) n'a pas épargné les églises. La cathédrale maronite de la ville a vu sa toiture entièrement démolie par des roquettes<sup>20</sup>. Les communautés, dans la plupart des cas, ont réussi à mettre à l'abri bibliothèques, icônes et objets liturgiques. Il faut maintenant trouver des lieux pour les abriter durablement. À Maaloula<sup>21</sup> (village inscrit sur la liste indicative du patrimoine mondial), les monastères ont connu d'importants vols d'icônes. Les combats ont lourdement endommagé les bâtiments. A Homs, la cathédrale Sainte-Marie et d'autres églises ont été bombardées.

D'une manière générale, tous les travaux archéologiques en cours sont arrêtés. Les nombreuses équipes françaises présentes dans ce pays jusqu'en 2011 sont aujourd'hui contraintes de limiter leurs actions à des publications et à l'étude des archives disponibles.

Ainsi, la guerre, qui dure depuis 2011 aura eu des effets considérables sur un patrimoine qui compte parmi les plus riches au monde. La reconstruction de certaines régions, qui débute à peine, pourrait également, si des garanties strictes ne sont pas définies, entraîner la destruction de sites archéologiques ou de bâtiments endommagés.

## **2. Le Liban, la Jordanie, les Territoires palestiniens et Israël**

### **a. Le Liban**

---

<sup>19</sup> Un projet de reconstruction est à l'étude. Il y aurait une haute valeur symbolique à ce que la France puisse soutenir ce projet.

<sup>20</sup> La charpente de la cathédrale est en cours de restauration grâce au soutien de l'Œuvre d'Orient qui devrait aussi participer à la restauration de l'église arménienne catholique de la ville.

<sup>21</sup> L'église Saint Lavandios est en cours de restauration grâce au soutien de l'Œuvre d'Orient.

La législation patrimoniale libanaise, inspirée par le droit français, ne distingue pas le patrimoine chrétien du patrimoine national. La direction générale des antiquités est compétente pour l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers antérieurs à 1700. Cependant, les moyens humains limités de cette direction lui font exercer une supervision d'ensemble plus qu'ils ne lui permettent d'intervenir dans l'ensemble des dossiers de protection.

Depuis la fin de la guerre en 1990, le patrimoine libanais dans son ensemble est d'abord menacé par la pression urbanistique qui met en péril la protection des sites et des monuments. Pour ne citer qu'un exemple récent, une des dernières portions de la côte libanaise non construite, autour du petit monastère de Deir-el-Natour, à Enfeh, risque de disparaître sous les constructions nouvelles d'un complexe balnéaire. À cette menace générale s'ajoute parfois l'incapacité des propriétaires, y compris des communautés religieuses, à restaurer leurs monuments dans les règles. La faiblesse de l'État ne permet pas de contenir ces dérives.

Au même titre que les autres types de patrimoine, les monuments et les objets chrétiens sont mis en valeur, spécialement dans les grands sites touristiques : Byblos, Tyr, la Qadisha, Beyrouth. Le patrimoine de plus petite dimension recueille moins d'attention, même si un mouvement associatif dynamique s'intéresse de plus en plus à la protection de l'environnement, à la préservation du cadre naturel et patrimonial, pour permettre aux habitants de profiter d'un tourisme durable.

De nombreuses initiatives privées et publiques se sont saisies de la question de la protection du patrimoine chrétien. Elles portent sur l'étude, la restauration des édifices culturels et leurs décors ainsi que sur les icônes et manuscrits conservés. Ces derniers constituent plusieurs collections importantes, gérées par les instances communautaires : manuscrits arabes chrétiens du couvent de Balamand ; manuscrits arabes du couvent grec-melkite Saint-Sauveur ; manuscrits du Centre Phénix et de la Bibliothèque générale de l'Université du Saint-Esprit de Kaslik, bibliothèque syriaque-catholique du monastère de Charfet, manuscrits arméniens catholiques du monastère de Bzomar, musée de liturgie arménienne orthodoxe (Musée de Cilicie) à Antélias. Parmi les initiatives relatives au patrimoine bâti, on peut citer la restauration de l'église protobyzantine de Fakra (Direction générale des Antiquités), le programme d'inventaire ARPOA (Architecture religieuse du patriarcat orthodoxe d'Antioche) mené par le centre IOHANES de l'université Balamand<sup>22</sup>, l'étude et la restauration des églises de Smar Jbeil et de Eddé dans le cadre d'un partenariat libano-hongrois. La bibliothèque orientale de l'université Saint-Joseph dispose d'un fonds photographique ancien exceptionnel qui

---

<sup>22</sup><http://www.balamand.edu.lb/Academics/CentersInstitutes/IOHANES/ARPOA/Pages/ARPOA.aspx>

documente le Levant et en particulier les Chrétiens du Liban depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Enfin, notons plusieurs initiatives liées au développement du tourisme religieux comme la mise en place d'un diplôme universitaire à l'Université Saint-Joseph (USJ) de Beyrouth ou le lancement de la base de données Holy Lebanon qui constitue un état très complet du fond religieux multiconfessionnel au Liban<sup>23</sup>. L'USJ et l'Institut catholique de Paris ont également conclu un accord permettant des doubles diplômes pour leurs cursus respectifs d'ingénierie culturelle et administration de la culture.

#### b. La Jordanie

Comme au Liban, la législation n'établit pas de distinction entre le patrimoine chrétien et le patrimoine national. Le plus souvent public, le patrimoine archéologique appartient parfois à des congrégations comme la Custodie franciscaine de Terre Sainte qui possède le Mont Nebo. Le patrimoine plus contemporain, le plus souvent d'un intérêt historique et artistique moindre, relève majoritairement, pour sa part, de propriétaires privés. Un site particulier se détache de ces deux ensembles, celui du « site du baptême du Christ », géré par une commission du site présidée par le prince Ghazi. Ce site, comme les autres grands lieux de pèlerinage de la Terre Sainte doit maintenir un équilibre entre la nécessité de la protection des lieux et l'accueil des pèlerins dans un environnement culturel vivant.

En Jordanie, le défi principal réside dans la richesse d'un patrimoine auquel il est malaisé d'allouer les moyens nécessaires à sa surveillance, à sa préservation et à sa mise en valeur<sup>24</sup>. C'est un enjeu qui concerne l'ensemble du patrimoine.

Depuis la création de l'École biblique et archéologique de Jérusalem, la Jordanie a constitué un lieu essentiel pour la recherche sur la christianisation de l'Arabie. Nouvelle étape de ces travaux, les fouilles en cours sur le site de Khamret-Samra ont ainsi permis de dégager plusieurs importantes basiliques byzantines.

#### c. Les Territoires palestiniens, Jérusalem et Israël

D'une manière encore plus aigüe que dans le reste de la région, l'archéologie et la question du patrimoine sont dans les territoires palestiniens, à Jérusalem et en Israël une question politique. Chaque découverte nouvelle porte des conséquences qui dépassent de loin le champ scientifique. Dans ce contexte, les communautés chrétiennes cherchent à restaurer et à mettre en valeur leur patrimoine, sans

---

<sup>23</sup> La description de ces éléments a été rassemblée par l'Institut français du Proche-Orient.

<sup>24</sup> La Jordanie a institué une taxe sur les missions archéologiques étrangères dont l'objet est de financer la mise en valeur des sites fouillés.

véritable coordination d'ensemble<sup>25</sup>. Elles le font d'abord en menant des campagnes de travaux sur les monuments les plus éminents de la Terre Sainte que sont la basilique du Saint-Sépulcre à Jérusalem et la basilique de la Nativité à Bethléem. Au Saint-Sépulcre, l'édicule qui surmonte le tombeau du Christ a fait l'objet d'une restauration complète<sup>26</sup>. À Bethléem, le sanctuaire a connu plusieurs phases de travaux qui ont notamment permis le dégagement de superbes panneaux de mosaïques et la consolidation de la structure du bâtiment<sup>27</sup>.

De manière nouvelle, les communautés chrétiennes souhaitent présenter au public leur patrimoine mobilier. Elles le font par des prêts à des expositions temporaires en Europe<sup>28</sup> mais elles franchissent aujourd'hui le pas d'organiser sur place de véritables musées. Ainsi, la custodie franciscaine de Terre Sainte, après avoir réorganisé l'exposition de ses collections archéologiques, prépare-t-elle l'inauguration en 2020 du Terra Sancta Museum qui présentera au public à la fois les communautés chrétiennes orientales, la présence franciscaine en Terre Sainte et les dons envoyés par les souverains européens (orfèvrerie, paramentique, peintures et sculptures) au cours des siècles pour enrichir la liturgie du Saint-Sépulcre<sup>29</sup>. Au domaine national français de Sainte-Anne, les Pères Blancs préparent également l'ouverture d'un musée archéologique dont la conception a été réalisée avec l'aide active de l'Institut national du patrimoine.

L'école biblique et archéologie française de Jérusalem, fondée en 1890 par le père Lagrange et reconnue en 1920 comme école archéologique française par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a eu rôle essentiel dans la redécouverte du patrimoine de la Terre Sainte. Grand centre d'études et d'archéologie, dotée d'une riche bibliothèque, elle est soutenue par la France et par un certain nombre d'associations françaises. Outre ses activités traditionnelles (accueil de chercheurs, archéologie, publications, conférences, sorties sur le terrain), elle développe plusieurs nouveaux projets : « Lagrange lectures », conférences données par des biblistes novateurs ; « La bible en ses traditions »,

---

<sup>25</sup> Côté israélien, l'autorité des antiquités, l'autorité des parcs nationaux et l'association pour la sauvegarde du patrimoine sont en charge de la protection du patrimoine. Côté palestinien, il existe une direction des Antiquités.

<sup>26</sup> Permise par l'accord entre toutes les communautés chrétiennes qui desservent l'église, la restauration a été conduite par le professeur Antonia Moropoulou de l'École polytechnique d'Athènes.

<sup>27</sup> La France a participé au financement du début de l'opération en versant 200 000 € au comité palestinien chargé de la restauration de la basilique (*Bethleem development foundation*) mais aucune entreprise française n'a été en mesure d'emporter l'appel d'offres. La restauration a été réalisée par des entreprises italiennes.

<sup>28</sup> Ainsi « trésors du Saint-Sépulcre », exposition présentée au château de Versailles ou « Chrétiens d'Orient, 2000 ans d'histoire » présentée à l'Institut du monde arabe.

<sup>29</sup> La custodie franciscaine de Terre Sainte a placé la responsabilité de ce projet sous la conduite d'un comité scientifique international présidé par Mme Béatrix Saule.

rouleau biblique digital enrichi progressivement de toutes les traductions et des influences de la Bible sur la littérature, les arts, la théologie ; deux chaires pour promouvoir l'enseignement et la recherche dans les domaines de l'exégèse et de la théologie pour la première, de l'archéologie et des études qumraniennes pour la seconde.

### **Le cas spécifique de Gaza**

Une des difficultés majeures de la région réside dans l'accès aux sites archéologiques de Gaza. Comme l'avait bien montré l'exposition « Gaza Méditerranéenne »<sup>30</sup>, Gaza n'est pas seulement une langue de terre ballotée par les affres de l'histoire, elle est aussi un carrefour de civilisations, placé à la confluence de l'Égypte et de la Palestine. Chaque époque y a laissé des traces.

Gaza fut un foyer monastique d'importance<sup>31</sup> dont le monastère de Saint-Hilarion à Tell Umm-el-'Amr est un exemple de premier ordre et dont l'opération de fouille et de mise en valeur est exemplaire. Fouillé à partir de 1997 par le service palestinien des antiquités puis, à partir de 2001, par une équipe franco-palestinienne<sup>32</sup>, il a fait l'objet d'un projet de mise en valeur du site et de formation des Palestiniens actifs dans l'opération, souvent interrompu par les épisodes de tensions entre Israël et Gaza. En quinze ans, la France a investi 400 000 € dans ce projet complet.

Ces efforts significatifs n'ont pas été suffisants pour enrayer deux menaces qui pèsent sur le site : l'érosion et l'urbanisation galopante de Gaza. Depuis 2011, le site est inscrit par le World Monument Fund sur la liste des 100 monuments les plus menacés. Depuis 2012, il figure sur la liste indicative de l'UNESCO. C'est dire son importance pour le patrimoine universel. Après 2014, La France n'a pas trouvé les moyens nécessaires à la poursuite de la mise en valeur du site et c'est finalement le British Council qui s'est engagé financièrement pour soutenir les travaux de protection du site, toujours dirigés par l'équipe initiale franco-palestinienne.

Les travaux sont toutefois encore une fois ralentis par l'impossibilité des archéologues français à se rendre sur le site. Les raisons invoquées sont sécuritaires<sup>33</sup>, alors qu'il s'agit de courts séjours et que les conditions de sécurité

---

<sup>30</sup> Exposition présentée en 2000 à l'Institut du monde arabe.

<sup>31</sup> Plusieurs écrivains chrétiens sont originaires de Gaza qui fut un foyer patristique, théologique et spirituel aux premiers siècles de l'Église : Dorothee de Gaza, Procope de Gaza, Jean de Gaza.

<sup>32</sup> Dans le cadre de la mission de coopération archéologique franco-palestinienne de Gaza dirigée par Jean-Baptiste-Humbert (o.p.) de l'école biblique et archéologique de Jérusalem (EBAF). Les missions d'expertise et de vérifications archéologiques ont été menées par l'archéologue français René Elter.

<sup>33</sup> Le consulat général de France à Jérusalem limite les demandes d'accès à Gaza aux questions humanitaires.

sont assurées par l'ONG « Première Urgence Internationale » de façon conforme aux standards internationaux.

La question peut trouver une solution si la France demande officiellement à Israël de faciliter un accès régulier à Gaza pour les archéologues et spécialistes français qui s'y rendent ponctuellement pour soutenir et former l'équipe locale.

Il serait regrettable, même en termes de dépense publique, que la France n'aille pas au bout d'un projet dans lequel elle a tant investi humainement et financièrement et qui concerne un site qui relève nettement du patrimoine mondial de l'humanité.

Le patrimoine de la vieille ville de Jérusalem, compte tenu de la situation de la cité au regard du droit international et de l'instrumentalisation fréquente de la recherche archéologique à des fins politiques, pose d'importantes questions. L'établissement de règles partagées pour l'entretien de ce patrimoine et pour la conduite des fouilles dans la vieille ville paraît plus que jamais indispensable. Sous l'égide de l'Union Européenne pourrait être proposée la rédaction d'un code de déontologie pour la protection du patrimoine de la vieille ville. Pour écrire ce document, un comité scientifique international *ad hoc* serait établi qui auditionnerait les différents propriétaires de patrimoine historique de la vieille ville avant d'édicter des recommandations opposables pour la conduite des recherches à Jérusalem.

Enfin, la France est partie prenante du patrimoine de la région par la possession de quatre domaines nationaux, sous la responsabilité du consulat général de Jérusalem : Sainte-Anne dans la vieille ville de Jérusalem, lieu qui comprend notamment une splendide église croisée et le site archéologique des piscines probatiques, l'Eleona, en haut du mont des Oliviers, lieu de la grotte dite du Pater, le monastère d'Abu Gosh, dont la chapelle romane abrite de superbes fresques byzantines et le tombeau des rois, majestueuse sépulture juive du 1<sup>er</sup> siècle. Les trois premiers domaines (Sainte-Anne, Eleona et Abu Gosh) ont été respectivement confiés aux Pères Blancs, aux Carmélites et aux Bénédictins qui assurent l'entretien, l'ouverture et l'accueil dans ces trois sites, très visités des pèlerins. Depuis plusieurs années, des chantiers de restauration ont été menés dans les quatre domaines, notamment au tombeau des rois. Pour autant, notre mission a permis d'observer que certains travaux sont encore nécessaires (église de l'Eléona, mise en valeur complète du site des piscines probatiques). Plus encore, la mise en place d'une ligne de crédit annuelle pour l'entretien courant des sites semble indispensable et permettra d'économiser de plus importantes dépenses à l'avenir. Compte tenu du caractère symbolique de chaque lieu patrimonial à Jérusalem et dans sa région, compte tenu également de la volonté de la France de faire valoir son

expertise en matière patrimoniale, ces sites doivent être conçus comme autant de vitrines de son savoir-faire en la matière et ne peuvent en aucun cas être négligés.

### **3. L'Égypte**

Le patrimoine copte est considérable et présent dans toute l'Égypte et même au-delà, au Soudan. Une particularité égyptienne est que la communauté copte s'est dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle intéressée à la question de la préservation de ce patrimoine et de son intégration au patrimoine national. Des savants coptes ont participé aux côtés de leurs confrères occidentaux à sa redécouverte. Dès cette période, cette ambition patrimoniale a été liée à l'accession à une citoyenneté pleine et entière, mouvement qui a culminé dans l'entre-deux-guerres, autour du slogan, apparu au début du XX<sup>e</sup> siècle : « tous les Égyptiens sont des coptes ».

Le patrimoine chrétien de l'Égypte ne se réduit pas au seul legs copte. Le monastère de Sainte-Catherine, dans le Sinaï, dont les abords ont fait l'objet de récents travaux d'aménagement, constitue à lui seul, un conservatoire de l'ensemble des variations du christianisme oriental.

Le gouvernement égyptien, pour sa part, veille à la restauration et à la mise en valeur des monuments chrétiens emblématiques, à des fins à la fois touristiques et de cohésion nationale. C'est ainsi que les églises du Vieux-Caire ont connu un ambitieux programme de restauration. Le musée copte a été rénové. Le ministère des Antiquités se montre attentif à la situation du site d'Abou Mina dont la protection nécessiterait d'importants travaux de drainage. Il souhaite aussi consolider le monastère rouge de Sohag et entamer une procédure d'inscription au patrimoine mondial pour la nécropole de Bagawat dans le désert occidental. L'inventaire du patrimoine mobilier des églises a été engagé en 2017.

En revanche, de nombreux monuments coptes souffrent du fait des restrictions et des complications administratives. Il n'est pas certain que la loi du 30 août 2016 relatives aux restaurations et aux constructions d'églises change la donne. Le gouvernement ou l'armée ont néanmoins, lorsque des édifices avaient souffert d'attaques ou avaient été le théâtre d'attentats, participé à leur remise en état. Dans ces cas, ce ne sont d'ailleurs pas les monuments ou le patrimoine qui sont la cible des attaquants mais bien les personnes. Les chrétiens ne sont pas les seuls à souffrir de ces attentats, nombreux depuis 2011, en témoigne celui perpétré contre une mosquée soufie au Sinaï, en novembre 2017.

Des aides internationales participent également à la sauvegarde du patrimoine copte. Ainsi USAID a investi dans la restauration du monastère rouge de Sohag, à des fins de développement touristique de la région. Par ailleurs, des fouilles archéologiques se poursuivent, menées par des missions de différents pays.

Lors de notre visite, le pape Tawadros II nous a présenté le projet<sup>34</sup> de bibliothèque centrale patriarcale de la civilisation copte qui devrait réunir à terme près de 500 000 ouvrages et accueillir étudiants et chercheurs au monastère d'Amba Bishoy, entre Le Caire et Alexandrie. Avec lui, nous avons visité le bâtiment déjà construit et en cours d'équipement. Durant cette visite, le pape Tawadros a fait valoir l'intérêt qu'il y aurait à une coopération avec la Bibliothèque nationale de France pour la formation des responsables de la bibliothèque et des fonds.

Au Caire, la Bibliothèque nationale de France coopère avec l'Institut dominicain d'études orientales (IDEO) pour alimenter le portail « Bibliothèques d'Orient ». L'IDEO pour sa part, avec le soutien de l'Union européenne, a développé un ambitieux programme de recherche dans le but de donner aux chercheurs les instruments propres à favoriser l'étude de l'islam d'un point de vue critique. Parmi ces instruments, une base de données de référence en études islamiques élaborée à partir des fonds de l'IDEO, de l'université Al-Azhar, de l'Institut des manuscrits arabes et de l'Institut français d'Égypte.

### **Patrimoine juif du Moyen-Orient**

L'Égypte et les autres pays du Moyen-Orient ont compté d'importantes communautés juives dont le départ a commencé principalement après la création de l'État d'Israël et s'est amplifié avec la succession des conflits israélo-arabes. Ne citons qu'un chiffre pour prendre conscience de l'importance passée de ces communautés : au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, la population de Bagdad comptait un tiers de juifs. Aujourd'hui, seuls quelques individus demeurent sur place.

En l'absence d'une communauté pour l'entretenir, le patrimoine juif du Moyen-Orient s'est dégradé et a progressivement disparu du paysage urbain. Pourtant sa mémoire demeure vive et de nombreuses sources permettent de l'appréhender. Certaines associations se dévouent sur place comme en Égypte « *Drop of the milk* »<sup>35</sup>, créée dans les années 30 et dont l'objet s'est étendu à la conservation du patrimoine. Un inventaire des objets des synagogues d'Égypte a été effectué et transmis au ministère des Antiquités. Certaines synagogues ont fait l'objet de restauration et pourraient être utilisés à l'avenir comme des centres culturels. Les archives de la communauté ont été déposés aux Archives nationales égyptiennes mais sont en attente d'une copie qui puisse être conservée par les autorités religieuses compétentes, sans doute en France car de nombreux juifs égyptiens ont émigré en France. Des colloques devraient aussi être organisés sur la Gueniza du

<sup>34</sup> Cf. lettre en annexe.

<sup>35</sup> Cette association est aidée par l'ambassade américaine et par des associations américaines.



Caire dans laquelle furent trouvée des milliers de manuscrits, témoignage irremplaçable sur le judaïsme médiéval.

En Irak, plusieurs projets de restaurations ont été imaginés pour restaurer la synagogue qui abrite, dans le village chrétien d'Alqosh, la tombe du prophète biblique Nahum mais ils n'ont pas dépassé le stade du soutènement. À Mossoul, plusieurs bâtiments culturels juifs mériteraient des restaurations et devront être pris en compte dans les projets de restauration de la vieille ville.

À Damas, en Syrie, certaines maisons juives du centre-ville font l'objet de restaurations pour y installer des ateliers d'artisanat d'art.

À Londres, la *Jewish Heritage Foundation*, a entrepris un inventaire du patrimoine juif d'Irak et de Syrie. Ce travail d'inventaire est absolument nécessaire et doit être encouragé.

#### **4. La Turquie**

La Turquie recèle un immense patrimoine grec, arménien, géorgien, syriaque, latin, juif. La disparition quasi-totale des communautés qui en étaient les dépositaires en a rendu la survie problématique, d'autant que le nationalisme turc n'a laissé que peu de place à l'expression des particularismes. Dans ce contexte défavorable, l'étude et la recherche de ce patrimoine se sont peu développés. L'archéologie dans ce domaine reste limitée à quelques chantiers comme ceux menés par la direction des antiquités d'Urfa (Édesse) ou le programme conjoint conduit par le CNRS à la demande de la mairie de Nusaybin (Nisibe) qui a permis la mise en valeur de la mosquée, de l'église et du musée de la ville.

Le traité de Lausanne de 1923 prévoit la protection du patrimoine des communautés non musulmanes<sup>36</sup> mais la Turquie a décidé unilatéralement d'en limiter l'application à trois communautés : les Grecs, les Arméniens et les Juifs. Mais même pour ces communautés, il n'en respecte pas toujours les clauses. La jurisprudence a en revanche exclu de l'application de la convention les Syriques et les assyriens ainsi que les yézidis dont le patrimoine relève du droit commun turc.

Les communautés concernées par le traité de Lausanne doivent organiser leur patrimoine (lieux de culte, écoles, hôpitaux, institutions caritatives, cimetières) en fondations (*Vakif*) qui dépendent du ministère de la culture et du tourisme. Certaines de ces fondations ne disposent que peu de ressources, ce qui menace leur pérennité et, s'agissant des écoles, remet en cause la possibilité de la transmission des langues. Par ailleurs, depuis les génocides de 1915 et le départ des Grecs lors

---

<sup>36</sup> Constituant moins de 1% de la population totale, les minorités non musulmanes de Turquie sont : les Arméniens (50 à 60 000), les Grecs Orthodoxes, ou *Rum*, moins de 2 000), les Juifs (15 000), les Syriques-Assyriens (25 000) et les Yézidis (quelques centaines de familles dans le sud-est).

de l'échange de population de 1923, l'essentiel du patrimoine chrétien ou juif n'appartient pas aux communautés mais à des propriétaires privés. Or, dans bien des cas, ces propriétaires ne se sont pas préoccupés d'entretenir les monuments, notamment culturels<sup>37</sup>. Les territoires de l'Est de Turquie sont ainsi parsemés d'une multitude de vestiges menacés de disparaître.

Des efforts ont été entrepris par le gouvernement depuis 2002 pour restaurer certains monuments chrétiens ou juifs<sup>38</sup>, notamment pour promouvoir le tourisme. Parallèlement, certaines églises emblématiques devenues musées à l'époque kémaliste sont transformées en mosquées comme Sainte-Sophie de Nicée en 2011 (Iznik), où se tint le concile de 325 ou Sainte-Sophie de Trébizonde en 2013 (Trabzon), alors que la ville ne manque pas de mosquées. Ce mouvement risque de s'étendre à Sainte-Sophie de Constantinople (Istanbul) : ce serait un mauvais signal contre lequel la France a le devoir de prévenir la Turquie.

Depuis 2011, deux éléments supplémentaires sont à prendre en considération. D'une part, l'État a confisqué certaines propriétés appartenant aux chrétiens. Si certaines ont été restituées comme le monastère de Saint-Gabriel, d'autres ne l'ont pas été comme l'église arménienne de Sup-Girargos, expropriée en 2016. D'autre part, les informations disponibles dans la presse laissent à penser que la reprise des combats contre les Kurdes dans le sud-est de la Turquie a entraîné des dégâts dans certaines églises, notamment celle de la ville ancienne de Diyarbakir.

Malgré l'ensemble de ces difficultés, les communautés restent mobilisées et cherchent les moyens de protéger leur héritage culturel. Ainsi, à Mardin, grâce à l'aide de la diaspora syriaque, l'église Mar-Hirmiz a pu être restaurée. Les églises syriaques catholiques ou syriaque orthodoxe peuvent ainsi intervenir dans la préservation de leurs monuments ou de leurs œuvres d'art, parfois aidées par des soutiens internationaux. En ce sens, le nettoyage de la splendide mosaïque du monastère de Saint-Gabriel dans le Tur Abdin est une réussite : à la demande de l'évêque du lieu et par l'entremise de l'écrivain Sébastien de Courtois, actuellement directeur de l'Institut français d'Ankara, le ministère de la culture, la société d'études syriaques, le Centre de restauration des mosaïques d'Arles, la fondation A.G. Leventis et les autorités locales se sont engagés et ce chef d'œuvre du début du VI<sup>e</sup> siècle a ainsi pu être entièrement nettoyé et consolidé.

---

<sup>37</sup> Deux exemples actuels : l'église arménienne de Bursa a été vendue pour 1,5 millions de dollars, en juillet 2015 ; le monastère arménien de Varagavank dans le sud-est du pays, que son propriétaire laisse se dégrader.

<sup>38</sup> L'église arménienne d'Aghtamar sur le lac de Van, la synagogue d'Edirne et l'église grecque d'Hagia-Yorgi à Istanbul, dans le quartier de Fatih, le monastère de Sumela.

Enfin, au-delà des communautés elles-mêmes, plusieurs acteurs de la société civile interviennent pour la sauvegarde du patrimoine des « minorités » : la fondation Anadolu Kültür, la fondation Hrant Dink qui a mené le projet de réaliser un inventaire du patrimoine minoritaire<sup>39</sup> et la fondation Kültürel Mirası Koruma Derneği.

## **C. Actions menées par la France**

### **1. Une tradition ancienne d'étude et de recherche portée par de nombreuses institutions**

Comme les autres grandes nations européennes, la France a une tradition d'étude et de recherche sur la culture et le patrimoine du christianisme oriental et des autres communautés de la région : études byzantines et néo-helléniques, syriaques, coptes, d'arabes chrétiens, arméniennes.

Cette tradition se poursuit. Plusieurs centres de recherche français mènent des programmes de recherche dans ces domaines, principalement en histoire, archéologie, histoire de l'art, philologie et théologie.

Plusieurs associations savantes animent ce secteur de la recherche comme la société d'études syriaques ou l'association francophone de coptologie. Des publications relativement nombreuses paraissent chaque année.

Un riche enseignement de langues orientales anciennes est donné à l'Institut catholique de Paris au sein de l'école des langues et civilisations de l'Orient ancien (ELCOA).

La France conserve de nombreux fonds d'archives et des collections importantes liées au patrimoine des communautés chrétiennes orientales. Beaucoup des grandes institutions culturelles nationales ou locales sont concernées au premier rang desquelles le Louvre, la Bibliothèque nationale de France, l'Institut du monde arabe, les archives diplomatiques, le service historique de la Défense, l'école pratique des Hautes Études (fonds Millet). En matière de formation, l'Institut national du patrimoine est un acteur important pour mener des actions de coopération internationale d'autant que son mandat s'est élargi à ces problématiques.

Le Louvre conserve une importante collection d'œuvres byzantines et issues du christianisme oriental, répartie entre plusieurs départements. Il mène également

---

<sup>39</sup> Cf. <https://hrantdink.org/en/activities/projects/cultural-heritage/12-turkey-cultural-heritage-map>

des fouilles sur le terrain, comme celles du monastère copte de Baouit, en collaboration avec l'Institut français d'archéologie orientale.

La Bibliothèque nationale de France a, pour sa part, mis en œuvre une coopération originale, « Bibliothèque d'Orient », en partenariat avec des bibliothèques du pourtour de la Méditerranée orientale<sup>40</sup> pour mettre en ligne, de manière éditorialisée, des documents qui concernent le Moyen-Orient selon plusieurs thématiques. L'une d'entre elles concerne le christianisme oriental. L'approche qui associe restauration des manuscrits et mise en ligne sur le site paraît prometteuse. Grâce au soutien de la fondation Total, elle a permis la restauration de quatre ouvrages présentés à l'exposition « Chrétiens d'Orient » à l'Institut du monde arabe.

Au Moyen-Orient, plusieurs institutions françaises mènent des recherches directement sur le terrain : l'Institut Français du Proche-Orient (IFPO)<sup>41</sup>, l'Institut français d'études anatoliennes (IFEA), l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAF)<sup>42</sup>, le Centre français de recherches de Jérusalem (CFRJ), l'Institut Français d'archéologie orientale (IFAO) et le Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (CEDEJ) au Caire. Dans le cadre de ces institutions, des recherches sont effectuées dans différentes disciplines, sur les communautés chrétiennes et parfois dans des champs peu explorés (travaux de Séverine Gabry-Thienpont sur la musique copte).

Le ministère des Affaires Étrangères finance en outre des missions archéologiques dans tous les pays de la région par le biais d'une commission des recherches archéologiques à l'étranger présidée par M. Nicolas Grimal. Certaines d'entre elles concernent directement le patrimoine chrétien comme celle de Hébron menée par Vincent Michel, celle de 'Ain el-Mamoudiyeh dans la même région par Bertrand Riba, ou celle de Jaouzé au Liban sous la conduite de Dominique Pieri. Dans la plupart des cas cependant, les fonds disponibles, qui ont baissé continûment depuis plusieurs années, ne permettent pas le financement d'opérations globales qui incluraient la mise en valeur du site. Un certain nombre de fouilles ne peuvent pas

---

<sup>40</sup> Bibliothèques de l'Institut français d'études orientales, de l'Institut dominicain d'études orientales, de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem, de l'Université Saint-Joseph, du Centre d'études alexandrines, de l'Institut français du Proche-Orient, de l'Institut français d'études anatoliennes, de SALT (Istanbul). Plusieurs autres partenaires se sont joints au projet : le site internet « Archéologie du Proche-Orient », l'Institut catholique de Paris, la Bibliothèque universitaire des langues et des civilisations, les Archives diplomatiques, la Harvard Library et la New York Public Library.

<sup>41</sup> Présent, grâce à plusieurs antennes, au Liban, en Syrie, en Jordanie, en Irak et dans les territoires palestiniens.

<sup>42</sup> Outre son activité de recherche et d'enseignement, l'École biblique conserve un fonds photographique de première importance (25 000 clichés anciens) sur le Proche-Orient qu'elle met en valeur grâce à de nombreuses expositions et des publications de grande qualité.

non plus se déployer pour des raisons de sécurité<sup>43</sup>. Il en est ainsi de la fouille de Al-Hira déjà citée en Irak. Sans présumé, ce type de cas devrait faire l'objet d'une analyse à nouveau frais, l'observateur extérieur ne comprenant pas pourquoi les équipes italiennes, polonaises ou britanniques travaillent dans les mêmes régions. Pour la Syrie, qui comptait dix-huit missions archéologiques françaises avant la guerre, six font encore l'objet d'un financement qui permet la publication des fouilles, le travail sur les archives et de mener des actions de formation. Des doctorants syriens ont pu aussi être accueillis en France.

Aux Affaires étrangères, les crédits disponibles pour ces missions archéologiques s'élèvent à 1,7 M€ en 2018 pour près de 180 missions, ce qui est insuffisant pour le financement des actions de valorisation qui devraient suivre les programmes de recherche. Il faut donc d'une part afficher des priorités plus strictes et sans doute réduire le nombre de missions et d'autre part rendre disponible des crédits de la coopération (ministère ou AFD) pour mener ces projets de mise en valeur des sites. C'est une condition pour que la recherche archéologique soit davantage visible, à l'heure où les Allemands, les Italiens, les Polonais, les Russes, les Chinois ou les Japonais se montrent actifs et présents. Pour accroître notre engagement, l'accent pourrait également être mis sur des cofinancements avec des pays tiers. Les Pays du Golfe ont ainsi pu se montrer intéressés pour participer au financement de programmes de recherches archéologiques financés par la France, comme ce fut le cas au Soudan.

Enfin, des coopérations bilatérales se développent dans le champ du patrimoine. En Irak existe le projet de créer une formation européenne du patrimoine. En Égypte, l'IFAO publie des catalogues du musée copte et une collaboration est envisagée avec le patriarcat copte pour la numérisation de ses archives.

## **5. Une prise de conscience récente**

Les destructions de patrimoine lors de guerre en Syrie et en Irak ont entraîné une réaction française. Le ministère de la culture a réuni à plusieurs reprises tous les acteurs concernés et a encouragé différentes initiatives. En 2015, M. Jean-Luc Martinez, président-directeur du Louvre, publiait un rapport, établi à la demande du Président de la République François Hollande, détaillant cinquante propositions pour protéger le patrimoine de l'humanité structurés autour de trois axes : la prévention par la recherche et par le partage renforcé d'informations ; la

---

<sup>43</sup> À tout le moins, les conditions de sécurité demandées peuvent être tellement onéreuses qu'elles rendent de fait impossible la tenue du chantier.

sensibilisation du public ; la préservation par la création d'un fonds destiné à la protection du patrimoine dans les zones de conflit.

La prise en compte de ce troisième axe a donné lieu à la création d'une fondation de droit suisse, portée par Jack Lang à la suite de la conférence internationale organisée par les Émirats Arabes Unis et la France, sous le patronage de l'UNESCO en décembre 2016 : l'Alliance internationale pour la sauvegarde du patrimoine en péril (ALIPH)<sup>44</sup> qui doit permettre une action rapide de préservation pendant et après les conflits<sup>45</sup>. Au Moyen-Orient, l'Irak est considéré comme prioritaire mais des actions en Syrie seront aussi nécessaires. La protection du patrimoine de Gaza pourrait aussi rentrer dans ce cadre. Parmi les trois premiers dossiers financés, l'un est situé au Mali, les deux autres en Irak : une expertise du Louvre pour la rénovation du musée de Mossoul et la rénovation du mausolée de Mar Behnam dans la plaine de Ninive par l'association Fraternité en Irak. Sur la question des formations, l'ALIPH ne souhaite les financer qu'intégrées à un projet de restauration.

Dans le cadre de son action d'urgence, la France a aussi engagé certaines actions en matière de patrimoine. Le centre de crise du ministère des Affaires étrangères a ainsi considéré que l'attention pour le patrimoine participait des efforts de réconciliation. C'est ainsi qu'il pourrait soutenir le projet Mesopotamia, inventaire du patrimoine chrétien, yézidi et juif dans le Nord de l'Irak, qui met à disposition une documentation détaillée sur chacun des sites en plusieurs langues (français, anglais, arabe, syriaque)<sup>46</sup>.

Enfin, la conférence de 2015 sur les victimes de violences ethniques et religieuses a suscité certains projets. C'est ainsi qu'une enquête a été réalisée dans le cadre de l'Institut français du Proche-Orient relative au patrimoine culturel immatériel des populations déplacées du fait des guerres en Irak et en Syrie<sup>47</sup>.

Parallèlement aux actions entreprises par l'État, plusieurs acteurs de la société civile française se sont saisis de l'urgence du sujet, souvent en bonne intelligence et coordination avec les opérateurs publics concernés. Il faut d'abord

---

<sup>44</sup> Au conseil d'administration de la fondation siègent les États fondateurs et des fondations privées. L'UNESCO y siège en tant que membre observateur afin de pouvoir bénéficier de financements de la fondation. Le président du conseil de fondation est Tom Kaplan. La représentante de la France au conseil est Mme Bariza Khiari.

<sup>45</sup> Les Britanniques ont préféré agir de manière unilatérale. Le British Council a ainsi lancé le *Cultural Protection Fund* doté de 30 M£. Dans ce cadre, la Syrie a bénéficié d'un soutien de près de 0,9 M£.

<sup>46</sup> Il s'est aussi appuyé sur l'entreprise Iconem pour financer la formation d'experts yéménites à la photogrammétrie afin qu'ils soient capables de relever et de numériser des sites yéménites en danger du fait de la guerre.

<sup>47</sup> Enquête publiée en octobre 2016 par Annie Tohme Tabet, anthropologue, professeur à l'Université Saint-Joseph à Beyrouth

citer le réseau des savants français spécialistes de ces sujets. À titre individuel ou collectifs, ils ont entretenu des liens avec leurs collègues syriens et irakiens. Des chercheurs ont été accueillis en France dans le cadre de contrats courts du CNRS, de bourses d'études ou de contrats dans des établissements publics. Ce tissu professionnel et amical est essentiel à la reconstruction d'une coopération en matière patrimoniale, notamment en Syrie.

Par ailleurs, l'Œuvre d'Orient a développé son action dans le domaine du patrimoine et de la culture, considérant que cette dimension était aussi prioritaire que l'aide humanitaire, le soutien aux écoles ou aux œuvres sociales. Cet engagement s'est manifesté en faisant connaître au public français et européen la civilisation du christianisme oriental. Grâce à un partenariat étroit et fécond avec l'Institut du monde arabe, cet objectif a pu être atteint : les conférences grand public présentant les résultats de la recherche et des restaurations ont fait salle comble ; l'exposition « Chrétiens d'Orient, 2000 ans d'histoire » a attiré, à Paris et à Tourcoing, un nombreux public : 200 000 visiteurs au total. À l'issue de cette exposition, il a été décidé de restaurer en France la grande icône de la Dormition du patriarcat maronite, en faisant appel à des donateurs privés. Si la restauration était finie dans les temps, ce serait un beau symbole de la voir rapportée au patriarche par le Président de la République, lors de son prochain voyage au Liban.

Grâce à l'aide du Sénat, l'Œuvre d'Orient a ouvert un centre de restauration des manuscrits au Liban à Charfet, dans un bâtiment donné par le patriarcat syriaque catholique qui comprend un espace de formation et un atelier de restauration doté des meilleurs équipements et animé par une restauratrice diplômée de l'Institut national du patrimoine. Ce centre est au service de toutes les communautés du Proche-Orient, notamment celles du Liban, d'Irak et de Syrie. Enfin, l'Œuvre d'Orient intervient pour la restauration d'églises dans toute la région ainsi que pour la protection du patrimoine mobilier (aménagement d'espaces sécurisés ou de bibliothèques).

D'autres associations, au départ humanitaires, ont aussi élargi leur action au patrimoine. Ainsi Fraternité en Irak a restauré le mausolée de Mar Benham, projet désormais retenu par ALIPH.

Acteurs publics et privés, du fait des destructions récentes causées au patrimoine du Moyen-Orient, ont pris conscience de l'importance de ce combat pour la culture. Des instruments efficaces ont été mis en place qui s'ajoutent aux coopérations existantes. Grâce à cela, en fonction des besoins identifiés, une stratégie globale peut se dessiner.

## D. État des besoins, éléments d'une stratégie

### 1. Manifester en France l'importance du patrimoine des communautés chrétiennes orientales et des minorités du Moyen-Orient

#### *Le rôle central du Louvre*

Pour être audible sur la question du patrimoine du Moyen-Orient, la France doit constituer une référence dans la conservation des collections issues de cette région comme dans leur étude. Une meilleure présentation des collections du christianisme oriental au Louvre est donc importante. Le Louvre est universellement reconnu et visité. Le fait qu'il mette en valeur les collections de cette civilisation serait une reconnaissance importante pour ces communautés et pour la défense de leur patrimoine. La constitution d'un département des arts de l'Islam, dont les espaces ont été ouverts au public en septembre 2012, a permis de constituer une tête de réseau identifiée dans ce domaine particulier. Un réseau d'art islamique s'est constitué en France et, par son département, le Louvre entretient des relations avec les grands musées du monde qui présentent des collections d'art islamique.

Pour autant, l'appellation « département des arts de l'Islam » reste difficile à comprendre pour le visiteur. Avec subtilité, on lui explique qu'il faut ici considérer le terme d'Islam comme une civilisation et non comme une religion. Il ne pense pas spontanément pour autant que c'est ici qu'il trouvera des objets chrétiens et juifs. Pour éviter cette ambiguïté, le Metropolitan Museum of Art de New York a préféré une détermination géographique<sup>48</sup> tout comme le Victoria and Albert Museum.

Pour inclure plus largement les collections du christianisme oriental réparties dans plusieurs de ses départements, le Louvre pourrait<sup>49</sup> les rassembler au sein de ce département existant, à condition que celui change de dénomination pour un « département des arts du Proche et Moyen-Orient ».

Une autre possibilité serait la création d'un département en bonne et due forme, celui de Byzance et du christianisme oriental, à l'instar du musée byzantin du Bodesmuseum de Berlin. L'essai avait été lancé mais il n'a pas abouti. Le Louvre n'y tient pas pour des raisons d'organisation interne, de cohérence du discours à tenir unifiant un vaste ensemble, depuis l'Ukraine jusqu'au Soudan, à cause de la

---

<sup>48</sup> Art of the Arab Lands, Turkey, Iran, Central Asia, and Later South Asia.

<sup>49</sup> On trouve des objets de Byzance et du christianisme oriental au département des objets d'art, au département des antiquités égyptiennes, au département des antiquités grecques, étrusques et romaines, au département des antiquités orientales, au département des arts de l'Islam et au département des sculptures.



faiblesse de ses collections pour couvrir certains aspects, pour des raisons également d'espace et de coût.

Reste enfin l'option d'une présentation à la visibilité renforcée, autour de deux pôles, celui de l'Égypte copte et celui des premières salles du département des objets d'art. Plus atteignable, cette hypothèse minimale présente néanmoins un risque, celle de ne pas structurer, comme le fait un département, une communauté de musées et de chercheurs, de ne pas permettre d'acquisitions, de ne pas pouvoir développer des programmes de recherche en vue d'une publication ou d'une exposition. Le dynamisme du Louvre dans le domaine des arts de Byzance et du christianisme oriental tient à la présence en son sein de grands spécialistes, M. Jannic Durand en premier lieu, mais il ne relève pas d'une structure organisée qui puisse assurer la pérennité de ce travail, permettre le partage des informations et des connaissances et engager des programmes de travail comme la réalisation d'un catalogue des icônes du Proche-Orient (Cf. *infra*).

#### *La Bibliothèque nationale*

Cette organisation à trouver parmi les hypothèses précédentes devra s'articuler avec l'autre grand acteur français de ce domaine particulier des études orientales : la Bibliothèque nationale de France qui conserve une des grandes collections mondiales de manuscrits arabes chrétiens, coptes et syriaques, de manuscrits hébreux et de fonds sabéens et samaritains.

#### *L'enseignement des langues orientales anciennes*

Il existe enfin un troisième élément indispensable pour que la France reste un lieu important de la recherche sur le christianisme oriental et les autres communautés minoritaires de la région : la persistance d'un enseignement des langues orientales anciennes<sup>50</sup>. Au sein de l'Institut catholique de Paris, depuis 1878, l'école des langues et civilisation de l'Orient ancien (ELCOA)<sup>51</sup> enseigne un ensemble de 18 langues, offrant ainsi une formation « orientaliste » de haut niveau unique en Europe<sup>52</sup>. Cette formation contribue au rayonnement de la France et répond en partie à l'aspiration exprimée par le ministre de l'intérieur en mai 2018 lorsqu'il appelait de ses vœux la résurrection en France d'une grande école « orientaliste ». Il n'est pas simple, pour des raisons financières, de conserver une telle formation et la tentation peut exister d'y renoncer. Dans le cadre du contrat qui

---

<sup>50</sup> L'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) est davantage spécialisé dans l'enseignement des langues modernes. Elle propose par exemple l'étude du soureth, langue syriaque parlée en Irak mais pas celui du syriaque, langue ancienne.

<sup>51</sup> Langues orientales : Akkadien / Hittite / Égyptien / Grec biblique / Hébreu biblique / Araméen / Syriaque / Arménien / Géorgien / Arabe littéral. Langues orientales anciennes : Ougaritique / Copte / Ethiopien / Hébreu rabbinique / Grec patristique / Latin patristique / Latin chrétien / Hourrite.

<sup>52</sup> L'école du Louvre a dû renoncer à une partie de son enseignement de langues anciennes.

le lie à l'Institut catholique de Paris, l'État a la possibilité d'encourager au maintien de cet enseignement qui devra, pour sa part, faire montre de dynamisme et s'associer éventuellement avec d'autres lieux d'enseignement de certaines langues anciennes orientales, comme l'École normale supérieure. Le maintien et le développement de cette école qui rassemble 131 étudiants en 2017-2018 est une pierre angulaire de la participation de la France à la connaissance de l'Orient ancien.

### *Créer une chaire du Proche et Moyen-Orient chrétien*

Pour incarner les études sur le Proche et le Moyen-Orient chrétien qui sont menées dans de nombreuses universités et centres de recherche, il pourrait être utile que soit créée une chaire du Proche et du Moyen-Orient chrétien, soit dans une université soit au Collège de France.

## **2. Faire connaître la civilisation du christianisme oriental et l'action de la France**

Dans la lignée de l'exposition « Chrétiens d'Orient, 2000 ans d'histoire », des actions de sensibilisation du public français doivent se poursuivre. L'Institut du monde arabe est un point d'appui indispensable à ce travail de diffusion et de connaissance grâce à son engagement inlassable pour la culture et la manifestation de la diversité du monde arabe.

Par ailleurs, dans les trois années à venir, une grande exposition pourrait être organisée à la Cité de l'architecture et du patrimoine consacrée à l'architecture chrétienne en Orient depuis Constantin, qui mettrait en lumière les efforts accomplis par la France et par ALIPH pour restaurer et faire connaître ce patrimoine de l'humanité.

Enfin, les instituts français, tournés davantage vers le spectacle vivant et l'art d'aujourd'hui, doivent également se tourner davantage vers la présentation du patrimoine et des efforts faits par la France pour le mettre en valeur. Les grands fonds photographiques du Proche-Orient (IFPO, Université Saint-Joseph, École biblique de Jérusalem) pourraient, dans ce cadre, faire l'objet d'expositions circulant dans les villes du Proche-Orient et en France. Les missions archéologiques françaises devraient faire, de manière systématique, l'objet de conférences grand public et d'expositions dans les Instituts français et dans les lieux culturels adaptés de chacun des pays de la zone. Les efforts de restauration menés par ALIPH et par la France devraient eux aussi être présentés à un large public. Dans certains cas, l'Institut français coopère étroitement avec les instituts de recherche (IFPO, IFAO...). Ce n'est pas toujours le cas, ce qui est dommageable à la visibilité de l'action française dans le domaine du patrimoine.

### **3. Syrie : Restaurer le monument à la mémoire du génocide arménien de Deir Ez-Zor**

À la suite du génocide arménien de 1915, la région de Deir Ez-Zor a connu l'arrivée des survivants des marches à la mort. Des rescapés des massacres se sont installés dans la région et, à partir de 1928, avec l'aide de la France, l'église des Saints-Apôtres est devenu un lieu de mémoire du génocide. Son importance pour la communauté arménienne a grandi avec le temps. Daech l'a détruit. Ce qui marquait le souvenir de la barbarie a été rasé par les nouveaux barbares. Compte tenu de l'engagement de la France au côté des arméniens, de son combat pour la paix et pour la civilisation, il paraît de haute valeur symbolique que notre pays participe à la reconstruction de ce lieu de mémoire. L'Œuvre d'Orient a préparé le dossier avec la communauté arménienne apostolique. Quelques semaines après le déplacement du Président de la République en Arménie, une annonce du soutien de la France à ce projet aurait le plus grand sens.

### **4. Mettre en œuvre un plan concerté pour la protection et la restauration du patrimoine écrit des communautés**

Les fonds manuscrits conservés par les communautés sont leur mémoire vivante. Plus encore que les monuments, les bibliothèques sont le cœur de leur patrimoine. La protection du patrimoine écrit ne peut pas se limiter à la numérisation de documents, aussi indispensable soit-elle, d'autant qu'elle est parfois vécue comme une dépossession. Un effort doit être fait pour développer de véritables coopérations qui associent numérisation et restauration.

Au Liban, le centre de conservation Beit Gazo, créé par le Sénat, le patriarcat syriaque catholique et l'Œuvre d'Orient est au service de toutes les communautés de la région. Il offre un lieu de formation et de restauration dans le respect des normes déontologiques. Grâce au soutien de la Bibliothèque nationale de France et de l'Institut national du patrimoine, des formations peuvent y être organisées à destination des responsables des différents fonds concernés. En recourant à la coopération décentralisée et au financement participatif, en développant le mécénat, le travail de restauration peut y être amplifié en associant des restaurateurs venus de France à ceux identifiés localement. Des chantiers-écoles de l'Institut national du patrimoine pourraient avoir lieu dans le centre Beit Gazo.

Il est nécessaire que le réseau diplomatique français puisse sensibiliser les ministères de la culture du monde arabe sur l'intérêt d'autoriser des sorties temporaires de leurs manuscrits vers ce centre de haute qualité où ils pourront être restaurés avant d'être rapportés dans leurs bibliothèques d'origine.

Enfin, lors de notre mission en Égypte, des besoins de coopération ont été identifiés lors de notre visite de la nouvelle bibliothèque centrale patriarcale des coptes orthodoxes.

## **5. Créer un centre régional de formation aux métiers de la restauration**

Partout au Moyen-Orient, le besoin se fait sentir de former des professionnels de la restauration de haut niveau. La reconstruction en Irak et en Syrie rend ce besoin aigu. S'il est possible de trouver des personnes capables de pratiquer des opérations simples de protection ou de restauration, il est beaucoup plus malaisé de trouver des professionnels formés durant cinq ou six ans. D'où l'appel quasi systématique à des compétences européennes.

La France peut s'engager dans un véritable programme de transfert de connaissance et de compétence en la matière qui prendrait la forme d'un institut régional des métiers de la conservation et de la restauration.

L'Institut national du patrimoine dont la mission est dorénavant élargie à la coopération internationale et qui a créé avec le MUCEM l'institut européen des métiers du patrimoine a vocation à être le porteur de ce projet en coopération avec des universités locales, ce qui permet de délivrer de doubles diplômes<sup>53</sup>. Le Liban pourrait accueillir cet institut. Le directeur général des antiquités est favorable. Les universités libanaises ont la capacité de s'associer à un tel projet. Le recteur de l'Université Saint-Joseph s'est également montré intéressé par le sujet. L'Institut français du Proche-Orient est un partenaire scientifique de première importance qui s'est déjà engagé dans la création d'un centre de restauration des mosaïques à Byblos, en lien avec le musée de l'Arles antique.

Le directeur de l'Institut national du patrimoine a prévu de se rendre au Liban en novembre 2018 pour une mission exploratoire. Si celle-ci s'avérait concluante, le lancement officiel du projet pourrait avoir lieu à l'occasion de la venue du Président de la République au Liban.

## **6. Renforcer la coopération en matière d'inventaires**

S'il en était besoin, les guerres dans la région ont rappelé la nécessité de connaître le patrimoine pour mieux le protéger. Beaucoup d'objets disparus n'avaient pas été inventoriés et ne seront donc pas retrouvés. À un niveau plus

---

<sup>53</sup> Cf. 8<sup>e</sup> mesure de l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme : Encourager les universités et grandes écoles françaises à s'implanter à l'international ou à développer des co-diplômes avec des établissements étrangers.

général, l'absence de cartographie patrimoniale et archéologique empêche de prévenir les destructions de tous ordres, y compris celles commises en temps de paix par l'urbanisation sauvage.

Sous l'égide du service interministériel des Archives de France, à l'image de « Bibliothèques d'Orient », le portail France Archives pourrait ouvrir un volet dédié à la mise en valeur des fonds qui constituent les sources du patrimoine du Moyen-Orient dans les centres d'archives, dans les universités et dans les institutions culturelles. Il s'agit d'un travail utile, qui demande des moyens mesurés. En ce qui concerne les archives de l'archéologie, le travail accompli par la maison René Ginouvès de l'université de Nanterre est exemplaire.

Parallèlement, il serait utile de former des correspondants dans les communautés à la tenue d'inventaires simples qui puissent servir, en cas de disparition des objets, à les signaler de manière efficace aux autorités de police locales compétentes, à Interpol, à l'Office mondial des douanes et, en France, à l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC). En France, une réunion annuelle pourrait être organisée entre l'OCBC et le ministère de la culture d'une part et les représentants des communautés d'autre part pour un échange d'information sur les trafics de biens culturels. La création d'un annuaire des experts de ce patrimoine serait également utile.

Dans ce domaine des inventaires, la France pourrait aussi engager un travail spécifique de recensement des icônes d'Égypte et du Proche-Orient. Les icônes du Proche-Orient sont moins connues que les icônes grecques ou russes. Mener un travail de catalogue général serait scientifiquement utile et permettrait de lutter contre le trafic dont font l'objet ces peintures recherchées et aisément transportables. Le lancement de ce projet pourrait être confié conjointement au Petit Palais qui conserve la plus belle collection d'icônes en France et au Louvre.

#### **7. Proposer à l'ALIPH des projets de restauration qui concernent le patrimoine des communautés chrétiennes et des autres minorités de la région**

L'ALIPH est un excellent instrument pour avancer, de manière souple et rapide, dans la restauration du patrimoine en danger. Son action pourrait être amplifiée par des fonds européens notamment dans le cadre de l'initiative européenne pour le patrimoine en danger. Plusieurs projets emblématiques pourraient lui être rapidement proposés en Irak, en Syrie et dans le sud-est de la Turquie :

- **En Irak**

- un programme de plusieurs restaurations dans la vieille ville de Mossoul intitulé « la mosaïque de Mossoul » comprenant la plus vieille église de Mossoul, l'église Mar Touma, l'église des dominicains, la Tahira des Syriques catholiques, une synagogue, un temple yézidi, des mausolées chiïtes et sunnites. Ce programme pourrait ensuite être décliné à Bagdad et Bassora puis en Syrie, à Alep ;
- la restauration des sculptures de Mar Benham ;
- la renaissance du bois des oliviers de Bahzani, saccagé par Daech, qui sert à produire l'huile nécessaire au feu sacré des yézidis ;
- la restauration des diwans des temples yézidis de Baashiqa ;
- un programme de restauration des manuscrits irakiens dans le centre *Beit Gazo* du Liban comprenant la formation de professionnels irakiens, en partenariat avec la BnF et l'INP.

- **En Syrie**

- la restauration de la cathédrale arménienne d'Alep, dans le quartier de Jdeïd ;
- la restauration de la porte de Saint-Paul à Damas ;
- lorsque la région aura été stabilisée, un inventaire de l'état des villages et des sanctuaires de la région du massif calcaire, préalable aux restaurations nécessaires ;
- la restauration des dommages causés à Saint-Syméon ;
- lorsque la région aura été stabilisée, un inventaire des besoins dans les villages du sud et à Bosra, préalable aux restaurations à mener.

- **En Turquie**

- L'inventaire complet du patrimoine du Tur Abdin, région limitrophe entre la Turquie et la Syrie, le « Mont Athos » des Syriques, démarche à la fois scientifique et de protection du patrimoine dans une région troublée.

## **8. Mener, grâce à l'Agence française de développement, des programmes de mise en valeur du patrimoine**

Dans le cadre de ses nouveaux mandats mais aussi en vertu de ses interventions dans les rénovations de centres urbains, l'Agence française de développement peut intervenir sur des sujets de patrimoine, à condition que ceux-ci soient liés au développement économique et touristique, au « renforcement des capacités » ou à la formation professionnelle.

Partant du constat que la rénovation du patrimoine participe du maintien sur place des populations, même dans des zones rurales, qu'elle contribue à la filière touristique, qu'elle entraîne des besoins de formation à la fois pour les personnels chargés des restaurations mais aussi de guides, souvent francophones compte tenu de l'intérêt manifesté par les Français pour le tourisme culturel, il semble que le lancement de programmes de valorisation du patrimoine puisse faire partie des compétences de l'Agence France Développement. Ajoutons que cela serait un utile complément à nos actions de recherche archéologique qui ne parviennent pas à financer les projets de mise en valeur, pourtant demandés par les pays hôtes. À l'ensemble de ces actions pourraient également être dévolus des fonds issues de la coopération décentralisée.

Dans le domaine spécifique qui nous occupe, plusieurs projets ont été identifiés durant cette mission :

- **Au Liban**
  - Le projet de restauration des églises peintes au Nord du Liban. Dans les régions de Jbeil, de Batroun, de Balamand et de la Qadisha (vallée sainte classée au patrimoine mondial) sont situées de nombreuses églises dont les fresques médiévales mériteraient une restauration d'ensemble. Il s'agit d'un patrimoine en zone rural dont la mise en valeur participerait à l'attractivité de la région. Une route touristique mariant découvertes culturelles et naturelles pourrait être ouverte, encourageant un tourisme durable et le développement d'une hôtellerie adaptée (chambres d'hôtes, gîtes ruraux). Le projet est soutenu par une association locale<sup>54</sup> qui travaille en lien avec les universités et les communautés intéressées. Cette association a déjà restauré plusieurs de ces églises et le mouvement mérite d'être amplifié. Ce programme permettrait en outre de former

---

<sup>54</sup> Association pour la restauration et l'étude des fresques médiévales du Liban

des restaurateurs dont les compétences seraient utiles pour l'ensemble du patrimoine libanais et pour la reconstruction en Syrie.

- Un projet de mise en valeur des sites archéologiques libanais, incluant inévitablement des sites chrétiens dans tout le pays, créant ainsi de fait une route touristique et culturelle. Ce projet dont la partie scientifique pourrait être portée par l'Institut français du Proche-Orient devrait intéresser la direction générale des antiquités libanaises.

- **Dans les territoires palestiniens**

- De nombreux sites archéologiques des territoires palestiniens présentent un intérêt certain. Les mettre en valeur permettrait de diversifier les circuits des visiteurs d'Israël et des territoires palestiniens en leur proposant de sortir des sentiers battus. D'un point de vue économique, les fruits seraient identiques à ceux du projet précédent.

- **En Irak**

- Un projet de route des sites chrétiens dans le nord de l'Irak incluant la restauration des grands monastères de Mar Matta et de Rabban Hormizd et un ensemble de sanctuaires secondaires repérés dans le cadre du projet *Mesopotamia* d'inventaire du patrimoine des minorités en Irak. Pour mémoire, il faut rappeler que l'Irak a été une destination importante pour le tourisme culturel et religieux avant la guerre.

- **En Égypte**

- Dans le cadre de la proposition égyptienne d'inscrire au patrimoine mondial le patrimoine immatériel lié à la route de la Sainte Famille durant son séjour en Égypte, une action concertée pourrait lier une assistance au montage du projet avant son dépôt à l'UNESCO, la restauration et la mise en valeur d'un certain nombre de sites de la route. Cette action aiderait au développement de nouvelles formes et de nouveaux lieux de tourisme en Égypte.





Dans une école du Liban



## II. Soutien de la France au réseau éducatif des communautés chrétiennes du Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, il n'est pas rare qu'une personne s'adresse à vous en français et vous dise, dans la phrase qui suit, qu'il fut élève des sœurs, des frères ou des pères. Dans l'ensemble de la région, depuis la Turquie jusqu'à l'Égypte, plus de 400 000 élèves sont scolarisés dans des écoles chrétiennes et, pour une large part d'entre eux, au moins en partie en langue française. La plupart de ces écoles dispensent un enseignement de qualité. Elles sont ouvertes à tous : chrétiens, musulmans et enfants d'autres confessions, filles et garçons, riches et pauvres, habitants des villes ou des campagnes. Quand ils connaissent ces écoles, les Français pensent d'abord aux écoles d'élite de Beyrouth, du Caire ou d'Alexandrie. Le plus souvent, ils ignorent les écoles rurales ou celles des villes de moindre importance. Il existe en fait plusieurs catégories d'établissements : certains très prestigieux forment depuis des générations les élites non seulement communautaires mais nationales ; d'autres, plus modestes, desservent des territoires déshérités ; d'autres enfin se sont spécialisées dans l'enseignement professionnel ou l'enseignement pour les personnes en situation de handicap.

Le développement prononcé de la francophonie dans ce réseau tient à ce qu'il fut en partie fondé par des congrégations d'origine française ou qui comptaient en leur sein de nombreux Français. Il procède aussi du rayonnement culturel de la France dans toute la région, notamment à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Même en Égypte, où le colon était anglais, le français est restée la langue du savoir et de la culture.

Malgré son enracinement et sa densité, ce réseau est méconnu en France. Cela tient en partie au fait qu'il n'est pas unifié et qu'il juxtapose de multiples réseaux relevant des communautés chrétiennes locales ou des congrégations. En outre, contrairement à la mission laïque<sup>55</sup> ou à l'Alliance israélite universelle<sup>56</sup>, il ne dispose pas d'une tête de réseau présente à Paris. Il s'agit pourtant du réseau régional d'écoles francophones le plus développé au monde.

Depuis la création au Quai d'Orsay, en 1909, du bureau des écoles et des œuvres puis, en 1920, du bureau des œuvres françaises à l'étranger<sup>57</sup>, la France a

---

<sup>55</sup> Créée en 1902, la mission laïque a développé un réseau d'écoles françaises dont le cœur fut longtemps le Proche-Orient (lycées de Salonique, de Beyrouth, d'Alexandrie, du Caire), dans un contexte d'« émulation » avec les écoles confessionnelles.

<sup>56</sup> Créée en 1860, l'Alliance israélite universelle a compté de nombreuses écoles dans tout le bassin méditerranéen et dans l'ensemble du monde arabe. La plupart de ces écoles ont fermé, sauf celles du Maroc et d'Israël.

<sup>57</sup> Cf. JEANNESSON S., *Le service des œuvres du Quai d'Orsay* in FERRAGU G. et MICHEL F., *Diplomatie et religion*, Paris, 2016.

soutenu ces établissements, avec des hauts et des bas. Depuis vingt ans, les crédits apportés à ce soutien connaissent une baisse continue. Les aides directes ont cessé. Les dépenses liées à l'action éducative et pédagogique ont décliné. Le nombre de personnels de coopération a encore diminué avec la fin du service national, grand pourvoyeur de coopérants.

L'impression générale laissée par la France est donc celle de son désengagement, malgré les discours et malgré l'énergie déployés par les conseillers éducatifs présents dans les services culturels des ambassades. Quel que soit le pays, les personnes rencontrées dans les écoles emploient le terme très fort d'abandon et ont le sentiment de porter seules le poids de la francophonie alors qu'il devrait être partagé. Pour reprendre une expression entendue lors d'une mission : « la francophonie vit à crédit. » Malgré cela les écoles francophones, tous réseaux confondus, gardent une attractivité certaine, non d'abord parce que la langue française y est enseignée mais parce que ce sont de bonnes écoles, la recherche d'un enseignement scolaire de qualité étant la principale préoccupation des parents.

Personne ne méconnaît les efforts réalisés par les acteurs français pour être présents et offrir conseils et formations. Mais la concurrence des autres langues est forte, l'anglais bien sûr soutenu par l'air du temps et par un British Council très entreprenant et doté de moyens, mais aussi l'allemand porté par une riche action d'aide au développement, et même l'italien. Lors d'un colloque, organisé par l'Œuvre d'Orient à Beyrouth en avril 2018<sup>58</sup>, qui a réuni plusieurs centaines de professionnels des écoles du Moyen-Orient et du Maghreb, la carte des besoins de l'enseignement francophone a été dressée avec précision.

Répondre à l'attente d'un soutien plus fort nécessite d'abord des moyens supplémentaires, qui ne sont pas hors de portée des capacités budgétaires de la France. Ils permettront de donner corps à l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme exprimée avec force par le Président de la République, orientation qui a été entendue et appréciée par l'ensemble des acteurs concernés dans la région.

Ce soutien dépasse la seule question de la francophonie. Par l'enseignement qu'elles offrent, les écoles chrétiennes du Moyen-Orient s'évertuent à développer l'ouverture et l'esprit critique de leurs élèves, à l'heure où la tentation fondamentaliste et de repli des communautés est si forte. Pratiquant la neutralité religieuse, elles permettent aux jeunes chrétiens et aux jeunes musulmans de grandir côté à côté, ce qui est rare ailleurs. En ce sens, elles sont un acteur décisif du renforcement des conditions de la paix.

---

<sup>58</sup> Enseignement catholique et francophonie au Proche et Moyen-Orient : enjeux, défis et perspectives, actes du colloque de Beyrouth d'avril 2018.

Au Moyen-Orient, la francophonie se trouve à un point de bascule. Il est encore temps d'enrayer le déclin du français mais cela nécessite d'y consacrer des moyens qui demeureront raisonnables et qui peuvent provenir de différentes sources de financement, publiques et privées. En soutenant davantage le réseau des écoles des communautés chrétiennes au Moyen-Orient, la France répondra ainsi à deux objectifs de premier plan. D'une part, elle concourra au développement de la francophonie dont beaucoup de ces établissements sont d'ardents défenseurs. Elle participera, d'autre part, à la stabilisation et au développement, en soutenant un enseignement de qualité, proposé à tous.

### **A. Des principes d'éducation partagés**

Dans les actes du colloque tenu en avril 2018 à Beyrouth, les participants ont rappelé à diverses reprises les fondements de leur action éducative. Lors des visites d'établissements durant cette mission, ce sont les mêmes principes qui sont présentés soit par la direction, soit par les élèves (Cf. en annexe les discours d'accueil de deux lycéennes de l'école Saint Vincent de Paul de l'école d'Abbasieh). Ces principes universalistes sont ceux de la France :

- l'attachement à la langue française comme langue porteuse d'ouverture vers le monde, langue de culture et pas seulement langue de communication comme peut l'être une certaine forme d'anglais, langue de formation de la personne dans son intégralité. Le français est habituellement présenté comme *notre* langue, un espace commun et partagé. Cet attachement n'est pas exclusif. Il ne met pas en cause chez nos interlocuteurs l'amour de la langue arabe qui est, dans l'immense majorité des cas, la langue maternelle des enfants de ces écoles et qui y est enseignée à bon niveau. Il ne nie pas non plus l'utilité de l'anglais qui est aussi appris aux élèves, parfois dès la maternelle. Et à ces langues, dans la nouvelle école copte de Bourgel-Arab, près d'Alexandrie, s'ajoute la connaissance du copte, dans le cadre du cours de religion, pour pouvoir comprendre et prier dans cette langue ;
- le développement de l'esprit critique, notamment par l'étude des textes. Sur ce point, il est souvent regretté que les manuels officiels des pays concernés, parfois anciens, ne reflètent pas cette ambition. Or, les manuels français coûtent chers et viennent s'ajouter à des frais de scolarité souvent onéreux.

- les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, souvent rappelés, y compris dans les documents officiels des établissements ;
- le sens de la responsabilité sociale : dans tous les pays concernés, l'engagement dans la société qui découle d'une éducation de qualité est promu. Il ne s'agit donc pas seulement d'intégration économique des élèves mais de leur donner le goût de l'engagement social au service de tous. Cela se traduit dès l'âge scolaire par des actions d'entraide, par la découverte culturelle de son pays, par l'apprentissage de la prise de responsabilité, par le scoutisme et divers mouvements de jeunesse très développés dans ces écoles, par le sport ;
- la neutralité religieuse : chacun des élèves, chrétiens et musulmans, juifs en Israël, samaritains à Naplouse, yézidi en Irak, est accueilli dans le respect de ce qu'il est et de ses convictions religieuses. Dans le cadre scolaire, chaque élève participe à un projet commun d'éducation qui s'adresse à tous et qui favorise la rencontre. Même si certaines activités extra-scolaires tendent à se communautariser sous l'effet de l'environnement social extérieur, les écoles s'efforcent de tisser constamment des liens, y compris spirituels, entre les élèves, les professeurs et personnels techniques des écoles, favorisant ce qu'au Liban et en Égypte, on qualifie de convivialité et en France de vivre-ensemble. Chacun dans leur religion, les élèves reçoivent sur place un enseignement religieux ;
- La promotion de la femme et l'éducation des filles dont les écoles chrétiennes ont été les précurseurs au Proche-Orient. Que ce soit dans des écoles mixtes ou dans des écoles de filles, la possibilité pour les filles de poursuivre des études de bon niveau est une réelle opportunité pour leur intégration dans la société à des postes de responsabilité ;
- L'attention aux plus faibles se traduit par le soutien financier accordé aux élèves des familles défavorisées afin que le montant des frais de scolarité ne puisse faire obstacle à leur entrée dans ces écoles. Elle est aussi soulignée par l'attention portée aux enfants en situation de handicap. En 1986, à Alexandrie, les Frères des écoles chrétiennes ont ouvert la première section scolaire du pays réservée aux enfants handicapés mentaux. 50 enfants y sont aujourd'hui accueillis.

## **B. Un réseau dense et enraciné, soutenu par la France**

Les origines du réseau éducatif des communautés chrétiennes au Moyen-Orient remontent à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1583, les Jésuites fondent leur première école à Istanbul<sup>59</sup>. Dès 1623, les Capucins sont présents à Alep, dès 1638 à Bagdad. À Jérusalem, les Franciscains, installés en Terre Sainte depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, ouvrent leur première école qui fonctionne toujours.

Le XIX<sup>e</sup> siècle voit se développer considérablement le réseau des écoles chrétiennes grâce à l'apport des congrégations européennes, notamment françaises. Le Moyen-Orient se couvre de ces établissements, non seulement dans les villes mais aussi dans les campagnes, jusqu'en en Haute-Égypte ou dans la montagne libanaise. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la France a soutenu ce réseau par des subventions directes, des aides indirectes ou des aides en nature pour les bibliothèques des écoles.

En 2018, le réseau des écoles chrétiennes est toujours implanté dans toute la région, avec deux pôles majeurs : le Liban et l'Égypte qui concentrent le plus d'établissements, le plus d'élèves, le plus de francophones. Néanmoins, les écoles chrétiennes de Jordanie, de Palestine, d'Israël, de Syrie et d'Irak, moins puissantes mais qui sont des acteurs importants de la francophonie et de l'éducation dans leurs pays respectifs sont également nombreuses. La Turquie, enfin, conserve quelques établissements francophones de qualité.

### **1. Un réseau de réseaux**

Les écoles chrétiennes du Moyen-Orient relèvent soit de congrégations, internationales (Jésuites, Lazaristes, Frères des écoles chrétiennes, Filles de la Charité, Sœurs de la Sainte Famille, Maristes, Carmélites, Sœurs de la Charité de Sainte Jeanne Antide de Besançon...) ou plus locales (Sœurs des Saints-Cœurs, la Sagesse, Pères antonins, religieuses basiliennes chouérites, sœurs maronites de la Sainte Famille, basiliens salvatoriens ou chouérites, sœurs de Saint-Joseph de l'apparition...), soit des communautés chrétiennes locales : maronites, melkites, coptes, latines, chaldéennes, grecques orthodoxes.

Un premier niveau de coopération est organisé au sein de ces différentes obédiences. Des bureaux pédagogiques y ont été créés qui mutualisent certaines fonctions pédagogiques, notamment la formation. Des caisses de soutien ont été organisées pour venir en aide aux établissements en difficulté.

Un deuxième niveau est formé par les secrétariats généraux des écoles catholiques constitués en tant que tels au Liban, en Palestine et en Égypte.

---

<sup>59</sup> Installée dans le couvent Saint-Benoît, reprise par les Lazaristes en 1783, elle existe toujours.

Au niveau mondial, l'office international de l'enseignement catholique figure parmi les ONG inscrites à l'UNESCO, à l'ONU et à Genève à la commission des droits de l'homme. Il anime un réseau qui accueille 46 millions d'élèves dans le monde. Des rencontres régionales sont également organisées, ainsi en octobre 2018 à Amman, pour les écoles chrétiennes du bassin méditerranéen.

En revanche, aucune représentation du réseau des écoles chrétiennes au Moyen-Orient n'est présente institutionnellement à Paris pour dialoguer avec le ministère des Affaires Étrangères, le ministère de l'Éducation nationale ou l'Organisation internationale de la Francophonie. Cela constitue un manque pour le dialogue nécessaire que la France doit entretenir avec les acteurs de la francophonie. Ce manque pourrait être comblé si les trois secrétariats généraux des écoles catholiques et les autres réseaux d'écoles chrétiennes donnaient mandat à l'Œuvre d'Orient – jusqu'en 1931 Œuvre des écoles d'Orient – associée au secrétariat général des écoles catholiques pour les représenter à Paris.

## **2. Un réseau organisé en cercles concentriques par rapport à la coopération française en matière éducative**

La coopération française en matière éducative repose sur plusieurs opérateurs : l'Agence française de l'enseignement français à l'étranger (AEFE) qui met en réseau l'ensemble des établissements homologués, l'Institut français qui dispense de nombreuses formations en français, développe et diffuse des instruments de renforcement de la francophonie et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP). Ce dernier porte la coopération publique internationale dans le domaine de l'éducation. Il intervient dans les pays du Moyen-Orient où il a engagé des démarches qualité au Liban et en Égypte pour les établissements bilingues. Il intervient également dans les programmes d'assistance aux systèmes publics éducatifs notamment pour la refonte des curricula et la formation des formateurs.

En fonction de leur intégration à la coopération française, on peut distinguer trois cercles concentriques parmi les écoles chrétiennes du Moyen-Orient.

### **a. Les établissements homologués (enseignement du programme français)**

Le premier cercle est constitué par les écoles homologuées par le ministère français de l'Éducation nationale et qui sont partenaires de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Au côté des établissements en gestion directe (« lycées français ») et d'établissements conventionnés dont plusieurs relèvent d'un partenariat organisé avec la Mission laïque, le réseau compte aussi des « établissements partenaires ». Plusieurs écoles chrétiennes de la région ont



ainsi fait le choix, au moins pour une partie de leurs élèves, d'enseigner selon le programme français et ont reçu, après contrôle et avis du ministère de l'Éducation nationale, une homologation. Les élèves sont ainsi admis à passer les diplômes français au sein de leurs établissements. Moyennant le versement d'une part de 1 % ou de 2 % de leurs droits d'inscription, les établissements homologués ont accès au soutien du réseau et à un catalogue de formations. L'homologation sert également de label attestant la qualité de l'enseignement donné.

Seuls quelques établissements libanais et égyptiens et un établissement israélien font partie de ce premier cercle : sur les 43 établissements homologués du Liban, 21 relèvent de congrégations ou de communautés chrétiennes ; en Égypte, cinq des onze écoles homologuées sont des écoles chrétiennes.

Dans son discours à l'Académie Française du 21 mars 2018, le Président de la République a affirmé sa volonté de doubler le nombre d'élèves dans le réseau homologué<sup>60</sup>. Le Liban et l'Égypte font partie des pays qui peuvent permettre d'atteindre cet objectif grâce au nombre d'élèves présents dans des écoles francophones qui appartiennent majoritairement au réseau chrétien.

Toutefois, le rythme actuel des homologations n'est pas adapté à cet objectif. Tel qu'il a été conçu jusqu'à présent, le processus centralisé d'homologation ne permet pas de traiter rapidement les dossiers de demande, ce qui risque d'entraver l'extension du réseau. Au Liban, par exemple, les homologations sont de fait bloqués depuis dix ans alors que plusieurs établissements souhaitent intégrer le réseau<sup>61</sup>. Sans négliger les critères formels nécessaires à l'obtention, peut-être faut-il davantage considérer la dynamique positive dans laquelle l'établissement s'est engagé que d'exiger de lui, *ex ante*, de remplir toutes les conditions de manière absolue. Une réflexion sur la doctrine de l'homologation semble en tout cas nécessaire, pour tenir compte des orientations du Président de la République<sup>62</sup>.

Enfin, pour les établissements, le processus d'homologation a un coût. S'il n'est pas rédhibitoire pour certains établissements, dans un contexte de forte concurrence et compte tenu d'une situation où les charges des écoles privées au Moyen-Orient ne cessent d'augmenter alors que la capacité contributrice des familles s'essouffle, ce coût mériterait de faire aussi l'objet d'une réflexion précise,

---

<sup>60</sup> Cf. 5<sup>e</sup> mesure de l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme : Conforter le réseau des lycées français et lui permettre de répondre de façon nouvelle à la demande croissante d'éducation française.

<sup>61</sup> Collège Saint Grégoire, Collège des Sœurs Antonines de Roumieh, Collège patriarcal Raboueh, Collège de la Sagesse Jdeideh, Lycée des Pères Antonins Haddat, École du Sacré-Cœur de Gemmayzé.

<sup>62</sup> La réforme en cours de l'enseignement français à l'étranger pourrait intégrer cette réflexion.

au-delà des pétitions de principe sur la richesse de telle ou telle école, pour observer s'il n'entrave pas l'extension du réseau.

b. Les écoles comportant un enseignement bilingue en français

Tout en enseignant les programmes de leurs pays respectifs, un certain nombre d'établissements du réseau chrétien offrent un enseignement bilingue en français. C'est le cas en Turquie, au Liban, en Égypte. Pour reconnaître le rôle de ces établissements, le label FrancEducation, créé en 2012, distingue les établissements qui se caractérisent par la présence de professeurs qualifiés en langue française (diplôme d'enseignement en langue française). Dans le monde, ces établissements sont au nombre de 280, chiffre que le Président de la République voudrait voir porté à 500 en 2022<sup>63</sup>. La question est de savoir ce que ce label apporte réellement aux écoles qui le sollicitent et qui font l'effort de formation pour parvenir à obtenir la qualification. Il serait bon que l'AEFE ouvre certaines de ses formations réservées aux établissements homologués à ce second cercle d'écoles. Il pourrait s'agir aussi de les inclure dans des activités de réseau. Quoi qu'il en soit, les écoles titulaires de ce label attendent des contreparties à leur engagement. Peu de temps après l'avoir obtenu, certaines écoles s'interrogent sur le fait de demander sa prolongation.

Une fois encore, le réseau des écoles chrétiennes paraît fournir un relais important pour l'extension de ce réseau, à condition qu'une offre de formation renforcée soit proposée en échange des efforts imposés par le processus d'obtention du label. Un objectif secondaire pourrait être également proposé : qu'à terme, une école de Jordanie, une en Irak et une dans les Territoires palestiniens puissent intégrer ce réseau, ce qui en feraient les têtes de réseau de l'enseignement en langue française dans leurs pays respectifs.

c. Les écoles où le français est enseigné

Ce troisième cercle concentrique n'est pas le moins important car d'une part, il est numériquement le plus dense et, d'autre part, il ne se concentre pas dans les grandes métropoles régionales mais concerne toute la région, y compris des zones rurales déshéritées où les autres établissements scolaires sont de plus faible qualité. Mis à part au Liban et en Égypte, il est l'unique relais réel de la francophonie. Par conséquent, il doit retenir l'attention de notre coopération pour des raisons de diffusion de la francophonie mais aussi de renforcement des structures sociales dans des régions fragilisées économiquement et politiquement.

---

<sup>63</sup> 4<sup>e</sup> mesure de l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme : Donner une impulsion nouvelle à l'enseignement bilingue francophone.

Ces établissements seront les plus enclins à abandonner le français s'ils ne reçoivent une attention et une aide particulière. L'Institut français est en première ligne pour leur venir en aide mais manque parfois de moyens. Le renforcement de l'environnement francophone de ces écoles est primordial pour qu'élèves et professeurs se sentent partie prenante d'un réseau. Pour cela, l'envoi de coopérants et la possibilité de mener des échanges sont des outils précieux mais ils demandent des moyens financiers mesurés. Se pose aussi en permanence la question de la sécurité des zones en question.

Au Liban, pour distinguer les efforts de ces écoles où le français est enseigné, parfois d'ailleurs de manière intensive, un label spécifique a été créé. Le certificat d'enseignement en langue française (CELF), attribué par l'ambassade de France, distingue les établissements dont une partie significative des enseignants possède une qualification reconnue en langue française (diplôme d'enseignement en langue française). Cela implique une forte coopération avec les Instituts français.

Cette certification du niveau de français de l'enseignement des établissements pourrait être étendue à l'ensemble de la zone constituant un troisième cercle d'établissements francophones.

### **3. Le Liban et l'Égypte**

#### **a. Le Liban : un réseau puissant confronté à une difficulté structurelle**

*Au Liban, 20 % des élèves sont scolarisés dans le réseau des écoles chrétiennes francophones*

Le Liban constitue à la fois le cœur de la présence francophone au Moyen-Orient et le cœur du réseau des écoles chrétiennes dans la région, ce qui n'est pas sans lien. Les 337 écoles catholiques y accueillent environ 190 000 élèves soit un peu moins d'un cinquième des élèves libanais. À ces écoles s'ajoutent 35 écoles protestantes, une vingtaine d'écoles grecques-orthodoxes (12 000 élèves) qui, pour certaines, se tournent vers la francophonie et 5 écoles arméniennes.

Comme l'ensemble du secteur privé au Liban, qui représente 70 % du système éducatif, les écoles chrétiennes ne reçoivent aucune aide de l'État sauf dans certaines régions ou certains quartiers défavorisés où l'État verse une subvention<sup>64</sup>. Leurs ressources proviennent d'abord des frais de scolarité payés par les familles, des ressources propres à certaines églises ou à certaines congrégations ou de

---

<sup>64</sup> Il n'est pas rare que les écoles doivent attendre quatre ans pour recevoir leurs subventions, ce qui les place parfois dans une situation financière telle qu'elles doivent emprunter pour attendre que l'État rembourse ses dettes.

soutiens ponctuels internes ou externes au Liban. Or, les frais de scolarité s'élèvent en moyenne à 2000 dollars par an<sup>65</sup>.

Ces écoles s'adressent à l'ensemble des classes sociales<sup>66</sup>. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, d'abord dans les régions historiques chrétiennes (Beyrouth, Keserwan, Metn) mais aussi dans les régions druzes ou musulmanes où elles accueillent alors une majorité d'élèves musulmans. À une très large majorité, ce sont des écoles francophones. Soit elles sont homologuées et suivent le programme français avec un enseignement renforcé en arabe ; soit elles sont bilingues et suivent le programme libanais avec l'étude du français en première langue et plusieurs disciplines enseignées directement en français.

### **Sentinelles avancées de la francophonie au Liban**

- À Deir-el-Ahmar, à Baalbeck, à Ras Baalbeck, dans le nord de la vallée de la Bekaa, à quelques encablures de la frontière syrienne, plusieurs écoles chrétiennes francophones (sœurs des Saints-Cœurs, collège maronite) continuent à dispenser un enseignement en français dans une région en grande difficulté économique et politique. La France appuie leurs efforts grâce à l'antenne de l'Institut français à Baalbeck et au dévouement de sa directrice.

- À Baalbeck, l'école des Saints-Cœurs compte plus d'un millier d'élèves, à 90 % chiites. Les classes sont accueillantes, le français des élèves de terminale ferait envie à bien des professeurs de lycées de France. Aux murs, dans les couloirs, sont placardés des panneaux sur la recherche de la modération et de la paix. Toujours à Baalbeck, à quelques centaines de mètres, dans un ancien cercle d'officiers de l'armée du Levant est abrité le collège national maronite (plus de 600 élèves). Les enfants et leurs professeurs sont chrétiens et musulmans, engagés dans la même communauté éducative. Des demandes nombreuses d'inscription sont refusées faute de place. Pour s'étendre, les responsables du collège souhaiteraient que la France leur cède le terrain vide adjacent qui lui appartient encore, vestige des emprises militaires du Levant<sup>67</sup>. À l'occasion de sa visite au Liban, le Président de la République pourrait annoncer qu'il consent un bail emphytéotique pour cent ans

---

<sup>65</sup> Ces montants atteignent 3800 dollars pour les écoles chrétiennes privées appartenant au réseau des écoles homologuées par le ministère français de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, contre 4700 en moyenne pour les autres écoles homologuées.

<sup>66</sup> Le réseau catholique compte 219 écoles privées, 91 écoles dites gratuites (subventionnées par l'État) et 27 écoles techniques. 30% des familles appartiennent à la catégorie « cadres et professions supérieures », tandis que 30% appartiennent à une catégorie défavorisée.

<sup>67</sup> À quelques centaines de mètres de là, un autre terrain de l'armée du Levant est occupé par un camp palestinien, évidemment sans paiement de loyer.

à un euro symbolique, en l'échange de l'enseignement du français dans cet établissement durant cette même durée<sup>68</sup>.

- A Ras Baalbeck, petite ville majoritairement chrétienne, malgré des services publics déficients, l'école des sœurs des Saints-Cœurs et le lycée permettent aux familles de demeurer sur place. Baalbeck est déjà loin et Beyrouth encore plus. Il est donc difficile d'envoyer les professeurs suivre des formations. De plus, la ville est située en zone rouge<sup>69</sup> où les volontaires français ne peuvent aller. Ici, dans une région pourtant stratégique par son voisinage avec la Syrie, le soutien de la France à la francophonie est quasiment absent.

### *Le français occupe une place prépondérante mais remise en cause*

Malgré l'ancrage de la langue française au Liban, son usage est malgré tout en recul, même si le Liban demeure au Moyen-Orient la seule nation réellement francophone. La concurrence de l'anglais est omniprésente d'autant qu'elle s'appuie sur un important effort britannique d'aide au développement. Partout, le British Council propose des formations pour les professeurs et les élèves dont le premier niveau est gratuit, ce qui n'est pas le cas des formations ouvertes par la France. Cette présence de l'anglais n'est pas problématique si elle n'évince pas l'apprentissage du français. Jusqu'à présent, le Liban s'est caractérisé par sa capacité à former de nombreux élèves trilingues, ce qui est un atout.

Une autre difficulté réside dans l'affaiblissement relatif du niveau de français de professeurs dans un contexte où près de la moitié des professeurs parviendront à l'âge de la retraite dans les dix ans à venir. La formation initiale et continue, au Liban comme ailleurs dans la région, constitue une priorité. Pour y faire face, le Liban est relativement bien armé : l'Université libanaise et l'Université Saint-Joseph ont toutes deux des facultés de pédagogie. La formation continue est assurée soit au sein des bureaux pédagogiques, soit mutualisée par le secrétariat général des écoles catholiques. Néanmoins, malgré ces outils de bonne qualité, le besoin de formation demeure une préoccupation constante, de l'avis des participants au colloque de Beyrouth d'avril 2018.

Enfin, le maintien de zones rouges très étendues constitue un frein réel à la présence française dans certaines régions fragiles où l'envoi de coopérants, sous des formes à définir, serait pourtant très nécessaire. Les autres pays européens

---

<sup>68</sup> Une autre question foncière se pose à Beyrouth. Depuis les années 60, un terrain appartenant à la France est loué au patriarcat syriaque catholique à condition que ce terrain serve à une école. Le bail est arrivé à échéance et la France hésite à la renouveler. Comme à Baalbek, il serait symbolique que la France consente à ce bail moyennant un effort pour l'enseignement du français.

<sup>69</sup> Une zone rouge est une zone estimée dangereuse par le Ministère français des Affaires Étrangères. Les voyages y sont proscrits.

paraissent capables de plus de souplesse car on rencontre leurs coopérants installés dans ces mêmes régions

*La loi 46 fait peser une menace réelle sur le réseau des écoles chrétiennes au Liban*

Comme toutes les écoles privées et sans aucune compensation, les écoles chrétiennes subissent les effets de la loi 46, votée en août 2017. Confrontés aux revendications des professeurs demandant des augmentations salariales, les députés libanais ont décidé d'augmenter sans mesure et sans compensation les rémunérations des professeurs des secteurs public et privé de plus de 40 %. La loi prévoit une hausse de la grille des salaires (équivalent du point d'indice) et un gain d'échelons.

La majorité des écoles catholiques a décidé de n'appliquer qu'une partie de la loi : la hausse de la grille salariale sans le gain d'échelons. Malgré cette application partielle, les charges des établissements ont fortement augmenté, les obligeant à faire porter une partie du coût par les familles, dans un contexte libanais où l'éducation des enfants représente déjà une dépense majeure pour les foyers et alors que la situation économique générale est mauvaise. Des licenciements d'enseignants sont aussi prévus.

Certes des gains pourraient être trouvés par une meilleure gestion des écoles ou par la mobilisation des ressources économiques des communautés qui en disposent. Cela ne réglera pourtant pas le problème général. Dès cette année, les effectifs des écoles ont baissé, les parents ne pouvant plus assurer le paiement de la scolarité malgré les systèmes internes de bourses et d'allègement des droits. Ces parents n'ont pas d'autre choix que de scolariser leurs enfants dans un système public dont la qualité n'est pas équivalente et qui fait face à la nécessité de scolariser l'après-midi les enfants des réfugiés syriens.<sup>70</sup>

Si les écoles les plus importantes de Beyrouth et de ses environs devraient pouvoir faire face, non sans difficulté, il n'en va pas de même pour beaucoup d'écoles situées dans des zones défavorisées ou de plus petite taille. 125 écoles seraient ainsi menacées de fermeture dans les trois ou quatre prochaines années.

Les besoins financiers sont immenses pour combler les charges occasionnées par cette loi. Ni l'aide de la France ni celle des associations qui viennent en aide à ces écoles ne suffiront. Or, il faut être clair sur les conséquences de cette loi, beaucoup plus profondes que le simple désastre économique apparent.

---

<sup>70</sup> Sans parler de la possible fermeture des écoles de l'UNRWA menacées par la suspension de la contribution américaine qui entraînerait elle aussi le report de la charge vers le système public libanais.

En effet, si de nombreuses écoles chrétiennes ferment dans tout le Liban, écoles auxquelles font confiance les classes moyennes chrétiennes et musulmanes, l'espoir de donner une éducation de qualité à leurs enfants va disparaître chez leurs parents. Or, dans des biens des cas, la faculté de permettre aux enfants de disposer d'un bon enseignement constitue le dernier rempart face à la tentation du départ qui mine toutes les communautés libanaises, à commencer par les chrétiens. Si les écoles ferment, les personnes partiront et c'en sera fini, une bonne fois pour toutes, de la possibilité d'un Liban multiconfessionnel, îlot fragile de pluralisme et de démocratie dans un Moyen-Orient secoué de toutes parts. Les discours de paix et de tolérance prônés par ces écoles seront remplacés par d'autres.

La loi 46 n'est donc pas une simple loi scolaire. Elle touche à l'équilibre du Liban. Le fait même qu'elle n'ait pas été remise en cause alors que tout le monde s'accorde à en confirmer les méfaits illustre qu'elle est devenue un enjeu politique.

Le 6 avril 2018 s'est réunie à Paris la conférence CEDRE (Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises), conférence internationale de soutien au développement et aux réformes du Liban, Quarante-huit pays et organisations, ainsi que plusieurs représentants du secteur privé et de la société civile, ont participé à cette réunion et ont consenti à des prêts et des dons à hauteur de 11 milliard de dollars en échange de réformes de structure. Or, en mettant à mal l'ensemble du système éducatif privé qui constitue un des actifs réels du Liban, la loi 46 donne un mauvais signal à l'ensemble de ses bailleurs. Compte tenu de son rôle dans l'organisation de cette conférence, la France a la capacité d'évoquer le sujet avec les autorités libanaises, sachant que la fermeture d'une partie des écoles du Liban marquerait également un net recul de la francophonie.

#### **Le Carmel Saint-Joseph de Mechref, une école de dialogue menacée par la loi 46**

Fondé en 1936, le Carmel Saint-Joseph de Mechref est demeuré ouvert à Beyrouth-Ouest pendant toute la durée de la guerre du Liban. En 1995, il a décidé de s'implanter à Mechref dans le Chouf, le pays druze, pour se trouver au point de confluence des communautés et en accueillir les enfants, dans une région marquée par la guerre, les massacres et l'exode.

Le carmel Saint-Joseph accueille 777 élèves du primaire à la terminale : 20 % sont des chrétiens, 25 % des chiïtes, 36 % des sunnites, 18 % des druzes.

La loi 46 a augmenté la charge salariale de près de 40 % en 2018. Les tarifs scolaires ont dû augmenter de 18 %. La différence, inscrite au déficit de l'école, se monte à 800 000 € à comparer aux 3,2 M€ de produits.

La pérennité de cette école est donc en péril, celle aussi de son projet éducatif que la sœur Mariam An Nour détaillait lors de la remise de ses insignes de chevalier de la Légion d'Honneur : « notre projet est plus grand qu'une petite école : c'est une vision du monde fondée sur la fraternité, sur cette foi de Dieu en l'homme envers et contre tout. J'ai toujours voulu que le ciel soit sur la terre. J'ai toujours aspiré à cette immense fraternité, à ce que tous les enfants du Père soient rassemblés. J'ai toujours cru qu'il ne saurait y avoir aucun obstacle à cela, ni religion, ni race, ni culture, ni nationalité. [...] Le Liban est bien cette terre privilégiée pour répondre de cette pluralité qui est la « loi de la terre » comme le dit Hannah Arendt ».

### b. L'Égypte

Compte tenu de la croissance démographique qu'elle connaît (2 millions d'habitants supplémentaires chaque année), l'Égypte est confrontée à un défi éducatif gigantesque, auquel la France participe par plusieurs dispositifs de coopération avec le système éducatif public.

Dans ce contexte général, l'Égypte est à la fois le deuxième pays francophone et le deuxième réseau d'écoles chrétiennes de la région, la corrélation entre les deux éléments devant être une nouvelle fois soulignée. Aux 171 écoles catholiques qui scolarisent 275 500 élèves<sup>71</sup> s'ajoutent les trente-six écoles du patriarcat copte orthodoxe. Dix écoles coptes supplémentaires sont par ailleurs prévues dont six ont déjà été inaugurées. Certaines enseigneront le français. La formation des professeurs de ces écoles s'effectue en coopération avec le secrétariat général des écoles catholiques.

Ces écoles sont réparties dans toute l'Égypte et constituent une référence de qualité. Elles accueillent une majorité d'élèves musulmans (un peu plus de 60 %) issus de familles à la recherche d'un enseignement de bonne tenue dans un esprit de dialogue apaisé entre chrétiens et musulmans et dans le respect de la liberté de conscience de chacun<sup>72</sup>. Leurs élèves ont des origines sociales diverses. Souvent créées par des congrégations francophones au cours d'un XIX<sup>e</sup> siècle marqué en

---

<sup>71</sup> Ces écoles catholiques sont coordonnées par un secrétariat général de l'enseignement catholique créé dans les années 50.

<sup>72</sup> En 2011, le Sheikh d'Al-Azhar a institué « la maison de la famille » dans laquelle musulmans et chrétiens sont invités à participer à des travaux communs dont l'enseignement. Un examen des manuels scolaires y est effectué pour aller dans le sens de l'unité des deux éléments de la nation égyptienne. Parallèlement, le patriarche copte Tawadros a créé l'assemblée des églises d'Égypte pour favoriser le dialogue entre les chrétiens.



Égypte par la diffusion du français<sup>73</sup>, ces écoles continuent à laisser une large place à l'enseignement du français, langue de culture, d'ouverture au monde et de développement de l'esprit critique : 53 d'entre elles offrent un enseignement de français et 37<sup>74</sup> proposent un enseignement bilingue francophone au Caire et à Alexandrie pour près de 37 000 élèves<sup>75</sup>. Parmi les écoles bilingues, 12 ont reçu le label FrancEducation, ce qui manifeste l'excellence de leur enseignement. Trois écoles sont candidates en 2019. Cinq écoles proposent des sections en programme français, homologuées par le ministère de l'Éducation nationale.

Le défi de la formation continue des professeurs se pose également avec acuité en Égypte. En partenariat avec l'Institut français, le secrétariat général des écoles catholiques a ouvert un cycle de perfectionnement pour les candidats aux niveaux de langue B1, B2, C1. L'Université Saint-Joseph de Beyrouth a créé en Égypte une formation diplômante en sciences de l'éducation destinée aux cadres et aux enseignants. Cette proposition connaît un grand succès. Dix personnes ont été diplômées la première année, trente sont candidates pour la deuxième année. Dans le domaine de la formation continue, le secrétariat général des écoles catholiques, dans le cadre de son institut de formation, a également préparé un plan de formation qui se fonde sur trois objectifs : améliorer le niveau de français, écrit et oral, des professeurs de français en les formant au DELF/DALF ; immerger les professeurs dans un environnement français et, depuis 2012, proposer à certains d'entre eux de préparer un master de sciences de l'éducation à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth ; développer les moyens de faire passer les élèves à l'oral et apprendre le français aux enseignants des autres disciplines.

L'Institut français d'Égypte met en œuvre un accompagnement de ces écoles bilingues au travers d'un plan de formation, d'un grand rassemblement national annuel des écoles bilingues, d'expertise, d'un institut universitaire de formation des professeurs et de la plateforme IF Profs Égypte sur laquelle les enseignants peuvent retrouver des formations en ligne.

Le recrutement de ces établissements reste relativement stable grâce à leur bonne réputation. Malgré ce cadre positif, ces établissements sont confrontés à une augmentation de leurs charges qui ne peut être compensée par une hausse des frais de scolarité, du fait de la faible capacité contributrice de la plupart des familles et de l'encadrement administratif des hausses de frais de scolarité<sup>76</sup>. Du fait de leurs

---

<sup>73</sup> Les congrégations ont été encouragées dans leur installation par Mohamed Ali, notamment par des octrois de terrain.

<sup>74</sup> Les écoles confessionnelles représentent 70 % de l'enseignement bilingue francophone en Égypte.

<sup>75</sup> De la maternelle jusqu'au baccalauréat égyptien.

<sup>76</sup> Les écoles prestigieuses de Saint-Marc à Alexandrie, de la Sainte-Famille ou De la Salle au Caire perçoivent des droits limités d'environ 8 000 livres égyptiennes (environ 400 € par an en 2018), ce qui leur permet d'accueillir les enfants des classes moyennes mais ne les autorise pas à payer

salaires peu attractifs, les professeurs sont incités à quitter ces établissements soit pour donner des cours particuliers soit pour intégrer des écoles dites d'investissement, souvent anglophones, plus rémunératrices.

Depuis septembre 2018, un nouveau risque se fait sentir pour les écoles bilingues appelées en Égypte « écoles de langue » qui dispensent le français ou l'anglais selon un niveau dit « élevé ». Dans un but affiché d'uniformisation du système éducatif égyptien, plusieurs décrets ministériels<sup>77</sup> remettent en cause la spécificité du modèle de ces écoles, fondé précisément sur l'apprentissage des langues et sur l'exigence demandée aux élèves. Ces décrets obligent à suivre le programme unique de langue prescrit par le ministère de l'Éducation nationale ; ils réduisent le nombre d'heures d'enseignement des langues ; ils diminuent l'exigence en proposant un rattrapage pour les élèves qui auraient échoué aux examens de langue.

Sans revenir ici sur les raisons qui ont entraîné la signature de ces décrets dont les interprétations sont diverses, force est de constater qu'ils pourraient avoir un effet très dommageable sur le réseau des écoles chrétiennes d'Égypte, dont beaucoup sont des écoles bilingues de langue française. Or, d'une part, ces écoles forment de nombreuses personnes qui occupent des postes de responsabilité dans la société égyptienne. D'autre part, elles offrent une éducation de qualité sur place à des enfants dont les familles pourraient choisir le chemin de l'exil. Enfin, elles sont un relais essentiel pour le rayonnement de la langue et de la culture française et, depuis 150 ans, le socle des bonnes relations entre la France et l'Égypte. Pour toutes ces raisons, il apparaît important que ces décrets puissent faire l'objet d'un réexamen.

Une cinquantaine d'écoles ont d'ailleurs déposé des recours pour excès de pouvoir contre ces textes devant la juridiction administrative égyptienne. Elles agissent sur le fondement de la loi de 1981 qui prévoit l'existence de ces « écoles de langue » et en invoquant le principe constitutionnel d'égalité puisque les décrets ont exclu de leur champ d'application les écoles dites d'investissement.

Dans le cadre du dialogue et de la coopération nourrie qu'elle entretient avec l'Égypte, notamment sur les questions culturelles et éducatives, la France pourrait faire valoir l'intérêt de conserver à ces écoles leur caractère propre et souligner combien elles sont essentielles aux bonnes relations entre les deux pays. La visite prévue du Président de la République pourrait être l'occasion d'évoquer ce sujet avec le président égyptien et de visiter une de ces écoles. S'il fallait choisir, nous

---

convenablement les professeurs. Les écoles privées d'investissement font parfois payer jusqu'à 60 000 livres par an (3 000 € par an en 2018), ce qui leur permet de débaucher des professeurs.

<sup>77</sup> Décrets ministériels n°342 et n°343 de septembre 2018 ; décret ministériel n°386 du 4 octobre 2018.

propositions que le Président de la République ou son épouse puissent visiter l'école des sœurs de Saint-Vincent de Paul au Caire qui donne une éducation de grande qualité et en français à des filles dont certaines viennent des familles les plus déshéritées des chiffonniers du Caire.

#### **4. La Jordanie, les Territoires palestiniens et Israël, la Syrie et l'Irak**

Dans ces pays, le réseau éducatif des communautés chrétiennes est d'une densité variable. Il demeure néanmoins le premier relais de la francophonie, mais un relais fragile qui doit être encouragé et soutenu. Lieu d'éducation, il est aussi, dans ces pays meurtris par les conflits, un lieu d'apprentissage de la coexistence, comme en témoigne, exemple parmi tant d'autres, ce cours de « vie en commun » où dialoguent enfants chrétiens et musulmans de Ramallah.

##### **a. La Jordanie**

La Jordanie compte une soixantaine d'écoles chrétiennes. Elles sont concentrées dans la capitale et le sud du pays. Les écoles du Patriarcat latin, fondées en Jordanie durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sont au nombre de 25. Les autres établissements relèvent pour sept d'entre eux de l'Archieparchie grecque catholique de Pétra, Philadelphie et toute la Transjordanie. Les sœurs du Rosaire s'occupent de six établissements, les Franciscains de deux, les Frères des écoles chrétiennes d'un, tout comme les Pères Orionistes. À ces établissements catholiques s'ajoutent cinq établissements anglicans et protestants et trois grecs orthodoxes qui enseignent le français.

Ces écoles sont les principaux vecteurs de francophonie dans le pays, même s'il n'existe aucune école bilingue. En 2018, on estime que sur 45 000 élèves jordaniens apprenant le français jusqu'à la terminale, 30 000 se trouvent dans les écoles chrétiennes. Les écoles chrétiennes participent massivement au DELF scolaire par exemple.

La place du français est différente selon les écoles. Dans les plus reconnues d'entre elles, le français est une matière obligatoire même si peu d'élèves le passent comme matière optionnelle au *tawijih*<sup>78</sup>. Les élèves sont préparés au DELF. Les professeurs, souvent d'origine libanaise ou du Maghreb, reçoivent une formation continue. Dans les autres écoles, le français est considéré comme un moyen pour les élèves d'accéder à de bonnes formations. Les professeurs y sont plus rares et ont moins accès aux dispositifs de formation. D'une manière générale, faute

---

<sup>78</sup> Le *tawijih* est l'équivalent du baccalauréat et se passe à la fin de la terminale.

d'environnement francophone, le français reste difficilement parlé par les élèves et souffre d'être considéré comme une langue d'ornement davantage que comme un moyen d'insertion professionnelle. Par ailleurs, les écoles chrétiennes de Jordanie mutualisent peu leurs moyens, faute d'organe de coordination.

#### b. Les Territoires palestiniens et Israël

Le réseau des écoles chrétiennes comprend environ 30 écoles dans les territoires palestiniens et 47 en Israël<sup>79</sup>. Une seule de ces écoles est homologuée, celle des Frères des écoles chrétiennes de Jaffa où étudient ensemble juifs, musulmans et chrétiens. Ces écoles dépendent du patriarcat latin, des congrégations, des melkites, des grecs orthodoxes et des syriaques catholiques et orthodoxes. Les écoles congréganistes sont essentiellement de fondation historique française et la plupart des écoles sont mentionnées dans les Lettres Chauvel-Fischer, donc sous la « protection » de la France. La première école fut fondée en 1550 à Bethléem suivie par d'autres à Jérusalem et à Nazareth.

Les écoles chrétiennes de Terre Sainte sont essentiellement localisées en Galilée, à Jérusalem Est (majoritairement congréganistes de fondation française : Sœurs de St Joseph, Frères des écoles chrétiennes...), en Cisjordanie (Bethléem, Ramallah, Naplouse et Gaza où œuvrent trois écoles chrétiennes appréciées dans la population très majoritairement musulmane : l'école des Sœurs du Rosaire, du Patriarcat latin et l'école orthodoxe) mais aussi à Haïfa et à Jaffa.

Côté israélien, les écoles entrent dans la catégorie des écoles reconnues non officielles. Elles ont traversé en 2015 un conflit sans précédent avec le gouvernement portant sur le non-paiement par l'État des heures d'enseignement. Un accord de compromis a finalement été trouvé. Côté palestinien, les écoles ne reçoivent pas de financement de l'État.

Ces établissements sont vecteurs d'une francophonie fragile mais persistante qui souffre de plusieurs difficultés. En premier lieu, il est difficile dans les territoires palestiniens de recruter des professeurs de français, qui plus est ayant reçu une formation suffisante<sup>80</sup>. Par ailleurs, la Palestine n'appartient pas aux zones traditionnellement francophones, même si une frange de la population, laïcs et religieux, a étudié en français. Les enfants n'entendent pas de français hors de la classe. Le français ne fait pas partie des matières optionnelles au *tawijih* palestinien, ce qui le rend peu attractif pour les élèves, dont certains se désintéressent de son enseignement. Sur ce point, la France pourrait engager une

---

<sup>79</sup> Plus encore qu'au Liban, les structures éducatives dans les territoires palestiniens risquent de connaître une pression accrue en cas de fermeture des écoles de l'UNRWA.

<sup>80</sup> Ce qui amène un phénomène de concurrence entre les écoles pour y recruter des professeurs de français, au détriment des plus petites d'entre elles.

discussion avec l'Autorité palestinienne pour que le français figure parmi les options du *tawijih*.

Malgré l'existence d'un département de français à l'université de Birzeit et d'une section tourisme en français à l'université de Bethléem, le français n'est pas perçu comme offrant des débouchés professionnels. Il pourrait pourtant l'être dans le domaine touristique, les Français représentant la troisième population de pèlerins après les Russes et les Sud-Américains. Enfin, le français connaît la concurrence de l'anglais, ce qui est habituel et finalement pas si gênant, le trilinguisme n'étant pas insurmontable mais aussi de l'hébreu que les jeunes palestiniens souhaitent désormais apprendre en grand nombre.

Mis à part quelques établissements de Jérusalem et de Bethléem et encore sans comparaison avec les grandes écoles de Beyrouth, les écoles chrétiennes des territoires palestiniens ne sont pas dotées de moyens considérables et les conditions matérielles d'accueil des enfants laissent parfois à désirer. Cette situation financière fragile pourrait devenir menaçante si les charges des établissements venaient à augmenter de manière trop brutale.

Pour le moment, la plupart de ces établissements bénéficie du *statu quo* défini par plusieurs conventions internationales et de la protection de la France, établie par les accords de Mytilène de 1901, de Constantinople en 1903 et Chauvel-Fisher en 1948-1949 confirmant une tradition diplomatique remontant aux Capitulations, qui les exempte du paiement d'un certain nombre de frais de douanes et de taxes, notamment des taxes foncières<sup>81</sup>. Un accord entre l'Autorité palestinienne et la France a garanti le maintien de ces dispositions qui s'expliquent par le service continu rendu aux populations locales tant pour l'enseignement que pour les soins médicaux, sociaux et hospitaliers. L'accord entre le Saint-Siège et l'Autorité palestinienne, entré en vigueur en 2016, sans faire mention de la France, reconnaît la validité des accords antérieurs.

En revanche, la pression des autorités israéliennes, locales et nationales, comme la négociation de longue haleine d'un accord entre Israël et le Saint-Siège sont susceptibles d'emporter des conséquences préjudiciables au maintien de cette situation particulière de protection. Sa remise en cause entraînerait l'imposition de nombreux établissements scolaires, hospitaliers et de recherche. L'École biblique est au premier chef concernée car elle dispose de vastes terrains en bordure de la vieille ville de Jérusalem.

---

<sup>81</sup> La France exerce sa protection sur les congrégations religieuses d'origine française et leurs institutions. Cela concerne une quarantaine d'instituts religieux qui animent écoles, orphelinats, hôpitaux à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza ainsi qu'en Israël au sein de 130 emprises. La France est par ailleurs garante du *statu quo* des basiliques chrétiennes du Saint-Sépulcre à Jérusalem et de la Nativité à Bethléem.

Il est indispensable que la France soit constante dans sa volonté de convaincre les parties à ce traité qu'elles fassent figurer de manière claire dans le document en préparation que restent sauves les dispositions du droit international qui garantissent le lien de la France et de ces congrégations. Il en va de la survie de nombreuses écoles, de l'enseignement du français dans ces établissements et, partant, du rayonnement de la France dans la région.

### **Le réseau Barnabé**

Depuis 2006, pour soutenir les établissements scolaires de Terre Sainte a été développé, à la demande du consulat général de Jérusalem, un réseau de coopération entre l'Enseignement catholique français et les écoles de Terre Sainte. Parmi les enjeux et les objectifs de ce réseau : éduquer pour construire la paix, échanger pour se connaître et par amitié, apprendre le français pour s'ouvrir au monde. Aujourd'hui ce réseau comprend environ 140 établissements en France et une quarantaine en Israël et dans les territoires palestiniens.

Plusieurs types d'actions ont été mises en place dans un cadre dénommé « Réseau Barnabé<sup>82</sup> » : accompagnement des professeurs de français dans leur classe lors de missions d'expertise, programmes de formation en immersion dans des classes en France, partenariats entre établissements aboutissant parfois à la mobilité individuelle des professeurs, des cadres des écoles ou des élèves, camps d'été animés en français, ateliers animés dans les établissements.

Depuis 2006, 76 enseignants ont bénéficié d'au moins une visite dans leur classe donnant lieu à un rapport. 55 professeurs ont suivi des programmes d'été de trois semaines en France dans 40 établissements. Grâce à leurs éditeurs, 3600 livres ont été fournis à 18 écoles. 800 enseignants et chefs d'établissement français se sont rendus dans les écoles de Terre Sainte. 26 camps d'été ont été organisés.

L'action de ce réseau est coordonnée par la direction diocésaine de l'enseignement catholique de Paris. Le réseau a mis en place une véritable méthodologie de son action et développe un retour d'expérience nourri.

Cette expérience réussie qui nécessite un effort de coordination et des moyens financiers mesurés mériterait d'être étendue progressivement à l'ensemble de la région car elle répond précisément aux besoins exprimés par les écoles des différents pays.

---

<sup>82</sup> Le réseau Barnabé est soutenu par le consulat général de France à Jérusalem, l'Œuvre d'Orient, la Délégation à la coopération catholique, l'ordre du Saint-Sépulcre.

### c. La Syrie

En Syrie, le réseau des écoles chrétiennes, pourtant un des plus anciens et des plus féconds de la région a été considérablement réduit à la suite des nationalisations imposées par l'État syrien dans les années 70. Grâce à la création ou à la recréation de certaines écoles, il a néanmoins pu se maintenir dans les grandes villes. À Damas sont ouvertes deux écoles arméniennes, une école salésienne, l'école Al-Riaya tenue par les sœurs de Besançon, pillée dans le quartier de Mlerah et relocalisée en centre-ville sur un terrain appartenant à l'église melkite et l'école « Lourdes » des filles de la Charité. À Saidnaya, se trouve une école syriaque orthodoxe ; à Mar Marika, dans la vallée des chrétiens, une école pauliste a été financée par le Qatar et nécessite des agrandissements. À Alep, deux écoles arméniennes, une syriaque-orthodoxe et une melkite, détruite puis déplacée dans le centre de la ville, fonctionnent toujours. Dans la Djézireh, à Kamichli et Hassaké, deux écoles syriaques et deux autres écoles accueillent les élèves.

Depuis 2011, la guerre a profondément malmené ces établissements qui gardent leurs portes ouvertes. Il a été difficile de retenir les élèves car beaucoup de familles ont pris le chemin de l'exil. Les écoles ont souvent perdu la moitié de leurs effectifs, ce qui entraîne des difficultés financières, d'autant que, compte tenu de ces départs, les professeurs sont parfois en surnombre. Le niveau de français a baissé.

L'ensemble du système francophone doit être reconstruit et une véritable attente existe dans ce domaine. La réouverture de l'Institut français et, d'abord, du centre de documentation pédagogique de Damas seront perçus comme des signes encourageants par ceux qui restent attachés à l'étude de la langue française, qui reste une seconde langue dans le programme officiel. Pour le moment, l'environnement francophone des établissements qui enseignent le français a disparu.

Pour les populations réfugiées syriennes, la France a par ailleurs participé à l'effort d'éducation dans le cadre de l'initiative Sawa<sup>83</sup> sur le pourtour de la Syrie, en Jordanie, en Irak et au Liban, où les réfugiés ont été accueillis dans les écoles publiques.

### d. L'Irak

---

<sup>83</sup> L'initiative Sawa, portée par l'Agence française de développement réunit des fonds de l'AFD (37 M€ en 2017) et de l'Union européenne (49 M€) pour construire des réponses à la fragilisation des territoires et des sociétés (déplacement des populations, tensions sociales, saturation des services publics). Cette initiative concerne les réfugiés d'Irak et de Syrie, les personnes les plus vulnérables et les institutions nationales et locales concernées par la gestion de la crise.

Le départ massif des chrétiens d'Irak (85 % de la communauté chrétienne est partie), a eu des conséquences sur le nombre d'écoles chrétiennes, en nette diminution : 3 000 élèves seraient scolarisés dans le primaire et 2 000 dans le secondaire<sup>84</sup>. Les écoles des centres urbains accueillent une majorité d'élèves musulmans, à l'inverse de celles des villages. Aucune école ne dispense un enseignement en français.

Comme dans les autres pays de la région, la difficulté réside dans la formation et dans le recrutement de professeurs possédant un niveau de français suffisant. Mais comme ailleurs, la forte demande d'un enseignement de qualité peut entraîner le développement de la demande et l'effort mérite d'être conduit, en association avec l'Institut français d'Irak, à Bagdad comme à Erbil, qui pourrait créer et nourrir un partenariat avec ces écoles.

Les écoles chrétiennes irakiennes bénéficient de l'aide des associations chrétiennes, notamment l'Œuvre d'Orient, l'Aide à l'église en détresse, Fraternité en Irak, la fondation Saint Irénée et la fondation Raoul Follereau. Des initiatives ont également été prises par l'enseignement catholique français qui a financé les écoles irakiennes à hauteur de 0,5 M€ en trois ans.

Le centre de crise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, dans la mesure de ses missions<sup>85</sup> et de ses moyens, est intervenu pour des projets éducatifs menés dans les camps de déplacés et des projets de formation professionnelle, notamment en Jordanie pour les réfugiés irakiens. Pour ce faire, il agit le plus souvent par l'intermédiaire des ONG françaises.

## **5. La Turquie**

Du très dense tissu des écoles des congrégations présentes sur le sol de la Turquie, il demeure six lycées congréganistes francophones<sup>86</sup>, « les Saints » dont cinq sont situés à Istanbul (Notre-Dame de Sion, Saint-Benoît, Saint-Michel, Sainte-Pulchérie et Saint-Joseph) et un à Izmir (Saint-Joseph). Ces établissements prestigieux enseignent le programme turc, en partie en langue française, ce qui leur vaut le label FrancEducation. Leur directeur est français, son adjoint est turc et de nombreux professeurs français y sont détachés<sup>87</sup>.

---

<sup>84</sup> 4 écoles à Bagdad, 1 à Bassora, 3 à Erbil, 5 dans la plaine de Ninive dont deux en construction, 1 à Duhok, 1 à Kirkouk en construction.

<sup>85</sup> Projets humanitaires et de stabilisation.

<sup>86</sup> Aux côtés du lycée des lazaristes autrichiens d'Istanbul, de deux écoles italiennes rattachées aux « Sœurs d'Ivréa » à Istanbul et Izmir et de l'école des Salésiens de don Bosco à Istanbul. Ces écoles s'ajoutent à celles des communautés chrétiennes présentes en Turquie.

<sup>87</sup> Environ 70 professeurs sont détachés de l'Éducation Nationale, ce détachement ayant été pris en charge par la France pour une partie des professeurs jusqu'en 2012. Le service de coopération et



Ces écoles exercent un attrait considérable qui les a amenées à ouvrir des succursales. Elles forment des étudiants que l'on retrouve à l'université de Galatasaray comme dans les universités françaises et qui occupent ensuite des fonctions importantes dans la société.

### **C. Des besoins communs à toute la région selon des modalités différentes, une aide de la France réelle mais insuffisante**

#### **1. Un besoin de formation initiale et continue partiellement pris en compte**

Dans toute la région, Liban compris, la formation constitue le premier besoin du réseau des écoles chrétiennes. Cela tient d'une part au départ à la retraite de nombre d'entre eux dans les prochaines années<sup>88</sup>. D'autre part, l'adaptation de la pédagogie aux conditions d'enseignement dans le monde contemporain nécessite un effort de formation continue. Enfin, le recul de la francophonie entraîne un recul général du niveau de français, y compris chez les professeurs et un recul de la connaissance de la culture française.

Les enseignants et leurs établissements semblent vouloir accorder une large place à la formation continue, notamment en libérant des enseignants pendant le temps de classe, mais il ne faut pas sous-estimer la difficulté pour ceux-ci à porter le coût financier de ces formations. Plusieurs autres difficultés sont aussi repérées : l'absence de formation au plurilinguisme et à l'étude du français en contexte plurilingue, l'emploi du français dans une société arabophone ou anglophones, la prise en compte des troubles de l'apprentissage dans un contexte plurilingue. Parmi les besoins identifiés, on note la construction des compétences professionnelles, la formation linguistique dont le coût est sans cesse souligné, la formation technologique pour utiliser au mieux les outils numériques (parmi lesquels IF Profs, le réseau en ligne des professeurs développé par l'Institut français, les contenus numériques de TV5 Monde), la formation humaine. Enfin, dernier enjeu, la question se pose de la valorisation des formations dans le parcours professionnel des professeurs.

Cette nécessité de formation concerne les professeurs mais aussi les cadres pédagogiques et administratifs des écoles. Au Liban, plusieurs interlocuteurs ont souligné la faiblesse de la gestion de certains établissements qui les rendent d'autant

---

d'action culturelle leur alloue par ailleurs des subventions pour des projets pédagogiques, de l'ordre de 15 000 euros par an.

<sup>88</sup> La moitié des professeurs libanais partirait ainsi à la retraite entre 2015 et 2025.

plus vulnérables lorsque leur modèle économique est soudain modifié comme c'est le cas sous l'effet de la loi 46.

L'ampleur des besoins de formation est bien connue tant des écoles que de la coopération française. Il a été décrit par tous les intervenants des colloques de l'Œuvre d'Orient de 2014, 2016 et 2018. Plusieurs dispositifs ont été mis en place. Les secrétariats généraux des écoles catholiques ont accentué leurs propositions de formation. L'Université Saint-Joseph est en train de créer une filière de pédagogie en Égypte. Au Liban, l'AEFE a créé, pour les écoles homologuées, un centre de formation continue. Les Instituts français multiplient leurs efforts. Des dispositifs de formation à distance diplômants sont également déployés, comme en Palestine où quatre professeurs sont ainsi formés chaque année.

Le secrétariat général français des écoles catholiques a noué deux conventions : l'une, avec le Liban, vise à favoriser les échanges, à former cadres et enseignants et à évoquer ensemble les sujets d'intérêt commun comme la place des parents ou la formation des laïcs ; l'autre avec la Turquie concerne notamment les « Saints ». Avec l'Égypte, sont organisés des stages en immersion dans des établissements français pour les professeurs. En Israël et en Palestine, le réseau Barnabé, piloté par la direction diocésaine de Paris, encadre la coopération comme décrit *supra*.

## **2. Un besoin de renforcement de l'environnement francophone**

Le recul de la francophonie rend plus difficile l'appropriation par les professeurs et par les élèves de la langue française. La culture française n'imprègne pas la culture courante des pays arabes et la rencontre avec des Français y est assez rare. Cette faiblesse a été longtemps compensée par la présence de religieux français dans les établissements, beaucoup de congrégations enseignantes étant d'origine française, et par l'envoi fréquent de coopérants, notamment dans le cadre de leur service national. La chute des vocations et la fin de la conscription ont eu des conséquences majeures en termes de diffusion de notre langue. À ces deux facteurs s'est ajoutée l'instabilité de la région qui a raréfié les départs de volontaires, à la fois parce que la demande pour travailler au Moyen-Orient a diminué et parce que les zones d'insécurité ont augmenté.

Le retour d'un grand nombre de volontaires français est pourtant unanimement souhaité. En Égypte, le développement d'un programme d'assistants de français par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) constitue une opportunité. Les volontaires envoyés par la Délégation à la coopération catholique (DCC)<sup>89</sup> ou l'Œuvre d'Orient dans le cadre du réseau Barnabé en Palestine et en

---

<sup>89</sup> La délégation à la coopération catholique dépend de la conférence des évêques de France

Israël, ou directement en lien avec les établissements, sont appréciés pour les activités qu'ils animent en dehors de la classe : théâtre en français, débats, sorties culturelles, camps d'été francophones, conseils aux professeurs, formations. Ces volontaires peuvent être des étudiants ou de jeunes professionnels mais ils peuvent aussi être des retraités, spécialistes du domaine de l'éducation. Des associations très actives existent pour cela : le GREF ou Agirabcd qui compte près de 3500 adhérents et coordonne des missions notamment dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle.

L'action de ces volontaires, qui rejoint le vœu du Président de la République de voir se créer des volontaires de la francophonie et la relance générale du volontariat portée par la plateforme France Volontaires<sup>90</sup>, complètent utilement les programmes des Instituts français qui organisent de nombreuses manifestations auxquelles ils associent largement les établissements scolaires. Le volontariat de solidarité internationale paraît le statut le mieux adapté pour l'envoi de ce type de volontaires.

Enfin, l'environnement francophone passe aussi par le détachement de professeurs dans les établissements homologués. Ces professeurs détachés sont traditionnellement peu nombreux au Moyen-Orient, encore moins dans les établissements partenaires de l'AEFE que dans les écoles conventionnées ou dans les établissements en gestion directe. Pour des raisons de gestion du corps des enseignants en France mais aussi parce que payer le détachement de professeurs de français coûte cher aux établissements qui les reçoivent, les demandes resteront faibles. Pour autant, il est nécessaire de gérer dans de bonnes conditions le flux des détachements. Or, certains établissements remarquent qu'ils apprennent très tard si le détachement sera renouvelé, tellement tard qu'en cas de défaillance, il leur est difficile de trouver un remplaçant local, dans un contexte où les professeurs capables d'enseigner en français ne sont pas légion. Du côté français, à défaut de pouvoir envoyer davantage de professeurs, un effort de gestion serait souhaitable pour que nos procédures de gestion des ressources humaines internes n'entravent pas le travail des établissements partenaires.

D'une manière générale, la relance du volontariat pour favoriser l'environnement francophone passe aussi par une réflexion d'ensemble sur la sécurité des volontaires. Aujourd'hui, les zones rouges abondent au Moyen-Orient. Sans méconnaître leur pertinence, les dangers qui peuvent être encourus et la responsabilité des autorités françaises, un dessin plus fin de ces zones semble parfois possible tout comme l'utilisation de toute la palette des préconisations que

---

<sup>90</sup> France Volontaires, opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, réunit l'État, les collectivités territoriales et des associations autour d'une mission d'intérêt général : le développement et la promotion des engagements volontaires et solidaires à l'international.

les couleurs de la cartographie décrivent. En outre, des modes de volontariat plus itinérants pourraient être mis en place pour entretenir les contacts sans pour autant impliquer une résidence fixe.

### **3. Un besoin de travailler également avec les écoles non bilingues**

Faute de moyens suffisants, la coopération française s'est concentrée sur les écoles bilingues. Or, beaucoup d'écoles chrétiennes, si elles ne sont pas bilingues, enseignent néanmoins le français, à des niveaux variables, comme première langue parfois dès la maternelle, en deuxième langue également. Ce sont des écoles qui sont situées dans les grandes villes mais aussi en dehors et qui touchent un public très large.

Les Instituts français, lorsqu'ils sont présents, offrent des formations et un environnement francophone aux enseignants et aux élèves de ces écoles. Mais la plupart du temps, les moyens manquent pour les accompagner en profondeur.

Il s'agit pourtant d'un terrain important à la fois pour la diffusion de la langue française et pour l'éducation à la paix que ces établissements transmettent. En Palestine, en Jordanie, en Irak, ces écoles sont les seules écoles où se transmet le français.

Au Liban, ces écoles peuvent entrer dans une démarche qui leur est propre en obtenant un certificat d'enseignement en langue française (CELF) délivré par l'ambassade de France. Ce certificat ouvre à des formations. Cette démarche de reconnaissance de l'engagement des écoles pour faire obtenir à leurs professeurs un niveau de français certifié par l'Institut français pourrait être étendu progressivement à d'autres pays de la région.

### **4. Un besoin d'enseignement spécialisé et professionnel**

Au Moyen-Orient, l'enseignement scolaire, avec des variantes suivant les pays, est globalement un enseignement généraliste. Cela vaut pour les écoles chrétiennes même si certaines d'entre elles sont des écoles professionnelles ou disposent de sections d'enseignement professionnel.

Or, dans des pays frappés par le chômage et où l'accès des chrétiens à certains emplois n'est pas garanti voire empêché, le recours à un enseignement professionnel se révèle particulièrement utile pour intégrer les populations dans le marché du travail et leur permettre de rester chez elles. Ceci vaut également pour l'enseignement agricole où une coopération accrue est attendue. Dans la plaine de la Bekaa, la culture de la vigne peut être une alternative rentable à la culture du haschisch mais il n'existe aucun lycée agricole où l'on puisse former des viticulteurs.

## **5. Un besoin d'enseignement supérieur en français**

Pour les familles, un des freins à l'enseignement francophone ou de langue française est l'absence de débouchés dans l'enseignement supérieur et dans le monde du travail. L'enseignement supérieur francophone dans le monde arabe souffre de la concurrence de l'enseignement supérieur anglophone.

Deux pays proposent néanmoins cet enseignement supérieur francophone : le Liban, principalement à l'Université Saint-Joseph mais aussi dans certaines sections de l'Université libanaise. En Égypte, ce sont des sections francophones dans les universités, en droit, en médecine, en sciences politiques et l'université française d'Égypte qui assurent ce rôle.

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF) encourage à la création de section francophones dans les universités, ce qui constitue une condition *sine qua non* de la pérennité de l'enseignement scolaire francophone.

### **Bourses théologiques, bourses maronites, formation supérieure du clergé**

Dans bien des pays du Moyen-Orient, le clergé local est un agent essentiel du rayonnement de la langue et de la culture française. L'affaiblissement de la place du français dans la formation des clercs se constate pourtant parfois, même si l'intérêt pour la culture et le contexte français restent importants.

La France octroie des bourses dites théologiques, en réalité en sciences religieuses, qui peuvent être attribuées à des jeunes représentants prometteurs des différents cultes. Le nombre de ces bourses a drastiquement diminué alors même que l'intérêt de la France de voir ces religieux en France ne cesse de croître compte tenu de la place des questions religieuses dans les questions internationales. Ces bourses doivent non seulement être préservées mais amplifiées pour pouvoir servir à la fois des étudiants représentant le culte chrétien et le culte musulman. Un doublement en trois ans du nombre de ces bourses est indispensable (de six nouvelles bourses par an à douze ou quinze dont trois attribuées à des chrétiens orientaux).

Ces bourses sont essentielles car elles permettent aux étudiants une ouverture internationale et l'appropriation d'une méthodologie critique pour leurs études et recherches en théologie et en sciences religieuses.

Par ailleurs, la France verse des bourses dites maronites pour la formation des maronites en France. Il s'agit d'un engagement qui remonte à 1891, dont le Président de la République a réaffirmé au patriarche maronite qu'il serait honoré. Compte tenu des crédits réduits du poste de Beyrouth, il semble difficile que ce poste les prenne entièrement à son compte. Par ailleurs ces bourses maronites

doivent être dissociées des bourses théologiques. Deux bourses nouvelles par an permettrait de tenir la promesse présidentielle.

Enfin, il est indispensable de rester attentifs à la formation supérieure du clergé local qui, de par les fonctions qu'il sera amené à occuper (enseignement, social), est un relais de la culture française et de sa diffusion. Le séminaire de Beit Jala en Palestine, protégé par la France, impose à tous ses séminaristes une année d'apprentissage du français au début de leur parcours. Les traditionnels séjours en France de séminaristes durant l'été ont repris avec fécondité depuis trois ans et rencontrent un réel succès pour motiver les séminaristes à l'apprentissage concret et vivant du français.

Les universités catholiques françaises sont un acteur important pour l'accueil des religieux en formation. L'Institut catholique de Paris a noué des accords avec plusieurs universités libanaises : l'université du Saint-Esprit de Kaslik, l'Université Saint-Joseph et l'Université de la Sagesse. Avec cette dernière, elle a signé un accord-cadre de partenariat en droit canonique latin et oriental qui permet les échanges d'enseignants et d'étudiants. Depuis 2014, 21 doctorants du Moyen-Orient, laïcs et clercs, y étudient dans différents domaines dont 4 libanais en sciences de l'éducation.

L'accueil en France de religieux spécialisés dans le domaine du patrimoine est aussi à prendre en compte pour développer les liens entre la France et les communautés dans ce domaine précis.

#### **D. Une stratégie pour le réseau des écoles des communautés chrétiennes au Moyen-Orient**

Deux raisons essentielles nécessitent que la France agisse davantage en faveur du réseau des écoles des communautés chrétiennes au Moyen-Orient :

- La diffusion de la langue française et le rayonnement de la culture française ;
- La diffusion d'une culture de paix et de convivialité.

De nombreux instruments au service de ces écoles existent. Ils doivent être renforcés par la recherche de moyens financiers nouveaux. La question demeure en effet essentiellement financière : quels moyens souhaitons-nous consacrer pour répondre à l'ambition exprimée par le Président de la République en faveur de la francophonie et du plurilinguisme ?

## **1. La question de la pérennité et du développement des écoles des communautés chrétiennes dans le dialogue politique de la France avec les États de la région**

Plusieurs questions politiques font peser des risques ou de l'incertitude sur le réseau des écoles chrétiennes du Moyen-Orient : la loi 46 au Liban, l'accord Israël-Saint-Siège en Palestine, les décrets de septembre 2018 en Égypte. Ces points peuvent faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour des dialogues politiques et de coopération que la France entretient avec ces pays et être évoqués par le Président de la République lors de ses déplacements dans la région. En effet, il en va du rayonnement culturel de la France dans la région.

Par ailleurs, des questions techniques doivent également être abordées lors des dialogues de coopération que nous entretenons avec les États concernés, notamment l'obtention de visas pour les volontaires de la francophonie ou l'inscription du français parmi les matières obligatoires ou optionnelles du *tawijih* palestinien, condition du développement de l'enseignement du français.

De manière structurelle, la question de la refonte des curricula et des manuels scolaires constitue également un champ de coopération avec les États partenaires. Dans un objectif de stabilisation et de construction de sociétés qui reconnaissent l'existence et la culture de tous leurs membres, cette coopération est centrale. Des initiatives vont dans ce sens : en Irak, en 2015, le conseil pour le dialogue inter-religieux a présenté au président de la République une proposition de réforme du système scolaire incluant l'enseignement de valeurs communes. En 2014, le conseil épiscopal du Liban, avec les conseils supérieurs des communautés sunnites, chiïtes et druze ont lancé en commun un manuel islamo-chrétien pour le renforcement de la vie ensemble.

## **2. La constitution d'un fonds pour la formation, l'environnement francophone et la convivialité en faveur des écoles chrétiennes du Moyen-Orient**

Les écoles du réseau des communautés chrétiennes au Moyen-Orient participent, à l'instar d'autres réseaux comme ceux de la Mission laïque française ou de l'Alliance israélite universelle, au service public de la diffusion de la langue française.

Pour financer des actions de formation, d'envoi de volontaires, de dons de livres dans les bibliothèques scolaires, il serait utile de créer dès l'année 2019 un fonds spécifique en faveur des écoles chrétiennes du Moyen-Orient.

Ce fonds serait alimenté par des crédits publics provenant de l'État, de l'Agence française de développement (AFD) et des collectivités territoriales<sup>91</sup> ainsi que par des fonds privés provenant d'associations, de fondations privées, de réseaux d'anciens élèves, de fonds européens<sup>92</sup>.

Au comité de pilotage de ce fonds siègeraient

- l'État (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) ;
- l'Agence française de développement ;
- Cités Unies France
- l'Œuvre d'Orient ;
- le secrétariat général des écoles catholiques ;
- les autres partenaires privés ;
- les organismes de volontariat partenaires : France Volontaires, délégation à la coopération catholique, Agirabcd, GREF.

En termes de crédits publics de l'État ou de l'Agence française de développement, l'apport annuel pourrait se situer entre 1,5 M€ et 2 M€.

Le fonds aurait vocation à financer

- Des actions de formation des enseignants et des cadres des établissements scolaires concernés ;
- Des envois de volontaires français dans les établissements scolaires concernés ;
- Des actions favorisant la convivialité et le dialogue dans les établissements scolaires concernés.

Ce fonds pourrait être placé sous le haut patronage du Président de la République et sous le parrainage de l'Institut de France.

---

<sup>91</sup> Créée en 1975, l'association Cités Unies France rassemble près de 400 collectivités territoriales. L'éducation est un des axes importants de la coopération décentralisée.

<sup>92</sup> Instrument of cooperation, peace building and stabilisation (ICSP) piloté par le service d'action extérieure et la direction générale DEVCO (Commission) ; politique de voisinage (NEAR) dont l'agence exécutive est l'EACEA.



### **3. Le renforcement des équipes de coopération éducative dans les services de coopération français dans la région, le renforcement des instituts français**

Les équipes déployées dans les pays de la région spécialisées dans l'enseignement et dans la diffusion de la langue française sont maintenant très réduites au regard de leurs activités et des besoins. La relance de la francophonie par le Président de la République, les actions développées avec plusieurs gouvernements arabes pour l'appui à leur réseau éducatif et au développement du français occupent une place considérable de leur emploi du temps au détriment de la présence régulière dans les écoles et d'un appui aux écoles non bilingues.

Cette diminution du nombre des agents des services de coopération a des conséquences directes sur les liens avec le réseau des écoles des communautés chrétiennes, surtout celles qui ne sont ni homologuées ni bilingues. Il distend le lien entre la France et ces acteurs essentiels de la francophonie.

La volonté du Président de la République de renforcer la francophonie doit aussi se traduire par un renforcement des équipes de notre coopération éducative dans la région.

### **4. L'extension du réseau Barnabé à l'ensemble du Moyen-Orient**

Grâce au financement du fonds de soutien aux écoles des communautés chrétiennes du Moyen-Orient, l'expérience réussie du réseau Barnabé (Cf. *supra*), qui agit en Palestine et en Israël, pourrait être progressivement étendue à l'ensemble de la région.

### **5. La structuration d'une représentation en France des écoles chrétiennes du Moyen-Orient**

Pour améliorer leur dialogue avec les autorités françaises, les écoles chrétiennes du Moyen-Orient pourraient donner formellement mandat au secrétariat général de l'enseignement catholique en France et à l'Œuvre d'Orient pour les représenter auprès des ministères concernés de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères. Les secrétaires généraux des écoles catholiques au Liban, Palestine et Égypte, ont donné leur accord de principe à cette proposition.

Cette structure de représentation pourrait aussi avoir comme objet de diffuser des informations au réseau des écoles chrétiennes du Moyen-Orient d'ordre général mais aussi d'ordre professionnel par exemple en faisant connaître les ressources utiles disponibles en France. Les propositions numériques de l'Institut français, de TV5 Monde ou d'autres établissements moins sollicités dans le

domaine pédagogique, comme la Bibliothèque nationale de France qui met en ligne de nombreux contenus pédagogiques et une bibliothèque numérique francophone, pourraient ainsi être relayés auprès de ces utilisateurs potentiels.

## **6. La reconnaissance de l'action des écoles chrétiennes du Moyen-Orient**

La reconnaissance de la France pour l'action perpétuée, à travers les vicissitudes, en faveur de la francophonie et de l'éducation par ces institutions mérite d'être rappelée par notre réseau diplomatique comme par nos responsables politiques. Cela peut se traduire en récompensant les membres éminents de cette communauté éducative notamment en leur attribuant des distinctions dans les ordres nationaux français, en les visitant régulièrement, en les invitant à exprimer leur point de vue. Cela peut également se manifester par la mise en place dans chaque ambassade d'une instance de dialogue régulière et formalisée qui permette des échanges dans un cadre régulier et non seulement en fonction de l'agenda, d'un point d'attention particulier ou de l'intérêt manifesté par tel diplomate à ce sujet spécifique.

## ANNEXES



## ANNEXE N° 1 : lettre de mission

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 01 JUIL. 2018

Monsieur,

Depuis 2011, les convulsions du Moyen-Orient ont un effet dévastateur sur les peuples de la région, en particulier sur les 15 millions de chrétiens et les 800 000 yézidis qui vivent sur ces territoires. Leur présence est fragilisée et la tentation de l'émigration est forte. Or, le pluriconfessionnalisme est un véritable trait d'union, indispensable au maintien de sociétés vivaces et au dialogue politique nécessaire au rétablissement de la paix civile. Ces questions concernent la France qui est attachée à la diversité des sociétés et au renforcement des conditions de la paix dans la région.

Pour aider ces populations, l'aide internationale s'est attachée à répondre aux besoins les plus urgents, mais les communautés religieuses ont aussi besoin d'un appui de plus long terme pour préserver leur patrimoine, socle de leur culture propre et, en ce qui concerne les Chrétiens d'Orient, leur réseau éducatif, largement francophone. Ces établissements scolaires, ouverts à tous, forment en effet un réseau de qualité qui non seulement prépare l'avenir des 340 000 enfants qui y sont scolarisés mais constitue un laboratoire pour la construction ou la refondation de la paix civile. Soutenir ces écoles s'inscrit dans l'ambition pour la francophonie et le plurilinguisme que j'ai présentée le 20 mars dernier à l'Académie Française.

En réunissant à Paris, en septembre 2015, une conférence internationale sur les victimes des violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient dans le prolongement du débat qu'elle avait suscité au conseil de sécurité des Nations-Unis en mars 2015, la France a pris l'initiative de mettre l'accent sur le vivre-ensemble et le pluriconfessionnalisme, en incluant la question culturelle et éducative parmi ses préoccupations. Parallèlement, et en coordination avec les pouvoirs publics, plusieurs associations se sont activement engagées dans ce domaine.

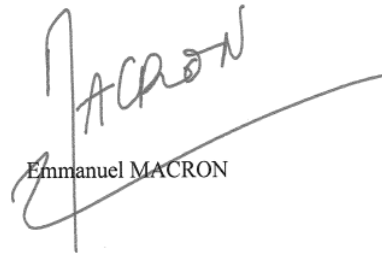
A l'Institut du monde arabe, en septembre 2017, j'ai rappelé le lien qui unissait la France à aux chrétiens d'Orient et les différents rites orientaux et rappelé combien ce passé nous obligeait à défendre leur culture et leur place dans les sociétés arabes contemporaines.

*Monsieur Charles PERSONNAZ  
12, bis avenue des Gobelins  
75005 PARIS*

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir proposer une stratégie pour renforcer l'action de la France dans les domaines de la protection du patrimoine du Moyen-Orient et du soutien au réseau éducatif des communautés chrétiennes de la région. Cette stratégie devra reposer sur un diagnostic des besoins et une description des actions déjà existantes, françaises et internationales. Elle donnera lieu à des propositions concrètes réunies dans un plan qui identifiera les acteurs publics et privés concernés par ces actions.

Pour mener à bien cette mission, dans un délai de trois mois, vous vous appuyerez sur les différents ministères concernés (ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, ministère de l'Education Nationale, ministère de la culture) et sur les établissements publics actifs dans ces domaines. Vous veillerez à bien coordonner vos démarches avec celles d'ALIPH (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit) et de l'ambassadeur François-Xavier Deniau, chargé du suivi de la Conférence internationale sur les victimes de violence religieuse et ethnique au Moyen-Orient.

Je compte sur votre engagement et vous remercie du soutien que vous apporterez à notre ambition.



Emmanuel MACRON

## **ANNEXE N° 2 : liste des personnes rencontrées et consultées dans le cadre de la mission**

\*personne consulté dans le cadre de travaux préalables sur la présentation au Louvre des collections liées au christianisme oriental

### **France**

#### **Présidence de la République**

*Cellule diplomatique de la présidence de la République*

Aurélien Lechevallier, conseiller diplomatique adjoint

Jean-Marc Berthon, conseiller pour les politiques de développement, le climat, la francophonie, les droits de l'Homme et la société civile

Ahlem Gharbi, conseillère technique Afrique du Nord et Moyen-Orient

Claudia Ferrazzi\*, conseillère culture et communication

#### **Sénat**

Jean-Pierre Vial, sénateur, président du groupe France-Syrie

#### **Assemblée Nationale**

Gwendal Rouillard, député, président du groupe d'étude sur les chrétiens d'Orient

#### **Ministère des Affaires Étrangères**

Emmanuel Bonne, directeur de cabinet du ministre

Olivier Decottignies, conseiller Afrique du Nord et Moyen-Orient

Gaëtan Bruel, conseiller Amériques, diplomatie culturelle, influence et francophonie

François-Xavier Deniau, ambassadeur chargé du suivi de la conférence de Paris sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient

Jean-Christophe Peaucelle, conseiller pour les affaires religieuses

#### ***Direction Afrique du Nord et Moyen-Orient***

Jérôme Bonnafont, directeur

Fethi Ben Brahim, chargé de mission auprès du directeur, affaires politiques

Régis Dantaux, chargé de mission auprès du directeur

#### ***Direction des Nations-Unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie***

Denis Douvneau, sous-directeur adjoint pour les droits de l'homme et les questions humanitaires

Christine Battesti, délégation à la francophonie

#### ***Centre de crise et de soutien***

Jean-François Guillaume, chef de la mission pour la stabilisation

Patrick Blin, mission pour la stabilisation

#### ***Direction générale de la mondialisation***

Laurence Auer, directrice de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau

Patrick Comoy, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche

Maëlle Sergheraert, Responsable du pôle sciences humaines et sociales, archéologie et patrimoine  
Alexis Mocio-Mathieu, pôle sciences humaines et sociales, archéologie et patrimoine  
Dominique Depriester, Chef de la mission de la langue française et de l'éducation  
Lydie Khoudja, mission de la langue française et de l'éducation

Agence de l'enseignement français à l'étranger

Christophe Bouchard, directeur  
Florent Vergès, secrétaire général adjoint  
Guillaume Cario, coordinateur pour la zone Proche-Orient et Moyen-Orient

Institut Français

Pierre Bulher, président  
Christophe Chaillot, responsable du pôle langue française

Agence française de développement

Mathieu Vasseur, directeur adjoint département Afrique  
Quiterie Pincent, responsable pays Jordanie-Irak, département Méditerranée et Moyen-Orient  
Véronique Sauvat, responsable de la division éducation

Institut du monde arabe

Jack Lang, président  
David Brückert, secrétaire général

France Volontaires

Jean-Daniel Balme, délégué général

Ministère de l'Éducation nationale

Raphaël Müller, directeur-adjoint de cabinet du ministre de l'Éducation nationale

Christine Szymankiewicz, inspectrice générale de l'Éducation nationale

*Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération*

Hervé Tilly, chef de service  
Michel Perraudin, chef du département Amérique, Caraïbes, Moyen-Orient et pays en crise  
Erick Garnier, chargé de mission Proche et Moyen-Orient, pays du Golfe

Centre international d'études pédagogiques

Stéphane Foin, directeur-adjoint  
Yann Bouclet, chargé de programmes, département langue française

Ministère de la Culture

Angélique Delorme, conseillère en charge des questions européennes et internationales, de la francophonie et du patrimoine

*Secrétariat général*

Alban de Nervaux, chef du service des affaires juridiques et internationales

*Direction générale des patrimoines*

Jean-Michel Loyer-Hascoët, directeur général par intérim  
Bruno Favel, chef du département des affaires européennes et internationales



#### Louvre

Jean-Luc Martinez\*, président-directeur  
Yannick Lintz, directrice du département des Arts de l'Islam  
Jannic Durand, directeur du département des Objets d'art  
Marielle Pic, directrice du département des Antiquités orientales  
Jean-Gabriel Leturcq, chargé de mission, service Louvre conseils

#### Bibliothèque nationale de France

Laurence Engel, présidente  
Isabelle Nyffenegger, directrice déléguée aux relations internationales  
Stéphane Chouin, chargé de mission pour les relations internationales – Asie et Moyen-Orient

#### Institut national du patrimoine

Philippe Barbat, directeur

#### Ministère de l'Intérieur

*Office central de répression contre le trafic des biens culturels*  
Colonel Didier Berger, chef du service  
Corinne Chartrel, chef-adjoint

#### Cités Unies France

Geneviève Sevrin, directrice générale

#### Conférence des évêques de France

Monseigneur Olivier Ribadeau-Dumas, secrétaire général

#### Délégation à la coopération catholique

Frédéric Mounier

#### Secrétariat général des écoles catholiques

Louis-Marie Piron, secrétaire-général adjoint

#### Enseignement catholique de Paris – réseau Barnabé

Alice de Rambuteau, chargée des relations publiques

#### Institut catholique de Paris

Monseigneur Philippe Bordeyne, recteur

#### Œuvre d'Orient

Monseigneur Pascal Gollnisch, directeur général  
Michel Petit de la Perelle, délégué national adjoint  
Armelle Milcent, directrice de la communication  
Cécile de Basquiat, chargée de communication  
Alexis Fournet, responsable des affaires européennes et des organisations internationales  
Magali Lucien, responsable du service des projets

#### Fraternité en Irak

Faraj-Benoît Camurat, directeur général

Mesopotamia

Pascal Maguesyan, chef de projet

Mission laïque

Jean-Christophe Deberre, directeur général

Groupement d'éducateurs sans frontières (GREF)

Agnès Riffoneau, présidente

Agirabcd

Danièle Toulemont, déléguée internationale

Jacques Coudray, Affaires internationales

Chercheurs

Françoise Briquel-Chatonnet, directeur de recherches, CNRS

Alain Desreumaux, directeur de recherches émérite, CNRS

Widad Al-Khoury, chargée de recherches, CNRS

Tewfik Aclimandos, chercheur

Lydia Ali, chercheuse

Anis Issa, responsable de la communication à l'institut suédois d'Alexandrie

Emmanuel Pénicaud, directeur-adjoint de la médiathèque du patrimoine

Agence universitaire de la francophonie

Jean-Paul de Gaudemar, recteur

Jean-François Lancelot, directeur veille-innovation-expertise

UNESCO

Nada Al Hassan, chef de l'unité États arabes, centre du patrimoine mondial

Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Iamvi Totsi, vice-présidente de la commission des droits de l'homme

Ambassade du Liban en France

Rami Adwan, ambassadeur

**Liban**

Ambassade de France

Bruno Foucher, ambassadeur de France

Salina Grenet-Catalano, première conseillère

Sabrina Aubert, première secrétaire

Véronique Aulagnon, conseillère de coopération et d'action culturelle

Luciano Rispoli, conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle

Serge Tillmann, conseiller culturel adjoint chargé de l'enseignement français

Rachida Dumas, attachée de coopération éducative

Cécile Lauras, stagiaire

Agence française de développement

Olivier Ray, directeur

Institut Français du Proche-Orient

Michel Mouton, directeur  
Dominique Pieri, directeur du département archéologie et histoire ancienne  
Jean-Baptiste Yon, CNRS  
Frédéric Alpi, CNRS  
Frédéric Imbert, directeur des études arabes médiévales et modernes

Antenne de l'Institut français à Baalbek

Rima Mourtada

Œuvre d'Orient

Vincent Gelot, directeur Syrie/Liban

Centre de restauration des manuscrits Beit Gazo à Charfet

Père Youssef Dergham, directeur  
Caroline Gelot, directrice de l'atelier

Ministère de la culture, direction générale des antiquités

Sarkis El-Khoury, directeur général

S.B. Bechara Raï, patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient  
S.B. Ignace Joseph III Younan, patriarche syriaque-catholique d'Antioche et de tout l'Orient  
Monseigneur Paul Mattar, archevêque maronite de Beyrouth  
Monseigneur César Yessayan, évêque latin de Beyrouth  
Monseigneur Kassargis, évêque chaldéen du Liban

Secrétariat général des écoles catholiques au Liban

Monseigneur Hanna Rahmé, archevêque de Baalbek, président de la commission épiscopale  
Archimandrite Elie Maalouf, supérieur général de l'ordre basilien choueirite  
Mère Marie-Antoinette Saadé, supérieure générale des sœurs maronites de la Sainte-Famille  
Père Boutros Azar, o.a.m., secrétaire général des écoles catholiques du Liban  
Mère Judith Aroun, supérieure générale des sœurs antonines  
Père Abbé Malek Abou Tanous, supérieur général des Missionnaires libanais maronites  
Sœur Bacima Khoury, sœurs antonines  
Père Youssef Nasr, ordre basilien du Saint-Sauveur  
Sœur Afaf Abou Samra, Sœur des Saints-Cœurs  
Père Charbel Batou (s.j.)  
Sœur Clotilde Dibé, sœurs maronites de la Sainte-Famille  
Docteur Pierre Sabbagh, sœurs de Notre Dame du Perpétuel Secours  
Sœur Claude Abi Rizk, compagnie des filles de la Charité  
Léon Kilzi, patriarcat grec catholique

Université Saint-Joseph

Père Salim Daccache s.j., recteur de l'université  
Levon Nordigian, directeur de la photothèque

Université de Balamand

Nadine Panayot, directrice du département d'archéologie

École des sœurs des Saints-Cœurs de Baalbek

Sœur Georgette Khalaf, directrice

Collège maronite de Baalbek  
Père Georges Lichaa, directeur

Collège Saint-Joseph d'Antoura  
Père Semaan Jamil, recteur du collège

Carmel Saint-Joseph, Mechref  
Sœur Mariam an-Nour, directrice

École Notre-Dame des lumières  
Lara Daccache, directrice

Ecole de la Sagesse d'Achrafieh  
Père Jean-Paul Abou Ghazalé, directeur, responsable de la commission du développement et des droits de l'homme au Conseil économique et social de la République Libanaise

Société de bienfaisance chaldéenne  
Père Koupaly, directeur

Sœurs du Bon Pasteur  
Sœur Heyda  
Sœur Antoinette

Fondation du père Afif Osseiran  
Mona Afeiche Choueiri, présidente  
Kamal Badaro, directeur

## **Égypte**

Ambassade de France  
Stéphane Romatet, ambassadeur de France  
François Legué, ministre-conseiller  
Catherine Le Thomas, conseillère politique  
Mohamed Bouabdallah, conseiller de coopération et d'action culturelle  
Sophie Pommier, adjointe au conseiller de coopération et d'action culturelle  
Claudia Calvo, attachée de coopération pour le français

Institut français d'archéologie orientale  
Frédéric Abécassis, directeur des études

Ministère des Antiquités  
Khaled el-Enany, ministre des Antiquités

Patriarcat copte orthodoxe  
Tawadros II, pape d'Alexandrie et patriarche du siège de Saint-Marc  
Barbara Soliman, directrice du bureau papal des projets et des relations

Évêché copte-du Vieux-Caire  
Monseigneur Yolios, évêque du Vieux-Caire

Patriarcat copte catholique

Monseigneur Thomas, évêque de Guizeh, Beni-Souef et du Fayoum

Père Rafik Greich, porte-parole de l'église catholique en Égypte

Centre franciscain d'études orientales

Vincent Mistrih (o.f.m)

Institut dominicain d'études orientales

Jean Druel (o.p.), directeur

René-Vincent Guérin du Grandlaunay, (o.p.), bibliothécaire

Rémi Chéno (o.p.)

Emmanuel Dollé (o.p.)

Luke Barder (o.p.)

Matheus Dominguez da Silva (o.p.)

Association Drop of Milk

Magda Haroun

Soraya Baghat

École copte de Bourg al-Arab

Collège Saint-Marc d'Alexandrie

Bassem Waguih : directeur

École Girard d'Alexandrie

Père Antonios Ghattas, directeur et secrétaire général des écoles catholiques d'Égypte

Mervat Barsoum, proviseure-adjointe

Centre culturel d'Alexandrie

Collège de la Sainte-Famille au Caire

Père Michel Nader (s.j.), directeur

Collège De la Salle au Caire

Père Georges Absis, directeur

Collège Saint-Vincent de Paul, Abbassieh au Caire

Sœur Amira Ayoub, directrice

**Palestine et Israël**

Consulat général de France à Jérusalem

Pierre Cochard, consul général de France

Père Luc Pareydt (s.j.), conseiller pour les affaires religieuses

Jean-Luc Lavaud, conseiller pour la coopération et l'action culturelle

Jean-Marie Espère, attaché de coopération éducative

Ambassade de France en Israël

Hélène Le Gal, ambassadrice de France

Barbara Wolffer, conseillère culturelle

Agence Française de développement

Catherine Bonnaud, directrice

Domaine national d'Abu Gosh

Père Charles Galichet, supérieur de la communauté bénédictine

Père Jean-Michel Claudon, économiste

Domaine national de Sainte-Anne

Père Paul Vlonk, responsable du musée

Père Joe Buholzer, supérieur de la communauté des Pères Blancs

Collège des Frères des écoles chrétiennes de Bethléem

Frère Daoud Kassabry, directeur

Écoles des sœurs de Saint-Joseph de l'apparition

Sœur Frida Nasser, provinciale

École biblique et archéologique française de Jérusalem

Martin Staszak (o.p.), prieur

Jean-Jacques Pérennés (o.p.), directeur

Jean Baptiste Humbert (o.p.)

Jean-Michel de Tarragon (o.p.)

Dominique-Marie Cabaret (o.p.)

Custodie de Terre Sainte

Frère Stéphane Milovitch (o.f.m.), responsable du patrimoine de la Custodie

Patriarcat latin

Père Iyad Twal, directeur des écoles et secrétaire général des écoles catholiques

Délégation de l'Union européenne

Estelle Kadouch, attachée à la section opérations

Association Emek Shaveh

Yonathan Mizrachi, directeur exécutif

Collège des Frères des écoles chrétiennes de Jaffa

Maha Abed, directrice

Mairie de Nazareth

Ali Salam, maire

Terre Sainte Magazine

Marie-Armelle Beaulieu, rédactrice en chef

## **Irak**

### Ambassade de France

Jean-Noël Bonniou, premier conseiller

Jean-Noël Baléo, conseiller de coopération et d'action culturelle

Thierry Vergon, conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle

Salwa Nacouzi ; attachée de coopération

### IFPO

Régis Vallet, chercheur CNRS

### Œuvre d'Orient

Martin Lafon, directeur pays

Loys de Pampelonne, directeur pays

Monseigneur Yohanna Petros Moushé, archevêque syriaque catholique de Mossoul

### Centre numérique et de recherches sur les manuscrits orientaux

Frère Najeeb Michael o.p., directeur

### Monastère Notre-Dame des Semences

Père Samer Soreshow Yohanna, abbé

## **Jordanie**

### Ambassade de France

Thierry Caboche, premier conseiller

Sophie Bel, conseillère de coopération et d'action culturelle

### IFPO

Falestin Naili, responsable du site d'Amman

## **Turquie**

Eric Soulier, conseiller de coopération et d'action culturelle

Sébastien de Courtois, directeur de l'institut français d'Ankara

## **Suisse – Genève**

### Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH)

Tom Kaplan, président du conseil de fondation

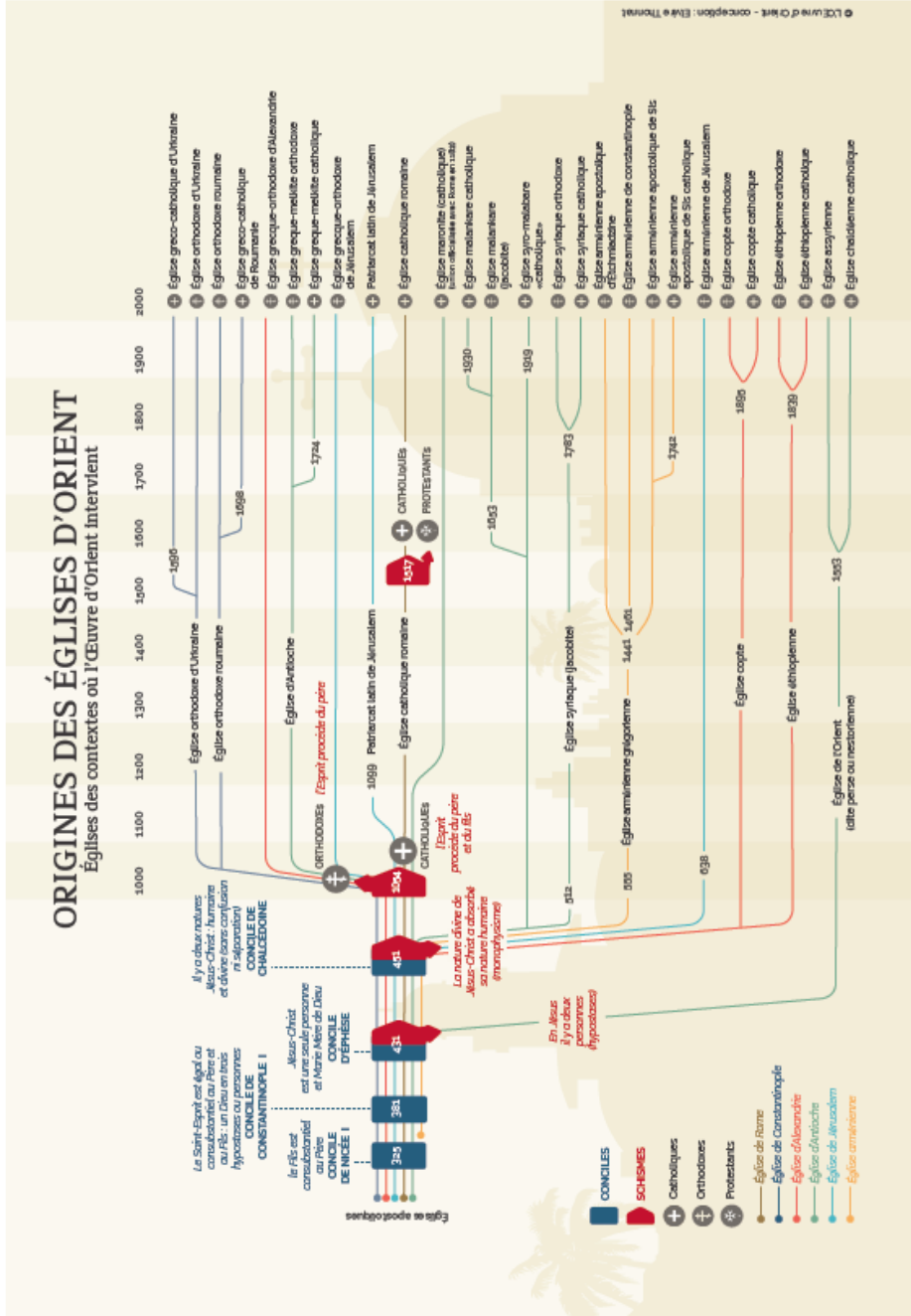
Bariza Khiari, représentante de la France au conseil de fondation et vice-présidente

Valéry Freland, directeur général



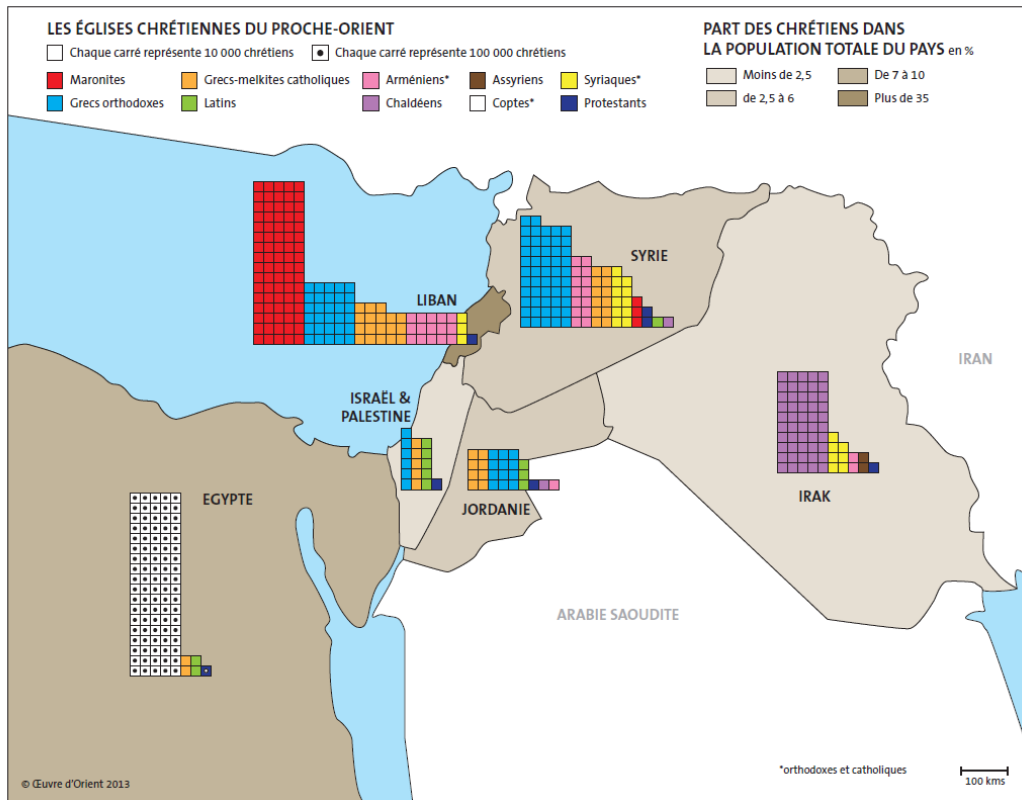


# ANNEXE N°3 : origine des églises d'Orient





## ANNEXE N°4 : carte des chrétiens au Moyen-Orient



Les chiffres de cette carte remontent à 2013. L'état des lieux en Syrie et en Irak est difficile à établir. Il est en tout cas certain que le nombre de chrétiens dans ces deux pays a singulièrement baissé.



## **ANNEXE N°5 : discours de bienvenue à l'école Saint-Vincent-de-Paul d'Abbasieh au Caire**

Cher M....Personnaz

Votre visite nous touche profondément et nous prouve que la France et l'Egypte sont deux grands pays, et deux grandes civilisations qui se croisent, se soudent et se complètent

Cette communion intime n'est pas l'affaire du jour mais puise ses source dans le passé le plus lointain, comme le témoigne le nombre d'établissements francophones en Egypte.

Nous sommes conscientes et convaincues que ce partenariat nous est particulièrement profitable, bénéfique et fructueux.

Notre école reçoit les enfants de tous les milieux pour qu'il y ait une égalité de chance, en effet nous ne posons aucune condition pour l'acceptation d'un enfant. Chacun a droit à une bonne éducation sans tenir compte de son milieu ni de sa situation sociale

Aussi, les parents, qui ont reçu une éducation de qualité dans ces écoles, et qui font de tout pour y inscrire leurs filles, sont sûrs qu'elles auront une éducation qui les ouvre à d'autres cultures, à approfondir leurs connaissances et leurs compétences linguistiques,

Et surtout à leur apprendre à renoncer au fanatisme, et les rendre tolérants en acceptant l'autre sans préjugé.

Bref, former la personnalité dans toute son intégrité, est notre ultime visée et jamais les parents n'ont été déçus dans leur attente.

Ainsi, leurs filles fréquentent ces écoles dès leur tendre enfance et grâce à cette bonne formation qu'elles reçoivent, et la bonne maîtrise de la langue française, sont recrutées facilement dans les grandes multinationales et occupent les postes clés dans la société

Cher M. il ne me reste plus qu'à vous remercier pour votre encouragement, votre présence, et à saluer ces relations bilatérales très étroite qui datent depuis toujours entre nos deux pays et dont nous sommes fières.

Mes soeurs, mes enseignants et mes amies ,

je voudrais particulièrement exprimer mes chaleureux mots de bienvenus à mes honorables invités . Je vous souhaite un très bon séjour dans notre pays .

Mon école , Saint Vincent de Paul ,c'est notre petite patrie . Nous y vivons en famille sans aucune discrimination .

Notre directrice et nos instituteurs s'attardent sur deux points essentiels :

former une personnalité parfaite capable d'affronter tous les obstacles de la vie et établir un système solide et efficace d'enseignement accompagné d'un programme d'activités qui développe l'esprit créatif des écolières et promeut la langue française .

C'est que la langue française n'est pas seulement l'affaire des français , c'est l'affaire de tous les citoyens du monde entier qui s'intéressent à la langue et se tiennent sur leurs gardes . Lorsqu' il s'agit de défendre un mot , une expression , une formule , c'est cela sans doute la plus grande richesse de notre langue française , c'est une source inépuisable qui permet de comprendre et de communiquer avec le monde entier .

Nous tenons à nos écoles et nous voudrions qu'elles continuent leur mission celle de l'enseignement de la langue française .

*de l'éducation* *et de l'éducation*

Je vous remercie , Monsieur *personnaz* , de l'honneur que vous rendez à notre école par cette visite si chère .

## ANNEXE N°6 : lettre de Sœur Mariam An Nour au Président de la République

**CARMEL ST. JOSEPH**  
Mechref

كرميل القديس يوسف  
المشرف

Mechref le 19-09-2018

A l'attention de Monsieur le Président de la  
République Française Monsieur Emmanuel Macron

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à la présence chrétienne dans notre région et au Liban ainsi que pour l'action que vous menez pour soutenir cette présence. Nous sommes particulièrement sensibles à votre action pour des raisons de conviction et pour des raisons politiques.

Depuis l'installation de notre congrégation au Liban, il y a plus de quatre-vingt-trois ans, nous œuvrons dans cette perspective, celle du rôle décisif du vivre – ensemble dans cette région pour en garder le pluralisme et lui garantir ainsi un avenir citoyen, unique condition de la paix. Cela est plus urgent que jamais. Le Liban est bien cette terre privilégiée pour répondre de la pluralité qui « est la loi de la terre ». Les chrétiens d'Orient, en tant que fils de cette terre, sont d'abord enracinés dans ce que le Père Jean Corbon appelait « l'Église des Arabes ». L'importance de cette dernière est cruciale dans la région et tout particulièrement au Liban qui joue un rôle capital dans le dialogue Islamo-Chrétien. Cela à un moment où la rencontre Orient-Occident, comme vous le savez, est marquée par de nouvelles formes d'affrontement et d'incompréhension. Je ne crains pas de dire que nous sommes totalement solidaires de nos frères musulmans. Ce sont les mêmes souffrances et les mêmes aspirations qui, au-delà des violences, des malentendus et des différences, nous rassemblent. Or, en cela, la question de l'éducation nous paraît fondamentale et décisive : c'est bien le défi du vivre-ensemble et de la paix civile pour les générations futures que nous voulons relever à travers notre mission éducative.

Notre tâche repose sur le désir d'enraciner de jeunes libanais de toutes confessions et de toutes origines sociales dans une « identité » qui ne soit pas une fiction. Nous voulons leur permettre une éducation ouverte à soi dans une

perspective à la fois optimiste, constructive et critique dans l'horizon de sens d'un monde commun et à partager. En cela nous sommes aidés par les programmes français et leur esprit qui favorisent l'ouverture à l'universel que nous savons déterminante. Notre tâche s'enracine sur la volonté d'aider les jeunes libanais qui nous sont confiés à devenir les sujets de leur propre histoire dans la perspective citoyenne d'une laïcité bien comprise. La perspective « civile » a toujours été et demeure plus que jamais, en ces temps de repli identitaire et sectaire, celle de la Congrégation du Carmel et de notre institution scolaire. Nous sommes soucieuses, par-dessus tout, loin de tout esprit d'appropriation, d'offrir à tous ces jeunes libanais, quel que soit leur appartenance, un lieu de vie fraternelle dans le seul souci de mettre en valeur ce qui unit les hommes et non ce qui les divise, tant nous sommes convaincues que la fraternité authentique ne peut advenir entre les hommes que dès lors qu'ils s'entendent sur un monde où chacun puisse se retrouver, où nul n'est privilégié, stigmatisé ou exclu du fait de son origine ou de sa croyance religieuse, cela dans la reconnaissance d'une absolue liberté de conscience. Ainsi les différences de culture, de religion, d'opinions ou de croyances ne sont pas niées mais vécues de telle façon que chacun puisse donner le meilleur de lui-même dans la participation à la construction d'une cité solidaire.

Nous sommes convaincues de notre mission et nous n'y renoncerons pas bien qu'elle connaisse d'énormes difficultés financières et que nous côtoyions des gouffres qui nous menacent de fermeture. Mais nous n'abandonnerons pas.

Vous ne permettrez pas, Monsieur Le Président, qu'une telle institution éducative, fondée sur cette inébranlable espérance en un avenir meilleur pour cette région meurtrie et en une terre plus fraternelle soit contrainte de fermer ses portes.

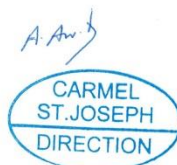
Merci, Monsieur Le Président de votre écoute.

Pour notre communauté éducative,

Sœur Antoinette Awit

(Sœur Mariam An Nour en religion)

Coordonnées personnelles : 961 3 66 96 40/ 961 3 669644





## ANNEXE N°7 : lettre du pape Tawadros II au sujet de la bibliothèque centrale patriarcale

Coptic Orthodox Patriarchate  
Cairo - Egypt  
**H.H. Pope TAWADROS II**



### La Bibliothèque Centrale Patriarcale

**Mr Charles Personnaz**

Le délégué du Président de la République de France pour les écoles chrétiennes et le patrimoine dans la Région Arabe

Dans le contexte de la préoccupation et de l'intérêt de l'Église Copte Orthodoxe à préserver le patrimoine copte accumulé au cours des siècles, et étant responsable de protéger cet héritage précieux, il était nécessaire de mettre en place une bibliothèque centrale qui rassemble tous les livres, les références, les documents et les manuscrits du patrimoine copte et de les maintenir à l'aide de méthodes scientifiques appropriées pour les protéger de la destruction et de l'extinction. Aussi pour mettre cette richesse de connaissances au service des chercheurs et ceux qui sont intéressés par les recherches et l'échange des œuvres.

Que cette bibliothèque soit le noyau d'une communauté de recherche académique à la disposition de tout chercheur de toute identité confondue. Le projet vise à recueillir les manuscrits et les arts du patrimoine copte, les restaurer, les documenter et les classer pour faciliter leur présentation et les rendre accessible au public des chercheurs et des étudiants afin de les sensibiliser à l'ère copte étant une période importante de l'histoire de l'Égypte et pour activer et soutenir l'échange d'informations dans la communauté des chercheurs à tout niveau, local et mondial.

---

Add.: 222 Ramses St. Al-Abbasiya,  
Cairo 11381, Egypt.

Tel. : 02-26855767  
Fax : 02-26836691

Twitter : popetawadros - E-mail : office@popetawadros.org

Coptic Orthodox Patriarchate  
Cairo - Egypt

***H.H. Pope TAWADROS II***



**Pour réaliser les objectifs du projet, environ deux feddans du terrain du siège pontifical ont été alloués pour mettre en place ce projet qui consiste à fournir cinq cents mille livres et manuscrits.**

**Le bâtiment est formé de deux étages renfermant trois salles de projection, une salle pour les recherches, une salle pour la bibliothèque numérique et multimédia ainsi que des salles pour l'exposition des manuscrits et un laboratoire pour le traitement des manuscrits. La bibliothèque sera aussi équipée d'une salle de conférence.**

**Parmi les trésors de ce projet, la présence d'une grande salle qui renfermera tous les œuvres du Pape Shenoda III ; surtout que la bibliothèque sera construite au dessus de son propre logement.**

**Un hôtel a été aussi construit dans l'entourage pour l'hébergement des experts dont on aura besoin et pour accueillir les visiteurs de la bibliothèque, soit les chercheurs ou les lecteurs.**

**La bibliothèque aura besoin de différents appareils scientifiques pour servir les salles de conservation des manuscrits et les salles de lecture.**

**Elle aura aussi besoin d'équipements logistiques, avoir recours à des experts spécialisés dans le traitement des manuscrits historiques, d'autres pour la mise en œuvre de programmes et de méthodes de conservation et de récupération de fonds historiques et d'autres spécialisés pour configurer le contenu des livres et manuscrits à afficher sur le site Web, qui sera dédié spécifiquement à la bibliothèque. De plus, la formation de l'équipe qui prendra en charge la gestion de la bibliothèque.**

---

Add.: 222 Ramses St. Al-Abbasiya,  
Cairo 11381, Egypt.

Tel. : 02-26855767  
Fax : 02-26836691

Twitter : popetawadros - E-mail : office@popetawadros.org

Coptic Orthodox Patriarchate  
Cairo - Egypt

**H.H. Pope TAWADROS II**



Comme nous faisons confiance à votre intérêt pour le patrimoine de l'Eglise Copte, l'une des plus anciennes églises de la Méditerranée, nous espérons votre soutien pour ce projet et nous souhaitons une profonde coopération avec vous afin que la bibliothèque copte soit au sein de l'infrastructure européenne de recherches et d'études religieuses.

Avec tous nos remerciements et nos respects.

Pape Tawadros II

2018-10-22

Pape d'Alexandrie et Patriarche du Siège de St Marc



Add.: 222 Ramses St. Al-Abbasiya,  
Cairo 11381, Egypt.

Tel. : 02-26855767  
Fax : 02-26836691

Twitter : popetawadros - E-mail : office@popetawadros.org